



DOCUMENT DE DISCUSSION 2017

RÉSUMÉ

Tendances, enjeux et état actuel du soutien du gouvernement à la culture et aux industries créatives au Manitoba.





Table des matières

PARTIE A – INTRODUCTION ET APERÇU

1. Introduction	5
Une nouvelle politique culturelle pour le Manitoba.....	5
2. Importance de la culture.....	6
Avantages intrinsèques.....	6
Avantages accessoires.....	7
3. Considérations de nature politique	11
Démographie et diversité.....	11
Numérisation.....	14
Contexte financier.....	15

PARTIE B - SECTEURS DES INDUSTRIES DE LA CULTURE ET DE LA CREATION

4. Milieu artistique professionnel.....	19
Profil.....	19
Avantages sociaux et économiques.....	21
Soutien et programmes gouvernementaux.....	23
Principes tendances et défis	25
Participation autochtone et répercussions.....	28
5. Art communautaire.....	31
Profil.....	31
Avantages sociaux et économiques.....	34
Soutien et programmes gouvernementaux.....	35
Tendances et défis clés	36
Participation autochtone et incidence.....	37
6. Industries de la création.....	39
Profil sommaire.....	39
Production cinématographique et télévisuelle.....	40
Médias interactifs numériques	46
Industrie de la musique.....	55
Édition au Manitoba.....	59
Arts visuels et métiers d’art	62



- 7. Patrimoine..... 64
 - Profil..... 64
 - Avantages sociaux et économiques 66
 - Appui du gouvernement 68
 - Principales tendances et enjeux..... 69
 - Patrimoine autochtone 72
- 8. Archives 74
 - Profil..... 74
 - Avantages sociaux et économiques 76
 - Appui du gouvernement 76
 - Tendances et défis clés 77
 - Engagement et incidence autochtones..... 78
- 9. Bibliothèques publiques..... 80
 - Profil..... 80
 - Avantages sociaux et économiques 81
 - Appui du gouvernement 84
 - Tendances et défis clés 86
 - Engagement et incidence autochtone 91
- PARTIE C - À PROPOS DES SECTEURS DE L'INDUSTRIE**
- 10. Culture autochtone 95
 - Profil..... 95
 - Soutien et programmes gouvernementaux..... 98
 - Tendances et défis clés 99
- 11. Infrastructure culturelle 102
 - Profil..... 102
 - Soutien de l'État..... 105
 - Tendances et défis clés 106
 - Participation autochtone et incidence..... 107
- 12. Questions de discussion générales 109
- 13. Bibliographie 111



Partie A – Introduction et aperçu



1. Introduction

Ce n'est pas un secret que la culture compte beaucoup au Manitoba. Le Manitoba, c'est bien connu, produit des arts d'importance nationale, voire mondiale. Notre communauté culturelle soutient notre sentiment d'identité, exprime notre caractère unique et reflète notre histoire. Elle nous divertit et nous réjouit, nous dérange et nous défie, nous apaise, nous aide à réfléchir et à apprendre. La culture du Manitoba enrichit notre qualité de vie et est une des raisons pour lesquelles de nombreuses personnes choisissent de s'établir ici.

Globalement, notre société est dans une période de transformation, et le rôle de la culture évolue rapidement. De nouveaux canaux de communication favorisent l'explosion d'une expression créatrice, et les industries de la création ont des répercussions sur tous les secteurs. La culture joue un rôle central dans la percée des communautés intelligentes, stimule l'innovation et constitue un puissant vecteur de progrès social et de croissance personnelle.

La culture est un moteur économique puissant qui emploie des dizaines de milliers de personnes dans une grande variété de sous-secteurs de la création et de la culture. Sa contribution au PIB de la province, évaluée à 1,7 milliard de dollars, est plus grande que jamais, et la culture représente l'un de nos secteurs industriels affichant la croissance la plus rapide.

Une nouvelle politique culturelle pour le Manitoba

Dans la foulée du changement, la Province du Manitoba élabore une nouvelle politique culturelle qui poursuit les objectifs suivants :

- **clarifier** ce que la Province cherche à réaliser et les principes qui nous guideront les changements;
- **coordonner** les activités au sein du gouvernement et avec les intervenants en harmonisant nos efforts et en favorisant la cohérence;

- **nous influencer** et nous guider, orienter nos priorités et veiller à ce que tous les Manitobains continuent à bénéficier de tous les avantages sociaux et économiques de la culture.

Le présent document de discussion comporte trois parties :

Partie A : Introduction et aperçu

- Introduction
- Importance de la culture
- Considérations de nature politique

Partie B : Secteurs des industries de la culture et de la création

- Milieu artistique professionnel
- Industries créatives
- Patrimoine
- Bibliothèques publiques

Partie C : Sujets généralisés dans l'industrie

- Culture autochtone
- Infrastructure culturelle

Faites connaître vos idées!

Le gouvernement du Manitoba souhaite entendre tous les Manitobains, quelle que soit leur participation actuelle à la culture. Vos opinions contribueront à ce que la politique culturelle du Manitoba reflète les perspectives, les besoins, les intérêts et les priorités des Manitobains.

Le présent document de discussion contient de l'information sur la culture au Manitoba, des considérations et des tendances, ainsi que des questions visant à amorcer la discussion. Aidez-nous à comprendre vos priorités en matière de culture et dites-nous comment le Manitoba peut mieux soutenir un milieu culturel prospère dans toute notre province.

Aidez-nous à créer la nouvelle politique culturelle du Manitoba!

2. Importance de la culture

Avantages intrinsèques

Durant la majeure partie du 20^e siècle au Canada, le soutien gouvernemental à la culture a été fondé sur l'idée qu'elle est une importante valeur *intrinsèque*. Les avantages personnels d'une participation à la culture ont été perçus comme étant une raison suffisante pour justifier les investissements publics. Progressivement, dans les années 1970 et 1980, on a assisté à un changement en vertu duquel le soutien gouvernemental à la culture est devenu de plus en plus axé sur les manières dont la culture agit en tant qu'*instrument* servant à obtenir d'autres avantages publics tels que l'amélioration des résultats pour la santé et la croissance économique. L'intérêt de l'instrumentalisme réside dans le fait qu'il est plus facilement mesurable que la valeur intrinsèque et plus facilement associé aux objectifs des politiques publiques.

Récemment, il y a une résurgence de la reconnaissance de l'importance de la valeur intrinsèque de la culture, c'est-à-dire de l'expérience privée de trouver du plaisir, une inspiration ou une signification dans les activités culturelles. Le plus récent rapport de l'Arts and Humanities Research Council of England, intitulé *Understanding the Value of Arts and Culture*, souligne que « les avantages de la participation culturelle reposent sur sa capacité d'aider à former des individus réfléchis, en facilitant une plus grande compréhension d'eux-mêmes et de leurs vies, en augmentant l'empathie pour les autres, ainsi qu'une idée de la diversité de l'expérience humaine et des cultures » [TRADUCTION] (Arts and Humanities Research

Council, 2016). Les individus recherchent une expérience culturelle pour des raisons intrinsèques, le plaisir, l'enchantement et une plus grande conscience de soi.

Bien sûr, la valeur intrinsèque de la culture ne relève pas entièrement de la sphère privée. À mesure que l'amélioration individuelle provient de l'expérience culturelle, cette dernière « peut produire, en retour, des citoyens engagés, non seulement en faisant la promotion de comportements civiques comme voter et faire du bénévolat, mais en aidant à concevoir des solutions de rechange à des constats actuels et à alimenter une imagination politique plus large. Tous ces aspects sont essentiels à l'efficacité des systèmes démocratiques politiques et sociaux. Les arts et la participation culturelle aident des groupes minoritaires à trouver une voix et à exprimer leur identité. Ils peuvent encourager les gens à réfléchir aux changements climatiques quand ils ne sont pas utilisés dans une perspective didactique, mais plutôt comme assises de la réflexion et des débats » [TRADUCTION] (Arts and Humanities Research Council, 2016). En d'autres mots, le pouvoir de la culture d'encourager la compréhension, l'empathie et la perspicacité est un facteur crucial dans la formation de la compréhension qu'a l'individu de sa place au sein de sa collectivité.

Les individus recherchent une expérience culturelle pour des raisons intrinsèques, le plaisir, l'enchantement et une plus grande conscience de soi.



Avec l'autorisation du Musée des beaux-arts de Winnipeg

Une étude récente, intitulée *Gifts of the Muse* (McCarthy, Ondaatje, Zakaras, & Brooks, 2004), a appelé le phénomène « un effet d'entraînement », dans lequel les avantages privés de la culture contribuent au bien collectif. La leçon qu'il faut tirer est que le soutien gouvernemental à la culture ne doit pas reposer uniquement sur la capacité de la culture de faire progresser de larges objectifs stratégiques sociaux et économiques, même lorsque de tels avantages sont clairement démontrables. Notre motivation à soutenir la culture doit aussi provenir d'une valeur associée aux répercussions plus profondes de l'expérience culturelle, car cette dernière accroît notre aptitude à nous questionner de manière créative, à raconter nos histoires, à comprendre notre passé, à imaginer notre avenir et à bâtir une vision de ce que nous sommes comme individus et comme société.

Avantages accessoires

Cela dit, les façons dont un secteur culturel prospère agit en tant qu'instrument visant à atteindre d'autres avantages publics sont bien documentées, étudiées et comprises en profondeur.

Culture et apprentissage

Dans le secteur de l'éducation, les expériences artistiques renforcent l'alphabétisation durant la petite enfance, les aptitudes à résoudre des problèmes et la pensée critique chez les élèves, en augmentant le rendement scolaire global, la réussite scolaire et la préparation au marché du travail. Les activités culturelles ont été associées à une hausse des taux de diplomation parmi les étudiants à plus faible revenu (Arts Council England, 2014). Des études récentes ont indiqué, par ailleurs, que la participation aux arts a des effets plus marqués sur les processus d'apprentissage, la résolution de problèmes et d'autres compétences polyvalentes, alors que les effets sur l'amélioration des résultats dans des matières discrètes se sont avérés moins prononcés. La participation culturelle contribue positivement aux réflexes intellectuels qui favorisent l'apprentissage, la confiance en soi, la motivation et les comportements prosociaux (Arts and Humanities Research Council, 2016).

Avantages pour les jeunes

Chez les jeunes, la participation culturelle améliore le rendement scolaire, la confiance en soi et la résilience. L'expérience artistique et culturelle aide les jeunes à acquérir des compétences nécessaires pour réussir dans l'économie du savoir. Un milieu culturel prospère aide aussi à maintenir les jeunes dans la province en leur procurant un lieu stimulant où il fait bon vivre et élever une famille.



Santé et bien-être

Depuis les années 1980, un important corpus de recherche a établi clairement le lien entre la participation culturelle et la santé (Hill, 2015). La recherche a montré qu'un degré plus élevé de participation à la vie artistique et culturelle conduit à un niveau plus élevé de bien-être (Arts Council England, 2014).

Certaines des constatations les plus frappantes ont été établies en lien avec les effets de la participation culturelle parmi les aînés. Des études ont indiqué que la participation à des activités culturelles a amélioré le bien-être physique et l'inclusion sociale (Phinney, et al., 2012). Il a également été démontré qu'un programme culturel structuré parmi les personnes âgées se traduit par une meilleure santé, « moins de visites chez le médecin, moins de médicaments, des résultats positifs en santé mentale [et] un engagement social accru » [TRADUCTION] (Hill, 2015). Les améliorations de la santé physique et de la santé mentale comprennent aussi des effets positifs sur la démence, en particulier lorsque les activités portent sur la communication narrative et sont axées sur les capacités créatives des personnes âgées (Arts and Humanities Research Council, 2016).

Vitalité communautaire

La culture joue un rôle important dans la vitalité et la revitalisation des villes. L'infrastructure culturelle, la préservation du patrimoine, l'art public et l'engagement communautaire dans des activités culturelles font maintenant partie de ce qui représente l'identité d'une collectivité, en favorisant un sentiment d'appartenance.

Le cadre bâti, qui comprend les bâtiments historiques et modernes et les paysages de rues, est souvent représenté en images d'une collectivité. Lieu d'activités et d'interactions communautaires, il est relié aux souvenirs personnels. L'art public peut créer une cohésion dans un secteur en représentant la collectivité et l'importance historique continue, tout en favorisant un nouvel aménagement.

Les investissements dans l'infrastructure culturelle peuvent injecter un nouveau souffle et des activités dans des secteurs en déclin. L'art et la musique donnent vie à des espaces publics et incitent les gens à s'y rassembler. Les arts visuels offrent souvent un point de vue sur des événements importants, des préoccupations sociales ou simplement une esthétique qui, en elle-même, sensibilise les gens à l'égard d'un temps et d'un lieu donnés.

Retombées économiques

La culture est un important moteur économique au Manitoba. En 2014, elle se chiffrait à 1,7 milliard de dollars, soit 2,9 % du PIB de la province, et procurait un emploi direct à 22 000 Manitobains, ce qui correspondait à 3,3 % de la population active manitobaine (Statistics Canada, 2016).

Le PIB correspondant à la culture a augmenté de 23 % entre 2010 et 2014, une croissance deux fois plus forte que celle de l'économie globale de la province.



La contribution de la culture à notre économie est plus importante que celle d'autres secteurs comme l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse, la production, la transmission et la distribution d'électricité, la fabrication de produits alimentaires, ainsi que les services d'hébergement et de restauration.

Les industries culturelles représentent 2,9 % du PIB du Manitoba.

Une enquête parue dans le rapport du Conseil des arts de Winnipeg intitulé *Ticket to the Future* (PRA, Inc., 2009) a mentionné un nombre d'emplois encore plus élevé. Elle a estimé que, à Winnipeg, environ 25 000 personnes (soit 6,3 % de la population active) travaillaient dans le secteur des arts et des industries créatives, dont 5400 étaient employées par des organismes artistiques et culturels sans but lucratif. L'étude a été mise à jour en 2014; elle a souligné que, entre 2009 et 2012, les arts et les industries créatives ont dépassé la croissance totale du PIB et de l'emploi à Winnipeg, à tel point que le secteur représente environ 3,7 % de la production totale de la ville et 6,4 % des emplois (PRA, Inc., 2014).

Depuis les années 1990, la valeur économique des industries culturelles a fait l'objet de nombreuses recherches dans le monde. Un rapport de l'UNESCO a résumé ces recherches en indiquant que « les industries culturelles et créatives génèrent un taux de croissance élevé du Produit Intérieur Brut (PIB) ou de la Valeur Ajoutée Brute (VAB) et de l'emploi. Elles ont donc potentiellement les caractéristiques d'un secteur clé capable de générer la croissance de l'économie dans son ensemble. En effet, certains des secteurs (...) peuvent même avoir des

retombées économiques et attirer une main-d'œuvre, des entreprises et des investissements de grande qualité. » Le rapport a constaté que, dans de nombreuses études, le secteur culturel ou les industries créatives ont été perçus comme l'un des rares secteurs où l'on peut s'attendre à un développement économique dynamique qui stimule la créativité et l'innovation dans l'ensemble de l'économie (UNESCO, 2012).

Cet effet d'entraînement a également été souligné par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CHRSC) du Canada. « De fait, on constate que la créativité propre au secteur culturel est de plus en plus souvent fusionnée avec d'autres secteurs, comme la médecine ou l'ingénierie, ce qui favorise de nouvelles approches en matière de production, de distribution ou de marketing. Dès lors, il apparaît nettement que la vivacité du secteur culturel aura tendance à déteindre sur les autres secteurs de l'économie, et à les consolider par conséquent. La synergie croissante entre le secteur culturel et celui des technologies de l'information et des communications (TIC) permet à de nouvelles entreprises d'émerger et de s'intéresser en fin de compte à un marché d'envergure planétaire. Alors que l'économie canadienne poursuit sa transition vers une économie fondée sur le savoir, on ne saurait que constater l'importance grandissante de la créativité inhérente au secteur culturel. » (CHRC, 2011).

Les entreprises et les travailleurs du secteur de la culture produisent et distribuent des produits et des services créatifs qui ont une incidence locale, mais aussi une portée nationale et mondiale. Les investissements gouvernementaux à l'appui de la culture ont des

effets positifs sur le PIB, les recettes fiscales et la croissance de l'emploi, et le potentiel du marché est en hausse dans toutes les industries créatives.



3. Considérations de nature politique

Au niveau mondial, on observe des tendances qui ont des effets sur tous les secteurs de la culture. Les plus courantes comprennent le contexte financier dans le secteur public, l'augmentation des technologies numériques, la démographie et la diversité.

Démographie et diversité

Au cours des dernières années, la diversité, l'équité culturelle et l'inclusion ont reçu une attention croissante dans tous les secteurs de la politique publique au sein des pays développés, dont le Canada. Ces sujets sont aussi très pertinents dans les industries culturelles et créatives. Bien que les définitions varient, les éléments le plus souvent étudiés incluent l'âge, la race, la culture, le statut socioéconomique et l'ethnicité (Mauldin, Kidd, & Ruskin, 2016). L'expansion des mesures législatives relatives à l'accessibilité a également accru l'attention portée à la diversité en lien avec les habiletés physiques et cognitives. La *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* est entrée en vigueur en décembre 2013. Elle définit les normes d'accessibilité obligatoires pour surmonter les obstacles auxquels les Manitobains font face dans des domaines clés de la vie quotidienne.

Alors que des données particulières sur le Manitoba ne sont pas disponibles, des recherches internationales fournissent un aperçu aux fins de l'élaboration d'une stratégie culturelle provinciale.

Un examen des études réalisé aux États-Unis a révélé que les conseils, les emplois, les auditoires et les programmes dans les arts sont moins diversifiés que dans la population du pays, depuis les musées jusqu'à l'édition, en passant par le théâtre (Mauldin, Kidd, & Ruskin, 2016).

Une recherche menée au Royaume-Uni (The Warwick Commission, 2015) a révélé qu'un pourcentage élevé des individus participant aux activités culturelles financées par l'État est constitué des gens les mieux nantis, les plus instruits et les moins ethniquement diversifiés parmi les segments de la population. Une autre donnée indique que cette réalité n'est pas causée par un manque de demande parmi le public pour l'expression culturelle et créative. Par exemple, les films, la télévision et la radio continuent d'attirer un large public, peu importe l'âge, le sexe ou le groupe social. La Commission Warwick a souligné que la faible participation peut provenir d'un décalage entre le goût du public et l'offre culturelle financée par l'État.

La recherche sur la diversité et l'inclusion continue d'évoluer, et de nombreux points de vue différents apparaissent. De meilleures données et des définitions communes sont nécessaires pour établir des comparaisons au fil du temps et entre les territoires de compétence. Il importe aussi de comprendre les éléments qui comptent vraiment, par exemple si la diversité doit être examinée dans des organisations individuelles, diverses disciplines ou dans son ensemble (Mauldin, Kidd, & Ruskin, 2016).

Ainsi, il se peut que les expressions, les expériences et les talents de la population manitobaine, qui sont d'une grande diversité, ne soient pas également exprimés, représentés ou mis en valeur dans nos industries culturelles et créatives. Cela diminue la capacité des individus d'obtenir une valeur d'une participation culturelle et d'une expression créative, ainsi que notre capacité en tant que province de saisir tout le potentiel de la croissance culturelle et créative.



Au-delà de la question de l'accessibilité accrue aux programmes, il devient important d'examiner comment permettre la participation et l'appropriation dans la conception et l'exécution des programmes, ainsi que d'assurer une pertinence et une accessibilité pour l'ensemble de la population du Manitoba.

Voici un aperçu des éléments clés de la population manitobaine.

Population

En 2011, le Manitoba avait une population de 1,2 million de personnes, en hausse de 8 % par rapport à 2001 (Statistics Canada, 2011). Le Manitoba est quelque peu unique au Canada en ce sens que plus de 60 % de sa population vit dans une région métropolitaine, en l'occurrence celle de Winnipeg. En 2011, 6 % de la population résidait dans le vaste territoire du Nord de la province (Government of Manitoba, 2015).

Profil d'âge

À l'instar des tendances nationales, la population du Manitoba est vieillissante. En 2011, l'âge médian au Manitoba était de 38,4 ans, comparativement à 33,0 ans en 1991. Les personnes âgées représentent le groupe d'âge affichant la plus forte croissance. On prévoit que cette tendance s'accroîtra au cours des prochaines décennies en raison de la petite taille des familles, de l'augmentation de l'espérance de vie et du vieillissement de la génération du baby-boom.

La population manitobaine demeure légèrement plus jeune que la moyenne nationale; 13,9 % des Manitobains sont âgés de 65 ans et plus, comparativement à 14,4 % au niveau national. On s'attend à ce que ce chiffre passe à 16,1 % d'ici 2020 (MBS, 2015).

Toutefois, la population du Manitoba ne vieillit pas de façon uniforme. La population

autochtone est plus jeune que la population non autochtone. Selon l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, l'âge médian des Autochtones était de 24,4 ans, comparativement à 40,7 ans chez les personnes non autochtones (Statistics Canada, 2011).

Revenu et éducation

Dans l'ensemble, l'économie du Manitoba est relativement stable; elle a affiché une croissance annuelle moyenne de 2,5 % entre 2010 et 2014. La population manitobaine présente des niveaux d'éducation et de revenu moins élevés que ceux observés dans l'ensemble du Canada.

En 2011, 53,6 % des Manitobains âgés de 25 ans et plus avaient fait des études postsecondaires, comparativement à 59,6 % au niveau national. Comme les tendances nationales l'indiquent, les niveaux d'éducation évoluent au fil du temps. En 2011, presque 70 % des adultes manitobains âgés de 25 à 44 ans avaient terminé leurs études postsecondaires, alors que le tiers des personnes âgées de 65 ans et plus les ont terminées. (Statistics Canada, 2011).

Le revenu familial médian est resté relativement constant entre 2009 et 2013, soit 4,5 % inférieur à la moyenne nationale (Statistics Canada, 2015).

Alors que le pourcentage de la population manitobaine ayant gagné la moitié ou moins de la moitié du revenu médian national en 2011 est similaire à la moyenne canadienne (25,4 % par rapport à 25,0 %), le Manitoba compte un pourcentage moins élevé de salariés à revenu élevé, seulement 7 % des Manitobains gagnant 80 420 \$ ou plus, alors qu'il s'agit de la tranche supérieure de 10 % des revenus au niveau national (Statistics Canada, 2011).

Ethnicité

Les Autochtones représentent un segment de la population en croissance au Manitoba, c'est-à-dire plus de 16 % de la population en 2011, comparativement à seulement 4,3 % dans l'ensemble du Canada (Statistics Canada, 2015).

Manitoba a une population multiculturelle. Dans l'histoire de la province, des générations d'immigrants sont venus s'établir pour commencer une nouvelle vie. C'est encore vrai aujourd'hui. Au cours des cinq dernières années, la croissance annuelle moyenne de la population au Manitoba a été d'environ 1 %, en raison principalement de l'immigration. L'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 a révélé qu'un peu moins de 16 % des Manitobains sont nés à l'étranger (ou des immigrants). Les immigrants récents, arrivés entre 2006 et 2011, composaient plus de 31 % des immigrants dans la province (Statistics Canada, 2011).

La diversité des horizons ethniques est également en hausse. En 1901, le recensement canadien révélait la présence d'environ 25 groupes ethniques au pays. En 2006, on signalait la présence de plus de 200 origines ethniques au Canada et au Manitoba (MIM, 2009).

Capacités

Environ un Manitobain sur six âgé de 15 ans ou plus a déclaré avoir une invalidité qui limite ses

activités quotidiennes (Statistics Canada, 2012). La prévalence de l'invalidité augmente avec l'âge; elle est d'environ 4 % parmi les Canadiens âgés entre 15 et 24 ans au Canada et de 33 % parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer une invalidité (15 % comparativement à 13 %). Les invalidités associées à la douleur, à la souplesse et à la mobilité ont été les plus courantes et les plus déclarées par environ 12 % des Canadiens. Des déficiences auditives et visuelles ont été déclarées par 5,9 % des Canadiens. Les déficiences associées à la santé mentale, à l'apprentissage, à la mémoire et au développement ont été déclarées par 6,8 % des Canadiens.

Une telle diversité enrichit nos liens avec le monde. Elle reflète aussi différents besoins au sein de nos collectivités, y compris les heures d'ouverture, l'éventail des programmes offerts, l'accessibilité, de même que les champs d'intérêt pour les ressources, le langage et la communication.

Questions au sujet de la démographie et de la diversité

1. Comment la politique culturelle doit-elle refléter la diversité culturelle présente dans notre province? Comment la Province peut-elle veiller à ce que toutes les voix soient exprimées, représentées et mises en valeur dans nos activités culturelles?
2. Quels obstacles empêchent actuellement certains Manitobains de participer pleinement ou d'avoir accès à la culture et comment la politique culturelle peut-elle contribuer à éliminer ces obstacles ?
3. Comment une nouvelle politique culturelle peut-elle veiller à ce que l'appui accordé à la culture tienne compte de la diversité des

régions, des collectivités et des populations du Manitoba?



Numérisation

La percée des technologies numériques a transformé de nombreux aspects de la vie quotidienne. En 2013, il y avait environ 10 milliards d'appareils connectés à Internet, dont 1,2 milliard de téléphones intelligents (The Warwick Commission, 2015). Les Canadiens occupaient le premier rang mondial pour l'utilisation d'Internet (en visitant le plus de pages Web chaque mois) et le deuxième rang, derrière les États-Unis, en ce qui concerne le nombre moyen d'heures passées en ligne chaque mois, soit 41,3 heures (CIRA, 2014).

L'activité culturelle enracinée dans l'utilisation de technologies numériques (ou la culture numérique) a amélioré notre capacité de créer et de consommer de la culture. Les gens peuvent télécharger, modifier et redistribuer des documents existants, ou créer et échanger un contenu original en temps réel. Un nombre croissant d'organismes artistiques, culturels et patrimoniaux explorent et exploitent les possibilités offertes par les nouvelles technologies numériques pour se développer et communiquer avec des auditoires de manière novatrice et créative (The Warwick Commission, 2015). Les technologies numériques fournissent aussi des occasions de créer de nouvelles sources de revenus. Des plateformes

d'externalisation ouverte sont utilisées dans des campagnes de financement et pour produire des revenus dans le cadre de projets particuliers et vendre des produits en ligne.

L'étude sur les ressources humaines du secteur culturel de 2010 du Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CHRSC) a souligné que le « tsunami numérique » imprègne toutes les étapes de la chaîne de création des secteurs culturels – la création, la production, la distribution, la mise en marché et la conservation. L'étude a souligné que la numérisation constitue l'enjeu le plus prédominant dans tous les sous-secteurs culturels (CHRC, 2011).

Bien qu'elle crée d'énormes possibilités, la culture numérique comporte aussi des difficultés (The Warwick Commission, 2015).

- Des préoccupations juridiques, telles que le droit d'auteur, la paternité d'une œuvre, la propriété intellectuelle et la propriété des données des utilisateurs, peuvent devenir complexes dans un univers numérique.
- L'accès et la participation demeurent assujettis aux écarts relatifs à la vitesse, à la qualité et au coût de l'accès à Internet, davantage influencés par l'emplacement géographique et la capacité économique.
- Les habiletés physiques et cognitives, de même que la confiance et la complexité liées à l'utilisation des technologies numériques peuvent aussi influencer sur l'accès.
- L'exploitation de la culture numérique nécessite des capacités que de nombreux organismes culturels n'ont pas, y compris le financement, le temps, les systèmes de technologie de l'information (TI), des compétences internes pour la création et la gestion de données.

- Les travailleurs culturels auront besoin de formation et d'une mise à niveau de leurs compétences afin de s'adapter aux nouvelles réalités numériques. Les intervenants devront aussi avoir accès à des ressources du savoir telles que les pratiques exemplaires et le matériel didactique pour tirer avantage des technologies numériques (CHRC, 2011).
- Le contenu en ligne est utile seulement quand on peut le trouver. Les moteurs de recherche perfectionnés largement utilisés, comme Google et Firefox, dépendent de l'usage commercial. Le matériel moins commandité provenant des industries de la création et de la culture pourrait « disparaître », enfoui profondément dans les résultats (The Warwick Commission, 2015).

Questions au sujet de la numérisation

1. Comment les artistes, les producteurs et les entrepreneurs culturels du Manitoba peuvent-ils tirer le meilleur parti des possibilités offertes par le nouveau contexte numérique?
2. Quels changements sont nécessaires pour aider la communauté culturelle à s'adapter à l'évolution rapide des modes de création, de diffusion et de consommation de la culture dans un contexte numérique?

Contexte financier

Au cours des dix dernières années, on a mis l'accent particulièrement sur les dépenses gouvernementales, un sujet toujours d'actualité pour les contribuables. Dans la foulée de la crise financière de 2008, des investissements importants dans les infrastructures et d'autres plans de relance économique ont dû être contrebalancés par la nécessité subséquente de

revenir à des budgets équilibrés. Les demandes de dépenses du secteur public augmentent radicalement en raison du vieillissement de la population et des hausses dans les budgets consacrés aux pensions et aux soins de santé. Les demandes croissantes de services humains continuent de solliciter les deniers publics. Les citoyens exigent aussi une responsabilisation et une transparence accrues dans les dépenses gouvernementales.

Les provinces canadiennes sont prises dans un étau financier, et il n'y a pas de solution facile.

- Glen Hodgson, *The Globe and Mail*, 10 février 2016

Une telle situation a créé un centre d'intérêt plus marqué pour une fonction publique efficiente et une optimisation des ressources dans tous les investissements publics, y compris les possibilités d'augmenter l'efficacité des programmes de financement.

Un autre aspect financier correspondant est le fait que, depuis plusieurs années, les dépenses stables en culture ont posé des difficultés à de nombreuses organisations culturelles qui dépendent en partie de fonds publics pour offrir des expériences culturelles appréciées par les Manitobains. Malgré les énormes pressions exercées sur les deniers publics, il demeure qu'un secteur culturel prospère constitue une dimension cruciale de notre vie communautaire, aussi importante que nos investissements dans d'autres services publics essentiels, comme l'éducation et les soins de santé.

Parallèlement, le secteur de la culture représente une occasion considérable pour le

développement économique. Le secteur a connu un taux de croissance deux fois plus élevé entre 2010 et 2014 que celui du reste de l'économie provinciale. Il apparaît évident que des investissements prudents dans les industries culturelles et créatives peuvent produire des retombées importantes.



Trouver un équilibre entre ces trois dynamiques – à savoir optimiser les ressources, assurer la santé et la durabilité des organismes culturels et tirer avantage du potentiel économique de ce secteur vivant – requiert une approche financière approfondie et un cadre stratégique.

Soutien à la culture

Le financement de la culture au Canada est une responsabilité commune des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les municipalités. Le soutien public est offert dans l'ensemble du continuum culturel, les fonds touchant, à divers degrés, tous les aspects de la culture, que ce soit la création, la production, la distribution, la consommation et la conservation.

Durant l'exercice financier 2015-2016, la Province du Manitoba a offert aux industries de la culture et de la création 59,7 millions de dollars, distribués dans tous les secteurs, sous forme de subventions, de contributions et de crédits d'impôt. L'aide a été fournie par différents ministères. La Division des programmes de Sport, Culture et Patrimoine Manitoba (conjointement avec les deux

organismes indépendants que sont Musique et Film Manitoba et le Conseil des Arts du Manitoba) est responsable de la majeure partie du financement direct. Aussi, des fonds proviennent du ministère de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce, ainsi que du ministère de l'Éducation et de la Formation. D'autres montants importants sont fournis par le truchement de crédits d'impôt administrés par Finances Manitoba.

Les investissements culturels représentent moins de la moitié d'un pour cent du budget de la province. Le secteur culturel contribue au PIB en totalisant 1,7 milliard de dollars; les investissements aident à mettre en valeur les fonds fédéraux et municipaux, de même que d'importants investissements privés.

Questions au sujet du contexte financier

1. Comment le gouvernement du Manitoba peut-il améliorer le système actuel de financement de la culture?
2. Comment peut-on créer de meilleurs partenariats entre le secteur public et les autres intervenants, comme les universités, les associations d'industries, les entreprises privées, les organismes régionaux, les fondations, etc.?
3. Comment les sources de financement de la culture peuvent-elles être diversifiées? De nouveaux encouragements fiscaux doivent-ils être envisagés? Les mesures fiscales actuelles sont-elles encore adéquates? Quelles autres méthodes peuvent être utilisées pour améliorer les sources de revenu non publiques nécessaires au soutien de la vie culturelle?
4. Comment la contribution des industries culturelles et créatives à l'économie de la province dans un contexte de restrictions financières peut-elle être maximisée? Quels

sont les moyens les plus efficaces d'encourager la création d'emplois dans les industries de la création?

5. Quels sont les plus grands défis à la fois internes et externes concernant la durabilité

et la croissance de nos entreprises ou de nos institutions culturelles? Que doit faire le gouvernement provincial pour aider à relever tous ces défis?





Partie B – Secteurs des industries de la culture et de la création

4. Milieu artistique professionnel

Profil

Le milieu artistique professionnel du Manitoba comprend des genres et la pratique des arts dans les domaines suivants : littérature, danse, théâtre, musique, arts visuels et arts des médias. Il regroupe des artistes, des organismes artistiques et des collectifs dans les deux langues officielles, ainsi que les nations et les communautés autochtones. Au Manitoba, les éditeurs de livres et de périodiques, dont les publications ont une importance littéraire ou culturelle, sont financés en tant qu'organismes artistiques professionnels. Sont aussi financés les organismes de soutien aux arts, qui offrent des services de défense et un perfectionnement professionnel en vue d'une adhésion professionnelle des éditeurs de livres, des écrivains, des dramaturges, des artisans, des artistes visuels et des artistes du cinéma.

Le Conseil des Arts du Manitoba, le principal bailleur de fonds du milieu artistique professionnel, définit ainsi un artiste professionnel : « Artiste qui a suivi une formation spécialisée dans sa discipline artistique, qui est reconnu comme un artiste professionnel par ses pairs (c.-à-d. des artistes pratiquant la même discipline que lui ou elle) et qui a des présentations publiques ou des publications professionnelles à son actif ». Les artistes se trouvent au centre imaginatif de notre société; ils peuvent célébrer notre meilleure nature, agir en tant que catalyseurs du changement ou contester le statu quo.

Un organisme artistique professionnel est un « organisme artistique qui appuie, présente ou produit les œuvres d'artistes professionnels » (Manitoba Arts Council, 2016). Au Manitoba, les organismes artistiques professionnels incluent le théâtre, la musique, les compagnies de danse et les collectifs, les maisons d'édition, les arts

visuels, les centres d'art autogérés et les centres de production.



Avec l'autorisation de Chronic Creative

Une analyse interne du Conseil des Arts du Manitoba datant d'avril 2015 a indiqué que 11 organismes artistiques, ensembles et collectifs ont soumis des demandes de financement au Conseil sur une période de cinq ans, soit entre 2010 et 2015. Au total, 37 organisations ont reçu un soutien de fonctionnement.

Un élément clé du secteur artistique professionnel local est un degré élevé de connectivité parmi les artistes et les organismes. Par exemple, le Winnipeg Symphony Orchestra présente des productions pour l'opéra et le ballet, et ses musiciens jouent dans des ensembles ou des orchestres de chambre. La Société du Centre du centenaire du Manitoba, un autre organisme de la Couronne de la province, est reliée financièrement à d'autres organisations à Winnipeg. Les directeurs des principaux organismes artistiques se rencontrent régulièrement.

Des collaborations au sein de la communauté artistique se font souvent entre des artistes et des organismes artistiques professionnels et des intervenants artistiques non professionnels et des groupes communautaires. Exemples : la production *Explorability* du Royal Winnipeg



Ballet qui s'adressait à des adultes ayant des capacités différentes; le récent spectacle *Reservations* de la troupe Theatre Projects, qui a fait participer des écoles et la communauté autochtone à un dialogue sur des questions non abordées dans la pièce; ou encore la collaboration du Cercle Molière de Winnipeg et une troupe de théâtre locale africo-franco-manitobaine.

Un tel degré de connectivité et de collaboration est simplement tributaire du fait que, contrairement à ce qui se produit dans la plupart des autres provinces, la majeure partie du secteur culturel est concentrée dans une ville, Winnipeg. Des artistes professionnels actifs dans de nombreuses disciplines résident partout dans la province. Cela est moins vrai pour les artistes du spectacle dont la forme artistique est fondée par nature sur la collaboration et nécessite des lieux de présentation.

Il existe très peu d'organismes artistiques professionnels à l'extérieur de Winnipeg. Le rayonnement géographique encourage le réseautage et la collaboration, mais il s'accompagne aussi de difficultés d'accès aux mesures de soutien de différents types et au réseautage pour les artistes qui ne résident pas à Winnipeg. Bien qu'il représente également un défi à Winnipeg, le manque de lieux d'exposition et de galeries dans les zones rurales et nordiques limite l'accès des artistes à des possibilités de présentation ou de publication susceptibles de favoriser leur milieu artistique professionnel.

Le secteur compte énormément sur le soutien bénévole. Au cours de l'exercice 2014-2015, le Manitoba comptait 33 organismes artistiques professionnels, enregistrés dans les Données sur les arts au Canada (CADAC), qui recevaient un soutien du Conseil des arts du Canada ou du Conseil des Arts du Manitoba. Ces organismes

ont déclaré avoir 6240 bénévoles dans leurs rangs. Puisque ce chiffre représente seulement une petite partie des organismes artistiques professionnels du Manitoba, on peut supposer que le nombre de bénévoles est encore plus élevé.

Un rapport de Hill Stratégies Recherche sur les bénévoles et les donateurs du secteur des arts et de la culture, fondé sur l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation 2010 de Statistique Canada, mentionne ce qui suit : « Environ 29 000 Manitobains ont fait du bénévolat dans les organismes artistiques et culturels en 2010, représentant 2,9 % de la population de 15 ans ou plus. Leurs 31 000 donateurs correspondent à 3,1 % des Manitobains de 15 ans ou plus. Ces deux taux sont légèrement supérieurs aux moyennes canadiennes (2,7 % pour les bénévoles et les donateurs) » (Hill Strategies Research Inc., 2013). Hill Stratégies souligne une légère augmentation en 2013; environ 4 % des bénévoles manitobains (quelque 45 000 individus) et un taux de 5 % des donateurs dans le secteur des arts et de la culture. (Ces statistiques ne distinguent pas les arts de la culture dans ces rapports.) (Hill Strategies Research Inc., 2016).

Hill Stratégies Recherche fournit aussi des statistiques sur les artistes individuels, à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 et de l'Enquête sur la population active (Hill Strategies Research Inc., 2014). Cette même année, au Manitoba, 4200 artistes déclarés ont représenté 0,68 % de la population active de la province, ce qui correspond à un travailleur sur 148. Sur ces 4200 artistes, 33 % étaient des musiciens et les chanteurs. Le revenu moyen des artistes du Manitoba était de 26 800 \$, alors que le revenu moyen de l'ensemble de la population active dans la province était de 42 420 \$. Il s'agit du deuxième revenu moyen le moins élevé au

Canada chez les artistes. Le rapport mentionne que, en moyenne, le revenu des femmes artistes à travers le Canada est 31 % inférieur au revenu moyen des hommes artistes, un fossé entre les sexes qui équivaut à celui observé dans l'ensemble de la population active.

Le rapport souligne également que les artistes :

- ont des niveaux d'études plus élevés que l'ensemble de la population active (44 % des artistes détiennent un baccalauréat, comparativement à 25 % dans l'ensemble de la population active);
- sont plus âgés que l'ensemble de la population active (25 % sont âgés de plus de 55 ans, comparativement à 19 %);
- ont plus de chances d'occuper plusieurs emplois (11 % par rapport à 5 % dans l'ensemble de la population active);
- affichent un taux plus élevé de travail autonome (51 % par rapport à 10 %).

Le rapport a également révélé que, en 2011, « il y a moins de 500 artistes autochtones, de minorités visibles ainsi que dans de nombreuses professions spécifiques au Manitoba ». Étant donné les plus récents changements observés

dans la population du Manitoba, de même que les augmentations importantes dans la pratique des arts autochtones, des arts associés aux technologies numériques, ainsi que des arts pour les malentendants et les personnes handicapées, on peut s'attendre raisonnablement à ce que le prochain recensement reflète une certaine hausse du nombre de ces artistes au Manitoba.

Avantages sociaux et économiques

La plupart des études sur les répercussions sociales et économiques examinent l'effet combiné des arts et des industries créatives. De telles données sur l'incidence particulière des organismes artistiques professionnels au Manitoba n'ont pas été recueillies ou présentées séparément. Manitobains pour les Arts, une coalition de défenseurs des arts composée d'individus et d'organisations de la province, peut être une source de données agrégées provinciales à l'avenir. Quelques données tirées d'un échantillonnage d'organismes artistiques professionnels fournissent une indication des contributions de ce secteur.

<i>Organisation</i>	<i>Revenus (2014-2015)</i>	<i>Emplois</i>
Manitoba Theatre Centre (MTC, 2015)	10,5 M\$	Plus de 90 employés, plus des acteurs-vedettes
Répercussions communautaires		
-	Matinées consacrées aux étudiants; programme de laissez-passer pour l'arrière-scène en six ateliers de théâtre	
-	Winnipeg Fringe Theatre Festival, y compris l'utilisation gratuite d'une grande scène pour plus de 175 compagnies locales, nationales et internationales	
-	Master Playwright Festival, y compris des conférences et des visionnements de films gratuits	
Royal Winnipeg Ballet (RWB, 2015)	13,2 M\$	Plus de 166 danseurs et employés

**Répercussions communautaires**

- Spectacle « Going Home Star, Truth and Reconciliation » représentant les expériences des victimes de pensionnats indiens
- Ateliers de sensibilisation « Sharing Dance Day, Dance » avec 446 étudiants
- Présentations lors de journées culturelles et ateliers de danse gratuits
- Démonstrations de ballet au parc Polo, « Ballet in the Park » (spectacles gratuits)

Winnipeg Symphony Orchestra (WSO, 2015) 8,7 M\$ Plus de 70 musiciens et employés

Répercussions communautaires

- Programmes d'éducation fournissant plus de 33 000 expériences pour les étudiants
 - Engagement communautaire de jeunes musiciens, présentations dans des centres de soins de santé et participation aux journées de la culture au Manitoba
-

Soutien et programmes gouvernementaux

Le Conseil des Arts du Manitoba, un organisme indépendant de Sport, Culture et Patrimoine Manitoba, « a pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art ». (Government of Manitoba, 2004)



MANITOBA ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

Grâce à un protocole d'entente conclu avec le Ministère, le Conseil des Arts du Manitoba (CAM) assume la responsabilité du financement du milieu artistique professionnel.

Les décisions relatives aux subventions du CAM sont fondées sur les recommandations de jurys d'évaluation par les pairs et de comités. Les subventions du CAM servent à financer :

- la création ou la production, des déplacements et un perfectionnement professionnel, ainsi que des résidences;
- des étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études dans leur pratique artistique professionnelle;
- des prix accordés à des étudiants qui démontrent une aptitude exceptionnelle dans des concours musicaux nationaux;
- le placement d'artistes professionnels dans des groupes communautaires;
- le paiement de membres de jury lors d'expositions-concours à travers la province;
- des tournées dans la province effectuées par des artistes individuels et des organismes artistiques.

Durant l'exercice 2015-2016, grâce à ses programmes réguliers, le Conseil des Arts du Manitoba a fourni environ 8,5 millions de dollars à des artistes et à des organismes artistiques de la province, soit 919 537 \$ à des artistes individuels, 6,2 millions de dollars à des organismes artistiques, ainsi que 964 856 \$ dans le cadre de programmes d'arts et d'apprentissage et de programmes d'aide au développement artistique (Manitoba Arts Council, 2015).



Le CAM fournit un soutien de fonctionnement à des organismes artistiques professionnels, généralement sous la forme d'un accord de financement triennal. Le CAM a conclu des accords de Partenariats pour les arts du Manitoba (PARTAM) avec neuf organismes d'ancrage dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et des arts visuels. Les organismes des PARTAM rencontrent des pairs évaluateurs pour discuter des programmes et des initiatives. On s'attend aussi à ce qu'ils aient des responsabilités accrues dans leurs liens avec la collectivité. D'autres organismes reçoivent un soutien pour leurs activités et leurs programmes dans le cadre de subventions par titre d'un an ou de deux ans. Tous les organismes signent un accord de financement avec le CAM et lui soumettent des rapports de mi-parcours ou finaux sur les subventions qui leur ont été accordées.

Durant l'exercice 2015-2016, le Conseil des Arts du Manitoba a fourni 8,5 millions de dollars à des artistes et à des organismes artistiques de la province.

En outre, des individus reçoivent des subventions dans le cadre de programmes axés sur la création ou la production, des déplacements et le perfectionnement professionnel et des résidences. Le Conseil a depuis longtemps un programme de résidence dans le cadre d'un partenariat avec le parc national du Canada du Mont-Riding. Des accords de partenariats de résidences d'artistes sont en place avec des organismes provinciaux, nationaux et internationaux.

Le CAM fournit une aide aux organismes qui jouent un rôle important en favorisant la capacité de fournir des expériences artistiques professionnelles au public. Par exemple, il a conclu des accords de partenariat avec des organismes qui :

- soutiennent des conseils des arts ruraux dans leur travail afin d'apporter des expériences artistiques professionnelles à leurs collectivités;
- aident des organismes artistiques et culturels à obtenir des parrainages;
- aident les professeurs d'art à former leurs étudiants et à les exposer à des carrières dans les arts professionnels;
- versent des cachets aux écrivains pour qu'ils lisent leurs œuvres dans la province.

Le CAM participe à une entente tripartite avec Patrimoine Canada, Sport, Culture et Patrimoine Manitoba pour soutenir la communauté franco-

manitobaine dans la préservation et le renforcement de son identité culturelle.



Les tournées organisées par des individus et des organismes dans la province sont importantes pour fournir des expériences artistiques professionnelles à tous les Manitobains. Des artistes font des tournées dans l'ensemble du Manitoba, depuis Churchill jusqu'aux collectivités du Sud, dans les écoles, sur les réserves et dans les salles de concert. Les activités de tournées requièrent souvent la participation de groupes communautaires. Par exemple, le Manitoba Chamber Orchestra, travaille avec la Division scolaire Frontier dans le cadre de son programme Fiddlers on the Loose. Par le truchement de ses programmes d'arts et d'apprentissage, le CAM envoie des artistes et des groupes dans toute la province.

Certains organismes artistiques professionnels reçoivent des subventions pour des projets ou lors de festivals de la Direction des arts de Sport, Culture et Patrimoine Manitoba. La Direction « offre des services de soutien et de consultation, dans les deux langues officielles, dans les domaines suivants : commercialisation, gestion artistique, développement des ressources, formation, coordination d'activités et politique culturelle » (Government of Manitoba, 2016).

D'autres ministères appuient le milieu artistique professionnel, directement ou indirectement.



Par exemple, Éducation et Formation Manitoba appuie des initiatives d'arts et d'apprentissage; et Croissance, Entreprise et Commerce Manitoba fait la promotion d'activités artistiques dans toute la province dans le cadre d'initiatives touristiques.

Le Conseil des arts de Winnipeg est un organisme sans but lucratif qui distribue des fonds à des organismes artistiques et à des artistes au nom de la Ville de Winnipeg. Il a accordé un peu plus de 3,5 millions de dollars en subventions en 2014 : 104 artistes individuels et administrateurs d'activités artistiques ont reçu 206 000 \$ pour la création ou la production, des déplacements et un perfectionnement professionnel; 77 organismes ont reçu 3 291 850 \$ pour des projets, des programmes et un soutien de fonctionnement. De plus, le Conseil des arts de Winnipeg gère un programme d'art public acclamé, parraine une série de conférences, en plus de maintenir un babillard d'événements artistiques et d'offrir un récent programme de résidence pour des artistes en milieu de travail (Winnipeg Arts Council, 2016).

Le Conseil des arts du Canada (CAC) est le principal bailleur de fonds national dans le milieu artistique professionnel du Manitoba. Selon des données ouvertes publiées récemment sur son site Web, durant l'exercice 2014-2015, le CAC a accordé 6,7 millions de dollars en subventions à des individus et à des organismes du Manitoba (Canada Council for the Arts, 2016).

Tendances et défis clés

Nouvelles formes de pratique artistique

De nouvelles formes de pratique artistique émergent dans des manières qui présentent des défis pour les programmes traditionnels de soutien aux arts. Le concept de base du milieu

artistique professionnel doit être réexaminé, puisque les démarcations entre les pratiques vernaculaires, amateurs, commerciales et artistiques professionnelles s'estompent et que les activités artistiques amateurs augmentent (Canada Council for the Arts, 2012).

En outre, de plus en plus d'artistes et d'organismes transcendent les cloisonnements disciplinaires traditionnels, dans un contexte de financement où les disciplines ont représenté un principe organisationnel fondamental.

Des groupes et des individus présentent des événements dans des lieux non traditionnels et de manière spontanée; ils ont un degré élevé de mobilité physique et en ligne. Au Manitoba, des présentations novatrices d'art public ont lieu chez les artistes, dans des restaurants, dans des hôpitaux, sur une rivière ou sur le bord d'une piscine publique.

Les collaborations entre les disciplines sont fréquentes et, souvent, elles prennent fin lorsque le projet est terminé. Les mentorats sont souvent à court terme et associés à des projets particuliers.

Les téléphones cellulaires et les autres appareils numériques apparaissent dans la création artistique. De nombreux artistes sont préoccupés par des questions de justice sociale, de cohésion sociale ou de lieu d'expression artistique. Ces nouvelles formes de création artistique requièrent l'acquisition de compétences dans des domaines comme l'autopromotion et la mise en marché, la technologie, les affaires et l'administration.

L'importance des nouvelles formes de pratique artistique et de création artistique est telle que beaucoup d'activités qui leur sont liées débordent le cadre des programmes d'aide traditionnels. Le financement doit être réactif et



s'adapter aux pratiques qui évoluent rapidement.

Gestion organisationnelle et gouvernance

Le renforcement de la capacité organisationnelle constitue une priorité pour les organismes manitobains de toutes tailles, peu importe le type d'organisations, que ce soit des entreprises en démarrage, des collectifs, des entreprises en ligne ou des organisations d'ancrage. Le terme « capacité » est utilisé ici de manière inclusive; il fait référence à la gouvernance des conseils, à la collecte de fonds, à la gestion des bénévoles, à la planification stratégique et opérationnelle, à l'administration et au marketing ou aux communications, à la planification de la relève.

En plus d'élaborer des pratiques exemplaires, les organismes ont besoin d'une capacité d'adaptation qui leur permettra de vérifier et de mettre en œuvre des stratégies pour élaborer des programmes, rejoindre des publics nouveaux et variés et encourager la durabilité.

Diverses initiatives apparaissent afin de répondre à ce besoin. Par exemple, ArtSupport Manitoba, un projet d'ArtSpace Inc., qui reçoit un financement provincial et fédéral dans le cadre d'un programme triennal, est fondé sur un modèle australien. Il travaille avec des organismes artistiques et culturels du Manitoba pour offrir une formation professionnelle dans la création de parrainages. ArtsVest, un programme national, a été très actif au Manitoba au cours des dernières années pour aider également les organisations à renforcer leur capacité de parrainage. Le programme de gestion et de gouvernance du Conseil des Arts du Manitoba fournit des fonds limités à des organismes pour leur permettre de recourir aux services de consultants pouvant les aider à élaborer des plans stratégiques.

Les organismes ont besoin d'une capacité d'adaptation qui leur permettra de vérifier et de mettre en œuvre des stratégies et des programmes pour rejoindre des publics nouveaux et variés au Manitoba.

Accès

L'accès aux arts est une question à multiples facettes. Il peut faire référence à des barrières géographiques, à des enjeux sociaux ou économiques, à la culture et à des niveaux de capacité, en plus de nombreux autres facteurs.

Le manque de lieux de présentation, en particulier de studios abordables et de petites salles de spectacles, limite la capacité des artistes de présenter leur travail à Winnipeg et dans l'ensemble de la province. Les vastes zones nordiques et rurales du Manitoba font en sorte que le transport, le réseautage et l'accès aux moyens technologiques de communication sont d'autres obstacles géographiques importants à l'accès.

Le nouveau modèle de financement et les buts stratégiques du Conseil des arts du Canada indiquent que le renforcement de la diversité dans les organismes artistiques et les publics sera un critère d'évaluation aux fins du financement; il fournit des subventions spéciales à des artistes autochtones et à des artistes associés aux arts pour les malentendants et les personnes handicapées. De tels facteurs auront une incidence sur divers types de perspectives

que les organismes artistiques devront appliquer à leur travail.

La conformité avec les nouvelles mesures législatives relatives à l'accessibilité au Manitoba est un autre exemple du type de difficultés d'accès auxquelles les artistes et les organismes artistiques sont confrontés. Au cours des dernières années, Arts and Disability Network Manitoba est devenu de plus en plus actif dans l'éducation au nom de ses membres (Arts & Disability Network Manitoba, 2016).

Actuellement, beaucoup d'individus et d'organismes dans le milieu artistique professionnel manquent de capacité, de perfectionnement professionnel et de formation en ce qui concerne les compétences, la diffusion, la recherche et la mise en marché pouvant leur permettre de surmonter les nombreuses difficultés posées par les obstacles à l'accès aux arts et par les publics nouveaux et variés.

Mobilisation des jeunes

Des groupes de discussion sur la planification stratégique du CAM, qui ont été organisés partout dans la province durant l'exercice 2010-2011, ont révélé une préoccupation presque unanime selon laquelle il faut encourager la mobilisation des jeunes dans les arts, que ce soit en tant qu'artistes, bénévoles, administrateurs d'activités artistiques ou membres de conseils d'administration.

Dans les arts, aujourd'hui, les jeunes se préoccupent souvent de questions de justice sociale, sont entrepreneuriaux et très branchés au moyen des médias sociaux. En outre, ils développent et présentent leur pratique artistique en dehors des organisations établies. Les participants aux groupes de discussion dans les régions nordiques et rurales ont souligné le besoin d'établir des liens entre les pratiques

artistiques traditionnelle et contemporaine, ainsi que des programmes mis sur pied par les jeunes.

Les jeunes participants aux groupes de discussion ont mentionné les besoins suivants : formation professionnelle; accès à des mesures de soutien grâce à des services centralisés et de collaboration en dehors des structures traditionnelles de financement des arts; sensibilisation à l'égard des effets d'une pratique accrue des arts interdisciplinaires et multidisciplinaires; et accent mis sur l'innovation et le risque.



Les plus jeunes artistes travaillent sur des multiplateformes partagées. Souvent, leurs projets novateurs ne cadrent pas avec les programmes de subventions existants, et les artistes se tournent vers l'externalisation ouverte pour obtenir d'autres sources de revenus. Tous ces aspects indiquent un mouvement artistique professionnel des jeunes en croissance et solide, en marge des institutions artistiques établies. Il existe des possibilités de fournir aux jeunes des compétences et une formation artistique – que ce soit avec Arts and Cultural Industries Association of Manitoba, Mentoring Artists for Women's Art (MAWA) et d'autres organisations de mentorat, l'Innovation Alley, récemment constituée, et les institutions universitaires, par exemple – mais, encore une fois, à part quelques exceptions, ces organisations se limitent largement à Winnipeg.



En outre, les organismes artistiques sont confrontés au défi d'adapter leurs structures traditionnelles aux nouvelles formes de pratique artistique en même temps qu'ils se sont engagés à rejoindre un public plus traditionnel.

Ressources financières

En raison des nouvelles ressources allouées par le gouvernement fédéral au Conseil des arts du Canada, on peut maintenant penser avec optimisme que le milieu artistique professionnel du Manitoba bénéficiera sous peu d'un soutien supplémentaire à des initiatives qui répondent aux objectifs du Conseil des arts du Canada. Le financement municipal à Winnipeg est aussi en hausse.

Le financement provincial, qui fournit la majorité des fonds au milieu artistique professionnel du Manitoba, a été gelé ou diminué par rapport au coût de la vie depuis plusieurs années, alors que les coûts augmentent. Les organismes artistiques du Manitoba enregistrent maintenant une baisse des revenus d'abonnement traditionnels, en raison des changements dans la fréquentation des représentations et la composition des publics. Ces organismes n'ont pas la capacité financière et d'adaptation nécessaire pour explorer et expérimenter les nouveaux modèles de participation du public, alors que les auditoires sont de plus en plus variés dans la province. Le soutien financier provincial n'a été structuré pour permettre aux organismes artistiques existants au Manitoba d'ajouter d'autres projets pilotes de recherche stratégique à l'étendue de leurs activités de développement de l'auditoire.

Le financement provincial, qui fournit la majorité des fonds au milieu artistique professionnel du Manitoba, a été gelé ou diminué par rapport au coût de la vie depuis plusieurs années, alors que les coûts augmentent.

Aucun nouvel organisme artistique au Manitoba n'a reçu un soutien de fonctionnement du Conseil des Arts du Manitoba depuis plusieurs années en raison des réalités financières stagnantes. Les nouveaux organismes admissibles aux programmes du CAM doivent demander un soutien en lien avec des projets individuels plutôt qu'avec leurs activités.

Participation autochtone et répercussions

La population autochtone apporte une contribution de plus en plus marquée à la richesse du milieu artistique professionnel du Manitoba : 25 % des demandeurs dans le cadre du programme des arts médiatiques du CAM se disent autochtones; et 33 % des prix sont offerts à des demandeurs qui s'affichent comme autochtones.

Le Manitoba compte l'un des quatre seuls centres d'art autogérés par des Autochtones au Canada, et le réseau acclamé Aboriginal Peoples Television Network (APTN) se trouve au Manitoba. Il y a une maison d'édition métisse à Winnipeg, et d'autres maisons d'édition publient des ouvrages écrits par ou sur les Autochtones et leurs cultures. La province compte également des groupes artistiques autochtones en écriture,

en musique, en cinéma et en danse, et des artistes individuels autochtones sont actifs dans tous les genres artistiques. Le Conseil des Arts du Manitoba offre deux programmes qui s'adressent aux artistes individuels autochtones pour la création, la production ou des mentorats. Le département des beaux-arts de l'Université de Brandon offre une majeure en art autochtone.

Le festival Manito Ahbee est une célébration annuelle de la musique, des arts, de la culture et du patrimoine autochtones. Il présente les talents, les dons et les habiletés d'artistes issus de toutes les nations autochtones.

Alors que la communauté autochtone du Manitoba devient de plus en plus jeune et urbaine, de nombreux artistes vivent dans des zones nordiques et rurales en ayant seulement un accès limité aux réseaux, aux organismes artistiques et au perfectionnement professionnel. La consultation sur les arts autochtones menée par le CAM, qui faisait partie de l'élaboration de son plan stratégique en 2011, a relevé les préoccupations clés suivantes :

- soutien aux artistes émergents au moyen de mentorats, de perfectionnement professionnel et d'activités d'apprentissage;
- stratégies de diffusion et de mise en marché liées aux jeunes;
- possibilités de productions et de spectacles multidisciplinaires locaux, nationaux et internationaux;
- développement de l'auditoire;
- partenariats avec des organismes et des événements existants;
- renforcement de l'intérêt et des mandats du public à l'appui des arts et des cultures autochtones.



Parmi les autres enjeux discutés, mentionnons les suivants : accès limité aux données sur les subventions en ligne et aux consultations; barrières géographiques; manque d'éditeurs autochtones; et difficultés liées à la maîtrise de l'anglais, langue seconde. Le soutien du gouvernement fédéral et la perception de la valeur publique augmentent. Le nouveau modèle de financement proposé du Conseil des arts du Canada, par exemple, comprend un volet particulier visant à soutenir les artistes des Premières nations, métis et inuits.

Les artistes autochtones contemporains fondent souvent leur travail sur une pratique et des concepts traditionnels, en plus de consulter des aînés pour obtenir des conseils et des protocoles. Les projets artistiques sont souvent inspirés par la politique. Les artistes autochtones se rendent de plus en plus à des événements et à des festivals internationaux. La communauté autochtone demeure toujours préoccupée par des questions comme les observations trompeuses, l'appropriation culturelle, ainsi que le manque de compréhension des protocoles culturels.

Questions au sujet du milieu artistique professionnel

1. Que faudrait-il faire pour assurer que la communauté artistique continue de répondre aux normes les plus élevées en



- matière de création et de programmes artistiques professionnels? Comment une nouvelle politique culturelle peut-elle répondre aux demandes particulières associées à la mise en marché des arts pour les auditoires et les consommateurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Manitoba?
2. Comment le degré élevé de connectivité et de collaboration parmi les artistes et les organismes artistiques professionnels du Manitoba peut-il être le mieux mis à profit? Où doit-il y avoir des possibilités de coordination accrue, de consolidation, de mise en commun des ressources et d'efficacité?
 3. Comment la communauté culturelle peut-elle veiller à ce que toutes les voix soient exprimées, représentées et mises en valeur dans le milieu artistique professionnel, y compris les femmes, les minorités ethnoculturelles, les personnes handicapées, ainsi que les Autochtones des zones aussi bien urbaines que rurales?
 4. À quelles difficultés de formation et de perfectionnement professionnel les artistes du Manitoba sont-ils confrontés?
 5. Le modèle opérationnel du Conseil des Arts du Manitoba est-il toujours adéquat? Comment peut-il être modernisé ou amélioré?

5. Art communautaire

Profil

Définition

Les activités artistiques communautaires sont intégrées à la vie quotidienne des gens et offrent au public des occasions inclusives et accessibles de participer à l'art et à la culture. Ces activités renforcent les compétences et les connaissances artistiques ainsi que célèbrent et favorisent la compréhension, la connaissance et l'appréciation du patrimoine, de la culture et de l'identité d'une communauté (Direction des arts).

Au cours des 20 dernières années, la reconnaissance au Canada de l'art communautaire à titre de discipline au sein des arts créatifs s'est accrue. La preuve en est dans l'augmentation du soutien accordé à l'art communautaire par des organismes de financement des arts professionnels comme le Conseil des Arts du Manitoba et le Conseil des Arts du Canada. Admettant que l'art contribue au bien-être des personnes et améliore la qualité de vie, les communautés petites et grandes encouragent et soutiennent une large variété d'activités artistiques et culturelles locales et enracinées dans les communautés.

En réponse à la reconnaissance de l'importance des activités artistiques et à leur foisonnement dans les communautés, les artistes et les chefs de file culturels sont de plus en plus nombreux à vouloir collaborer avec le grand public dans le cadre de leurs pratiques créatives.

De plus en plus d'artistes souhaitent collaborer avec le grand public dans le cadre de leurs pratiques créatives.

La définition de l'art communautaire varie, mais s'entend souvent par un artiste ou un chef de file culturel qui collabore avec une communauté. L'art communautaire comprend :

L'art engagé dans la communauté qui consiste en la participation des communautés à la production collaborative d'œuvres artistiques;

L'éducation artistique qui correspond au développement des connaissances et des compétences artistiques;

Et le développement des arts axé sur la participation accessible et inclusive à l'art (Hemphill & Forbes, 2013).

L'art engagé dans la communauté est propre à une communauté et consiste en des expériences artistiques collectives facilitées par un artiste ou un chef de file culturel (dans toutes les disciplines). Travaillant au sein d'un organisme ou de manière autonome, l'artiste ou le chef de file culturel collabore avec des membres de la communauté dans le but de créer une œuvre qui reflète la culture, la langue, les intérêts uniques, les qualités et les priorités de la communauté. Chaque initiative ou projet est mené par les participants et les projets aboutis célèbrent l'identité, unissent les membres de la communauté, explorent des problématiques, invitent à un dialogue ouvert, etc. (ArtBridges/Toile des arts, 2016).

L'éducation artistique offre à des apprenants de tous les âges des connaissances, un enseignement et une occasion de participer activement à l'art et à la culture. Bien que souvent offerte dans des établissements scolaires conventionnels, l'éducation artistique ne se limite pas à un modèle traditionnel où les élèves étudiants, créent puis présentent leurs travaux créatifs. L'éducation artistique génère des environnements dans lesquels les arts et la culture deviennent un vecteur de développement, d'inspiration, d'amélioration et d'exploration de problématiques importantes en fonction des intérêts et des perspectives uniques de l'étudiant. Les artistes enseignants sont des contributeurs pleinement engagés dans leur environnement éducatif. Ils offrent des connaissances techniques, invitent à l'exploration conceptuelle et jouent simultanément les rôles de ressource artistique, de mentor, de formateur et de membre précieux de l'équipe éducative (National Guild for Community Arts Education, 2015).



Le développement des arts est axé sur la création d'occasions artistiques à l'intention de personnes et de communautés qui autrement ne bénéficieraient que d'un accès limité, voire inexistant, à l'art. Face à des obstacles de type géographique, socioéconomique et linguistique, les communautés manquent parfois de ressources, d'équipement ou d'expertise pour

s'engager pleinement dans les arts créatifs. Les initiatives de développement des arts comblent ces besoins en procurant des ressources humaines ou une expertise dans le domaine des arts, de l'aide financière, des possibilités de perfectionnement professionnel, etc. Comme dans l'art engagé dans la communauté, la communauté joue un rôle moteur dans les initiatives de développement des arts.

L'art communautaire comprend également des festivals et des événements qui permettent au public de découvrir les œuvres d'artistes accomplis et stimulent le tourisme local et l'activité économique. Les festivals célèbrent notre diversité artistique, ethnique et culturelle et offrent aux communautés une programmation passionnante tout au long de l'année.

Caractéristiques du secteur

L'art communautaire est très dynamique au Manitoba. Tout le long de l'année et dans l'ensemble de la province, des initiatives d'art engagé dans la communauté, d'éducation artistique et de développement des arts battent leur plein. Ces initiatives sont soutenues par un nombre croissant de spécialistes des pratiques artistiques communautaires et un groupe hétérogène d'organismes artistiques et culturels, parmi lesquels : organismes dotés de mandats provinciaux ou locaux; festivals artistiques; conseils des arts ruraux et comités culturels; collectivités des Premières Nations; groupes communautaires; écoles; diffuseurs; groupes d'art communautaire dans une discipline particulière et centres d'art urbains.

L'art communautaire est très dynamique au Manitoba.

Une variété de *groupes et d'organismes communautaires à vocation artistique* situés partout au Manitoba offrent des activités culturelles, y compris des festivals, des ateliers et des cours, des spectacles présentés par des théâtres locaux et des troupes de danse, des expositions d'arts visuels, des concerts, des pow-wow, etc. Ces activités ont souvent lieu dans des collectivités mal desservies, rurales, éloignées ou du Nord et procurent aux membres de la communauté une chance de prendre part au développement des compétences artistiques, des occasions de participer à l'art, des événements de reconnaissance de la communauté et un accès à des œuvres artistiques professionnelles.



Les centres d'art urbains sont des organismes qui se *définissent* comme des spécialistes dans le domaine de l'art communautaire et affichent des missions et des mandats à l'appui de leur spécialité. La majorité de ces organismes sont situés dans de grands centres urbains et leur personnel comprend des administrateurs, des artistes actifs dans une discipline particulière et des spécialistes des pratiques artistiques

communautaires. Les programmes et les projets spéciaux offerts continuellement par ces organismes impliquent exclusivement des artistes et des chefs de file culturels (à la fois locaux et en visite) qui s'engagent avec les membres des organismes ou la communauté locale. Le plus important consiste dans le fait que toutes les œuvres entreprises sont lancées par la communauté et répondent aux préoccupations de celle-ci. Parmi les centres d'art urbains au Manitoba citons Art City Inc., Art Beat Studio, NorVa Art Centre et Graffiti Art Programming (Kuly, Stewart, & Dudley, 2005).

Les conseils des arts régionaux et les comités culturels sont situés à l'extérieur des grands centres urbains et offrent une programmation artistique à une communauté particulière qui se définit par ses limites géographiques. Les organismes offrent des expositions d'arts visuels et des spectacles ainsi qu'une combinaison d'activités comprises dans les trois catégories de l'art communautaire établies. Toutes les activités sont centrées sur la culture unique, le patrimoine et les préférences linguistiques de chacune des communautés ainsi que la reconnaissance de ces attributs.

Bien que l'objectif premier des *organismes artistiques professionnels*, selon la définition du Conseil des Arts du Manitoba, consiste « à soutenir, à diffuser ou à produire les œuvres des artistes qui ont acquis un statut professionnel » (Conseil des arts du Manitoba, 2016), de nombreux organismes intègrent les initiatives artistiques communautaires à titre d'éléments essentiels de leur programmation annuelle. Sans égard à l'objectif premier, à la taille ou à la discipline, presque tous les organismes artistiques professionnels participent aujourd'hui à une forme d'activité ou d'engagement artistique communautaire selon leurs ressources. Désignées en termes

d'approche communautaire, de tournée ou d'initiative d'éducation artistique, les activités impliquent en général des artistes professionnels ou le personnel associé aux organismes, qui mobilisent les communautés au-delà de leurs cercles établis par le biais d'ateliers, d'activités de mentorat, de spectacles intimes ou de collaborations (Conseil des arts du Manitoba, 2016).

De nombreux organismes et établissements non artistiques au Manitoba, tels que les écoles, les hôpitaux, les organismes sociaux et les services de loisirs, offrent des programmes qui comprennent des arts et des artistes au sein d'un modèle d'art communautaire. Ces programmes visent à renforcer, à informer, à éduquer et à mobiliser les clients des organismes instigateurs par le biais d'activités artistiques. Dans ce cas, les personnes qui participent aux activités sont souvent des enfants, des personnes non-artistes ou des amateurs qui vivent des expériences artistiques à des fins d'agrément général, thérapeutiques, d'apprentissage ou comme exercice de renforcement communautaire en dehors d'un lieu artistique traditionnel.

Avantages sociaux et économiques

Il est difficile d'évaluer de manière fiable les conséquences sociales et économiques de la participation à l'art communautaire. Les avantages comprennent des changements positifs dans l'estime de soi, les compétences cognitives, la santé et l'éducation, des changements sociaux, la fierté et l'identité communautaire, la diversité économique, les possibilités d'emploi et la satisfaction (Groupe d'experts australien en études industrielles à la Western Sydney University, 2004). Dans un récent discours, la sénatrice Pat Bovey a cité des recherches importantes sur la contribution de

l'art communautaire à la réduction de la criminalité et des coûts de santé. Elle a fait observer que, si l'on se fie à ces recherches, « les arts ne sont pas un luxe, mais jouent un rôle crucial dans la santé de nos collectivités ». (Bovey, 2016)

Les participants aux activités artistiques communautaires font état de changements personnels et éducatifs (le cas échéant). L'implication dans l'art rend les gens heureux et leur permet de rencontrer des amis, d'être créatifs et de se sentir moins isolés. En plus de l'acquisition de compétences artistiques (nécessaires à des projets requérant la fabrication d'objets ou la prestation d'une performance), selon les rapports parmi lesquels *Impact of the Arts on Canadian Life*, publié par le Conseil canadien des arts, et *Do Community-based arts projects result in social gains? A review of Literature* de Tony Newman, Katherine Curtis et Jo Stephens pour Barnardo's au Royaume-Uni, la participation apporte des améliorations dans les domaines de la santé, des liens communautaires, de l'estime de soi des personnes, des compétences en communication, de la confiance, etc.

Les communautés qui participent à des projets artistiques collectifs voient souvent s'améliorer la compréhension culturelle parmi les résidents : un sens de l'identité locale plus positif, une plus grande tolérance et une meilleure résolution des problèmes et une cohésion sociale générale améliorée. Quand les expériences artistiques entreprises par la communauté sont reconnues comme éléments essentiels à la participation civique, même la communauté la plus démunie déclare se sentir plus autonome et être transformée de manière positive.

Sur le plan économique, l'art communautaire contribue à la fierté civique qui à son tour aide à

la revitalisation et au renouvellement des collectivités. L'esthétique d'un endroit, les activités de loisirs proposées et d'autres méthodes de production de revenus grâce à la création artistique peuvent s'améliorer. Les compétences et les connaissances acquises par les participants dans le cadre de projets artistiques inclusifs ont amélioré la participation générale dans la société, l'employabilité et la poursuite de cours de perfectionnement ou de formations. Les groupes spécifiques au Manitoba qui ont déclaré ce type de réussite comprennent : des résidents de collectivités rurales, éloignées et du Nord; des personnes handicapées; des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et d'anciens détenus (Conseil des arts du Canada, 2016).

Soutien et programmes gouvernementaux

À l'échelle provinciale, l'art communautaire est soutenu par la Direction des arts du ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine du Manitoba. Les programmes en question font partie « des programmes provinciaux visant à soutenir les objectifs stratégiques du gouvernement concernant le développement de l'art communautaire, y compris les objectifs de bien-être individuel, de santé communautaire et de croissance économique » (Manitoba, 1996).

La Direction des arts administre onze programmes à l'appui d'une programmation axée sur l'art dans les collectivités de l'ensemble de la province. Ces programmes servent de 300 à 400 groupes par année, en fonction du nombre de propositions de projets acceptées. En 2015-2016, 282 groupes au total ont reçu des fonds, et des subventions totalisant plus de 4,3 millions de dollars ont été accordées à l'appui de la programmation d'art communautaire.

En 2015-2016, la Direction des arts a accordé des subventions totalisant plus de 4,3 millions de dollars aux organismes offrant une programmation d'art communautaire.

Les groupes qui ont actuellement accès au financement dans le cadre des programmes de la Direction des arts comprennent : les organismes artistiques et culturels dotés de mandats provinciaux ou locaux; les grands festivals artistiques, les conseils des arts ruraux et les comités culturels; les collectivités des Premières Nations; les groupes communautaires locaux; les écoles; les diffuseurs; les groupes d'art communautaire dans une discipline particulière et les centres d'art urbains. Plusieurs programmes de la Direction des arts sont axés sur les collectivités et offrent un soutien ciblé aux Autochtones ou aux communautés francophones, tandis que d'autres programmes sont axés sur les événements et soutiennent les festivals communautaires ou d'autres festivals artistiques et culturels. Ces programmes offrent en général des fonds pour le développement des compétences artistiques, le développement du public, la diffusion des œuvres artistiques, les festivals, les résidences d'artiste dans la communauté et la prestation de services artistiques.

Certains des organismes qui présentent une demande de financement à la Direction des arts reçoivent également des fonds d'autres ministères tels que Éducation et Formation, Justice, et Croissance, Entreprise et Commerce,

en fonction de la nature de leur mandat et de la portée de leur programmation.

Le Conseil des Arts du Manitoba peut également offrir des fonds lorsque les activités artistiques communautaires impliquent un artiste professionnel (Conseil des arts du Manitoba, 2016). Les programmes qui servent spécifiquement les activités artistiques communautaires au Conseil des Arts du Manitoba comprennent une série de subventions pour les projets définis comme des projets de développement des arts (en particulier l'art autochtone), une division Éducation artistique et plusieurs autres programmes de financement de projets visant à offrir des fonds pour les activités dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord. Une variété de clients a accès à ces programmes, y compris les organismes d'art communautaire, les conseils des arts régionaux et les comités culturels et les organismes non artistiques (y compris les écoles).



Il convient de noter que les organismes artistiques dans une discipline particulière dont l'exploitation est financée par la province ou le Conseil des Arts du Manitoba comprennent les initiatives artistiques communautaires qui font partie de leurs activités annuelles. Souvent

classés dans les activités d'approche communautaire, d'engagement communautaire, d'éducation artistique, de développement des arts, etc., les activités et les projets spécifiques sont de l'art engagé dans la communauté, de l'éducation artistique ou du développement des arts. L'accent semble être de plus en plus souvent mis sur ce type d'activité au sein de ces organismes, qui veulent assurer la prestation de ces activités et obtenir les compensations financières des bailleurs de fonds en conséquence.

Tendances et défis clés

Art pour tous

Les définitions établies de l'artiste professionnel et de l'organisme artistique professionnel excluent souvent les activités créatives spécifiques à une culture, entreprises par des communautés non artistiques, impliquant des participants considérés comme des amateurs ou des jeunes et des pratiques artistiques collaboratives ou qui ne relèvent pas des disciplines artistiques établies (Gattinger, 2011). L'exclusion de ces groupes et de leurs pratiques témoigne d'une déconsidération du travail créatif commercial ou classé dans la catégorie d'art communautaire ou d'art non professionnel par les organismes de financement des arts et certains segments de la communauté artistique.

Tout au contraire, l'art communautaire comprend toutes les activités créatives qui rassemblent les gens et leur donnent une occasion d'acquérir de nouvelles compétences et d'effectuer de nouvelles expériences. L'art communautaire nourrit le potentiel imaginaire qui existe en chacun de nous et invite les communautés à s'engager activement dans le monde qui les entoure par l'entremise de l'art.

Soutien accru à l'art communautaire

En 2006, le Conseil des arts du Canada a organisé un rassemblement dans le domaine de l'art communautaire comprenant des spécialistes des pratiques artistiques communautaires, des représentants d'organismes d'art communautaire, des bailleurs de fonds et d'autres intervenants qui participent à des œuvres communautaires (y compris des bailleurs de fonds) issus de l'ensemble du Canada. Suite à ce rassemblement, le Conseil des arts a publié *IMAGINE - Un examen indépendant du Fonds de collaboration entre les artistes et la communauté du Conseil des arts du Canada* a et créé les bureaux de l'équité, inter-arts et pour les arts autochtones. Les bureaux répondaient à l'essor de l'art communautaire représenté dans chaque province en offrant des services et des programmes conçus spécifiquement pour les artistes multiculturels, les projets de collaboration avec la communauté, l'art autochtone, l'art des personnes handicapées, les programmes artistiques dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord, etc. (McGauley, 2006).

En s'appuyant sur ce soutien ciblé des pratiques artistiques communautaires, le Conseil des arts du Canada lance en 2017 six nouveaux programmes en vertu du nouveau modèle de financement. Le modèle vise à rationaliser et à augmenter le financement des activités artistiques et désigne de manière significative les différentes communautés, les responsabilités en matière d'engagement du public, l'accès, les approches collaboratives, etc., qui sont directement en lien avec l'art communautaire dans chacun des objectifs des nouveaux programmes (Conseil des arts du Canada, 2016). Il reste maintenant à savoir

comment ces changements peuvent influencer sur les programmes de soutien provinciaux ou les pratiques artistiques locales et régionales.

Besoin d'espaces polyvalents

Les centres d'art urbains, les organismes d'art communautaire, les conseils des arts régionaux et les comités culturels dans l'ensemble du Manitoba offrent une grande variété de cours et d'ateliers qui exigent des espaces spécifiques, tels qu'une piste de danse, un studio d'art visuel, une salle de musique ou un laboratoire informatique. De plus, ces groupes sont des diffuseurs et peuvent posséder des espaces muséaux, des scènes ou des auditoriums et des salles de visionnement. Pour répondre à la complexité de leurs besoins, les groupes d'art communautaire (dans les grands centres urbains comme dans les régions rurales, éloignées et du Nord) souhaitent construire des installations polyvalentes ou rénover des installations existantes pour les adapter à leurs besoins. Malheureusement, il est difficile pour les organismes d'art communautaire de générer les revenus nécessaires à la construction ou à la rénovation des installations et encore plus difficile de financer l'exploitation de ces installations s'ils ont réussi à les construire ou à les rénover.

Participation autochtone et incidence

Dans l'article *Art et santé : l'importance de l'art pour la santé et la guérison des peuples autochtones*, publié par le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone en 2012, P. Dufrene et G. Harvey sont cités comme suit : « Dans les cultures autochtones, la production d'œuvres d'art ou la participation à l'expression créatrice fait partie intégrante de la trame de la vie quotidienne. Ceci diffère des notions occidentales de l'art, qui réservent

généralement le terme à des objets ou des expressions qui ont un attrait esthétique » (Muirhead & De Leeuw, *Art and Wellness: The Importance of Art for Aboriginal Peoples' Health and Healing*, 2012). L'imbrication de l'art dans l'ensemble des expériences humaines et le fait que chaque membre de la communauté participe à l'art sans égard à sa formation ou à son âge et que toutes les formes d'expression possèdent la même valeur renvoient à la définition même de l'art communautaire.

En reconnaissance de cette ressemblance, des sections, des programmes de soutien et des agents de financement recruteurs spécifiques aux Autochtones ont été mis en place en tandem avec les programmes pour l'art communautaire dans l'ensemble du Canada au début des années 1990. La Direction des arts et le Conseil des Arts du Manitoba offrent tous les deux actuellement des programmes conçus spécifiquement pour l'art communautaire et les initiatives artistiques ou culturelles autochtones, et ce sont des consultants en art autochtone qui administrent ces programmes.

Compréhension et soutien des projets artistiques communautaires autochtones

Les initiatives artistiques spécifiques aux Autochtones soumises à l'examen des programmes de financement au Manitoba sont souvent communautaires et impliquent des artistes et des organismes qui favorisent l'engagement communautaire, l'éducation artistique et le développement des arts. Mais ces initiatives se distinguent des autres projets artistiques communautaires par le fait qu'elles célèbrent une perspective propre aux Autochtones et à leur culture. Le Conseil des arts du Canada a rédigé et publié un rapport

intitulé *Évaluation de l'ensemble des programmes d'arts autochtones* en 2015 (Proactive Information Services Inc. et Program Evaluation & Beyond, 2015). Le rapport traite de l'histoire du financement de l'art autochtone, des modes d'évaluation des projets, des méthodes de travail des artistes autochtones et du fonctionnement des organismes, et formule des recommandations pour aller de l'avant. Cette structure d'évaluation est unique dans le sens où elle utilise *l'approche du Sentier caractérisée par les quadrants Savoir, Création, Production, Partage*.

Questions sur l'art communautaire

1. Que peut-on faire pour que tous les Manitobains bénéficient d'occasions de découvrir l'art communautaire ou d'y participer (y compris les femmes, les minorités ethnoculturelles, les personnes handicapées, les résidents des régions rurales et éloignées et les Autochtones)?
2. Pourquoi l'art communautaire revêt-il une grande importance pour les Manitobains et leurs communautés? Quelle devrait être la priorité de la programmation d'art communautaire dans une nouvelle politique culturelle au Manitoba?
3. Quels sont les obstacles auxquels se heurtent les Manitobains pour avoir accès à des activités artistiques communautaires (spectacles, participation, éducation artistique, etc.)?
4. Comment le gouvernement peut-il aider l'art communautaire à se développer? Quels types de financement répondent le mieux aux besoins des praticiens de l'art communautaire? Quels types d'évaluation (ex. : évaluation par les pairs, basée sur une formule)?



6. Industries de la création

Profil sommaire

Les industries de la création au Manitoba sont les industries directement impliquées dans la commercialisation de produits et de services culturels. Ces industries adoptent une approche professionnelle ou sectorielle d'ensemble en matière de création d'emplois, de formation et d'emploi, et affichent une masse critique d'activités qui permet à la province de rivaliser avec les autres territoires de compétences au Canada et à l'étranger. Le secteur comprend des entreprises et des personnes qui tirent un revenu des activités de création, de production, de commercialisation, de vente et de distribution de produits et de services culturels. Au Manitoba, les entreprises concernées sont principalement des petites et des microentreprises qui œuvrent dans des sous-secteurs suivants :

- Cinéma et télévision (souvent appelé aujourd'hui les médias linéaires);
- Médias interactifs numériques;
- Musique;
- Édition;
- Arts visuels/métiers d'art.

Chacun de ces sous-secteurs est examiné en détail dans le présent chapitre.

Avantages sociaux et économiques

Ensemble, les industries de la création représentent de loin la plus grande contribution de la culture au PIB du Manitoba. En 2014, les industries de la création ont contribué au PIB à hauteur de 1,203 milliard de dollars pour une contribution totale de la culture de 1,699 milliard; ces industries représentent également

13 550 emplois sur un total de 21 565 emplois dans le domaine de la culture au Manitoba (Statistique Canada, 2016).

La création et la consommation de produits culturels enrichissent nos vies humaines de multiples façons. La culture nous divertit, embellit nos lieux de vie, stimule nos sens, éveille nos émotions ou provoque la réflexion ou le dialogue. Les produits culturels nous unissent à nos traditions et à notre passé et nous projettent dans l'avenir. Ils reflètent et inspirent notre recherche de l'excellence.

L'offre de produits culturels exclusivement manitobains ou faits au Manitoba forge notre réputation de région créative dynamique en dehors de la province. Les produits culturels racontent des histoires du Manitoba ou présentent une perspective manitobaine. Ils nous aident à reconnaître et à célébrer nos identités locales ou régionales uniques et renforcent notre sentiment d'appartenance. Dans le même temps, les produits culturels jouent le rôle d'ambassadeur à l'extérieur de la province en rendant compte de notre spécificité et de la qualité de nos talents créatifs.

Tendances et défis clés

La majorité des industries de la création au Manitoba font face à un défi commun, qui consiste à s'adapter à la crise provoquée par la numérisation du contenu créatif et la mondialisation des marchés. L'industrie des médias interactifs numériques fait cependant exception, dans la mesure où elle s'est développée parallèlement – et à un certain niveau, conséquemment – à ces deux forces.

L'accès au capital est le principal obstacle à la croissance des industries de la création au Manitoba.

Les quatre industries de la création traditionnelles (cinéma et télévision, musique, édition et arts visuels/métiers d'art), dont les produits et les processus précèdent l'accès généralisé à la technologie numérique, ont vu leurs ventes et leurs revenus dégringoler en continuant d'utiliser leurs vieux modèles d'affaires. Ces industries ont atteint aujourd'hui différentes étapes dans le processus d'évolution vers de nouveaux modèles qui visent à exploiter les possibilités de croissance et d'innovation offertes par la numérisation et la mondialisation. Les nouveaux modèles d'affaires comprennent la création de sources de revenus nouvelles et variées et l'augmentation des exportations culturelles manitobaines grâce à l'accès à de nouveaux marchés.

Pour ce faire, les industries de la création traditionnelles doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences ou de nouvelles technologies, qui requièrent souvent des ressources humaines et financières supplémentaires, tout en conservant leurs pratiques traditionnelles.

Le modèle entrepreneurial de microentreprise, qui prévaut dans l'ensemble des industries de la création au Manitoba, signifie que la plupart des entreprises ne disposent pas des ressources nécessaires à leur croissance. En plus de notre isolement géographique et du manque d'accès direct à des acheteurs de contenu internationaux, l'accès au capital est le principal

obstacle à la croissance auquel se heurte l'ensemble des industries de la création au Manitoba.

Les industries de la création manquent également d'information et de données exhaustives et de qualité sur la main-d'œuvre à l'échelle de l'industrie.



Avec l'autorisation de Musique et film Manitoba

Production cinématographique et télévisuelle

L'industrie cinématographique et télévisuelle au Manitoba est responsable de près de 2 % du contenu cinématographique et télévisuel canadien vendu et acheté dans le monde. En 2013-2014, la province occupait la 5^e place pour la production de films et d'émissions télévisuelles au Canada, à égalité avec la Nouvelle-Écosse. En 2015, La Nouvelle-Écosse a réduit de manière importante ses programmes de financement du cinéma et de la télévision. Ce changement devrait placer le Manitoba dans une bonne position et la province devrait faire partie des cinq plus grands centres de production dans le pays après l'Ontario (40 %), la Colombie-Britannique (28 %), le Québec (22 %) et l'Alberta (4 %) (Canadian Media Production Association (CMPA), Association québécoise de la production médiatique (AQPM), Ministère du Patrimoine canadien, Nordicity Group Ltd., 2014).



Retombées économiques

L'industrie des médias linéaires au Manitoba comprend plus de 50 sociétés de production de films, d'émissions télévisuelles, d'œuvres d'animation et de médias numériques. Ces sociétés produisent du contenu pour les longs-métrages, les films d'animation et les effets visuels ainsi que des programmes télévisuels ou Web créés en partenariat avec – vendus à – ou dont une licence a été accordée à – des distributeurs et des diffuseurs dans le monde entier. Les autres intervenants de l'industrie sont les syndicats et les guildes, les festivals de films, les fournisseurs de services de production, les diffuseurs, les organismes culturels à but non lucratif, un conseil du secteur (Film Training Manitoba) et une association professionnelle (On Screen Manitoba). On observe un léger chevauchement entre l'industrie cinématographique et télévisuelle et l'industrie des médias interactifs numériques. Environ 20 % des activités du secteur des médias interactifs numériques sont reliées à des projets cinématographiques et télévisuels (voir la section précédente).

En 2014-2015, 67 productions ont été réalisées au Manitoba dont 13 longs-métrages, 22 séries de télévision et différentes productions Web, y compris les épisodes des séries télévisuelles *The Pinkertons* et *Sunnyside*, ainsi que le film documentaire *Polar Bear Town* entièrement réalisé à Churchill et dans les environs.

Les activités de production cinématographique et télévisuelle au Manitoba ont représenté 113,6 millions de dollars en 2014 -2015.

L'industrie cinématographique et télévisuelle a contribué de manière importante à l'économie provinciale puisqu'elle a représenté une contribution d'environ 71,4 millions de dollars au PIB du Manitoba entre 2008 et 2013 et généré l'équivalent de 1 267 emplois à plein temps annuellement (Nordicity Group Ltd., 2013). L'activité de production de films et d'émissions de télévision a représenté 113,6 millions de dollars en 2014-2015, sur lesquels 53,9 millions ont été dépensés au Manitoba et ont profité directement aux Manitobains (Musique et Film Manitoba, 2015).

La production provinciale de films et d'émissions de télévision joue un rôle important pour présenter le point de vue unique du Manitoba, renforcer le sentiment d'appartenance et offrir des occasions d'exprimer notre voix distincte au sein des Prairies.

Soutien et programmes gouvernementaux

Le soutien offert par le gouvernement du Manitoba à l'industrie cinématographique et télévisuelle prend la forme de crédits d'impôt pour les entreprises, de subventions de fonctionnement, de subventions de projets, d'activité de développement de marchés, de participation au capital, de formation et de soutien au perfectionnement professionnel et au développement des entreprises.

Le principal soutien offert par le Manitoba au secteur de la production cinématographique et télévisuelle est administré par Musique et Film Manitoba, l'organisme d'État responsable des industries de production de films, d'émissions de télévision et de musique manitobaines.



MANITOBA | Musique et Film
Film & Music | MANITOBA

MFM administre un ensemble de programmes d'incitation financière, y compris des initiatives de participation au capital, des crédits d'impôt pour les entreprises et des subventions de projets de soutien à l'industrie pour le compte du gouvernement du Manitoba. L'organisme exploite également une commission à la cinématographie qui offre des services complets de localisation et de liaison avec les entreprises, le gouvernement et l'industrie.

Le Crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos, administré par Musique et Film Manitoba, joue un rôle crucial pour attirer des investissements substantiels au Manitoba. Le crédit d'impôt provincial pour les films équivaut au crédit d'impôt pour les coûts de main-d'œuvre de 65 % (base de 45 % plus primes) ou du crédit d'impôt pour les coûts de production de 30 %.

Sport, Culture et Patrimoine soutient l'industrie en offrant les services des agents de liaison film. Ces personnes facilitent l'accès aux propriétés, aux installations et aux parcs provinciaux et jouent le rôle de point de contact avec l'industrie cinématographique pour le compte de tous les ministères provinciaux. Sport, Culture et Patrimoine offre également des subventions de fonctionnement à On Screen Manitoba, à l'Institut national des arts de l'écran et à plusieurs festivals de films. On Screen Manitoba est l'association des professionnels de l'industrie de la production et des médias. L'Institut national des arts de l'écran est un centre de formation pour les nouveaux scénaristes, metteurs en scène et

producteurs d'œuvres cinématographiques et télévisuelles; il offre des cours intensifs uniques (à Winnipeg et dans l'ensemble du pays) suivis d'une série de possibilités de mentorat.

La division Services industriels au sein du ministère Croissance, Entreprise et Commerce offre du soutien à Film Training Manitoba par l'entremise de son programme de conseils sectoriels.

Film Training Manitoba collabore étroitement avec les intervenant afin de déterminer les lacunes en matière de compétences et faciliter les formations axées sur les compétences dans le but d'aider l'industrie à s'adapter aux progrès technologiques rapides. Les programmes de FTM consistent en des activités de sensibilisation, en des formations et des ateliers et visent à recruter de nouveaux travailleurs. Les programmes de l'organisme visent également à mettre à jour et à perfectionner les compétences des travailleurs existantes pour les aider à occuper différents postes et renforcer leur capacité d'emploi. Entre les productions, les membres des équipes utilisent leurs compétences transférables pour effectuer des tâches contractuelles dans d'autres secteurs culturels tels que le théâtre, la musique et les arts visuels.



La division Développement des entreprises au sein du ministère Croissance, Entreprise et Commerce a engagé 591 200 \$ (On Screen Manitoba, 2015) pour soutenir les projets de OSM qui visent à maintenir les niveaux de production et favoriser les possibilités au moyen d'activités de communications, de renseignement sur les marchés et de représentation de l'industrie; d'initiatives de

commerce et d'investissement; de programmes de développement des marchés et d'accès aux marchés; et d'activités de perfectionnement professionnel et de développement des entreprises pour les producteurs de contenu manitobains sur les marchés francophones et anglophones.

Cet engagement provincial a permis à OSM et à New Media Manitoba (NMM), l'association professionnelle qui représente le secteur des médias interactifs numériques du Manitoba, de s'associer pour obtenir des fonds fédéraux de Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) de 3,89 millions de dollars sur trois ans. Le financement est destiné à une initiative conjointe triennale appelée le Media Exchange Project (MEP). Le MEP possède une composante visant l'ensemble de l'Ouest avec les associations professionnelles connexes dans les provinces de l'Ouest pour le développement des entreprises francophones et des initiatives de commerce international. Cet engagement classe OSM et NMM au rang d'associations professionnelles de premier plan dans l'Ouest canadien et contribue à renforcer les relations des deux groupes avec les producteurs et les associations professionnelles dans le domaine des médias linéaires et des médias interactifs numériques.

Tendances et défi clés

L'industrie de la production cinématographique et télévisuelle au Canada est unique, dans le sens où la production n'est pas centralisée dans un territoire de compétence en particulier. Les différents centres de production dans l'ensemble du pays se font concurrence dans la mesure où les différentes provinces offrent des programmes d'incitation, des activités de localisation et des ressources variés. Les principaux concurrents du Manitoba sont la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec, qui en raison de leur taille et de leur

proximité avec les marchés internationaux, sont en mesure d'offrir davantage d'incitatifs modestes. Le Manitoba doit accomplir de plus gros efforts pour maintenir sa position et demeurer concurrentiel sur la scène mondiale.

Les principaux défis auxquels fait face l'industrie cinématographique et télévisuelle sont les suivants :

- S'adapter aux technologies numériques interactives
- Exploiter les possibilités qui en résultent pour croître et innover;
- Renforcer les exportations culturelles manitobaines, le commerce international et les possibilités d'investissements étrangers.

Adaptation aux technologies numériques interactives

Les nouvelles technologies numériques ont engendré une crise profonde dans le mode de production et de consommation de contenu médiatique audiovisuel. Si la télévision est encore beaucoup écoutée, les Canadiens (en particulier les jeunes) regardent plus de films sur les téléphones intelligents et les appareils mobiles que dans les salles de cinéma. Les abonnés du câble « coupent le cordon » actuellement et choisissent de consommer du contenu sur d'autres plateformes, par exemple le visionnement par rendez-vous, le PVR ou l'utilisation de services en ligne tels que Netflix, Hulu ou Crave TV, qui bouleversent les modèles d'affaires historiques. Le commerce de la vente de films ou de programmes télévisés a changé et les créateurs et les producteurs de contenu qui réalisent les films ainsi que l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle doivent s'adapter à un nouvel environnement d'affaires en évolution rapide.

Soutien au contenu canadien

Le Canada possède une industrie télévisuelle florissante, qui depuis des décennies soutient la création de contenu canadien en vertu des règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes rend obligatoire de diffuser un minimum de contenu canadien. Il exige également de la part des diffuseurs de verser une partie de leurs recettes pour la production de contenu canadien. Ces fonds sont mis en commun avec les contributions gouvernementales et administrés par le Fonds des médias du Canada et Téléfilm Canada. Les règlements sur le contenu canadien ont joué un rôle primordial dans le lancement et le développement de la carrière de nombreux artistes canadiens et créateurs de contenu média reconnus à l'échelle internationale.

Ce modèle est compromis de deux côtés. Les récents changements apportés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ont réduit les programmes d'incitation à produire du contenu canadien en baissant les exigences (p. ex. l'exigence de 50 % de contenu canadien est passée aujourd'hui à 25 %). De plus, la réduction des revenus des diffuseurs traditionnels (qui découle du foisonnement d'autres modes de visionnement des médias) contribue à la diminution également des contributions administrées par le Fonds des médias du Canada et Téléfilm Canada pour développer le contenu canadien.

Participation autochtone et incidence

Depuis décembre 2015, 23 % des sociétés de production manitobaine appartiennent à des membres des Premières Nations ou à des Métis (Nordicity Group Ltd., 2013). Les Autochtones

représentent 16,7 % de la population totale au Manitoba.

La province finance le programme New Voices pour les Autochtones, un cours de formation à plein temps de 14 semaines à l'Institut national des arts de l'écran qui expose de jeunes Autochtones âgés de 18 à 35 ans à une variété de possibilités d'emplois créatifs et intéressants dans l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle. Les étudiants sont payés au salaire minimum pendant leur formation. En 2014, l'Institut national des arts de l'écran a également lancé son programme Documentaire autochtone, conçu pour lancer les équipes de producteurs et de réalisateurs qui cherchent à produire un court-métrage documentaire. Les candidats doivent présenter des idées pour raconter des histoires qui reflètent un ou plusieurs aspects relatifs aux sujets abordés dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation – un passé douloureux, un futur plein d'espoir et l'ensemble des défis et des victoires entre le passé et l'avenir. Les équipes sont associées à un mentor de l'industrie, qui les aide à réaliser les étapes finales d'élaboration et de production d'un documentaire de 10 minutes. Les équipes reçoivent un montant pour produire leur documentaire et assistent au festival international du documentaire canadien Hot Docs à Toronto.

Le Réseau de télévision des peuples autochtones basé à Winnipeg est décrit comme la première chaîne de ce type dans le monde (APTN, 2016). Diffuseur canadien et réseau de télévision par câble de catégorie A, la chaîne diffuse et produit des programmes réalisés par les peuples autochtones, pour les peuples autochtones et au sujet des peuples autochtones au Canada ou aux États-Unis.

Infrastructure culturelle

Le gouvernement du Manitoba a acheté le Manitoba Production Centre à une entreprise privée en 2004. L'installation comprend une scène de 15 000 pieds carrés accompagnée de structures en bois supplémentaires, une armoire, un espace pour les coiffures et les perruques, des bureaux de production, des vestiaires, une cafétéria et un parc de stationnement dans une enceinte clôturée au centre de Winnipeg. Le groupe Manitoba Centennial Centre Corporation gère l'installation pour le compte du gouvernement manitobain en vertu d'un système de recouvrement des coûts. Les producteurs de films et d'émissions télévisées locaux et en visite peuvent louer à court terme l'installation à des taux inférieurs à ceux du marché.

Les intervenants de l'industrie et les utilisateurs de l'installation ont indiqué que le Manitoba devrait améliorer, rénover et agrandir l'installation pour attirer davantage de grandes productions cinématographiques dans la province.

Les productions cinématographiques et télévisuelles utilisent des centaines de lieux partout dans la province, dont la plupart sont des résidences et des propriétés privées; mais le gouvernement du Manitoba autorise l'utilisation des édifices, des installations et des parcs provinciaux sur une base de recouvrement des coûts, sous réserve du maintien des activités ordinaires du gouvernement. La Ville de Winnipeg offre également des installations municipales à l'usage des productions au besoin.



Avec l'autorisation de Musique et film Manitoba

Médias interactifs numériques

Profil

Au Canada, les médias interactifs numériques se définissent comme suit : « un contenu et des environnements numériques qui fournissent aux utilisateurs une riche expérience interactive (...) à des fins de divertissement, d'information ou d'éducation » (CIAIC, 2013). Les sociétés qui font partie de ce sous-secteur créent en général des produits ou des services de médias interactifs numériques ou élaborent du contenu ou des technologies qui permettent de créer des produits ou des services de médias interactifs numériques.

Compte tenu de l'ampleur de la définition des médias interactifs numériques, l'industrie converge souvent avec l'industrie des technologies de l'information et des communications à une extrémité et avec l'industrie de la production cinématographique

et télévisuelle à l'autre extrémité. C'est le cas au Manitoba, où les entreprises dans le secteur local des médias interactifs numériques vont des développeurs de logiciels aux organismes de marketing numérique en passant par les développeurs de jeux vidéo et les sociétés de « transmédia » interactif.

Un seul segment de l'industrie générale des médias interactifs numériques du Manitoba pourrait être considéré comme un segment « culturel », composé des sociétés qui produisent des produits, des services, du contenu ou des technologies habilitantes pour les médias interactifs « du divertissement » (par opposition aux sociétés qui produisent des outils informatiques ou des sites Web interactifs, par exemple). Ce segment culturel représente 20 % à 30 % de l'ensemble de l'industrie des médias interactifs numériques. (Nordicity Group Ltd., 2013; New Media Manitoba, 2016)

La plupart des sociétés de médias interactifs numériques locales qui relèvent du segment des « industries culturelles » développent des jeux vidéo. Le sous-secteur du jeu vidéo représente actuellement au moins 12 % de l'ensemble de l'industrie des médias interactifs numériques, et est un formidable moteur de croissance et de production de revenus. Cette situation s'explique par les tendances à l'échelle nationale et mondiale ainsi que par la vigueur actuelle des concepteurs de jeux vidéo au Manitoba.

- Concernant les tendances mondiale et nationale, il convient de noter que l'industrie du jeu vidéo au Canada occupe à peu près la troisième place dans le monde. Cette industrie contribue à hauteur de 3 milliards au

PIB chaque année et emploie actuellement plus de 20 000 personnes. Plus impressionnant encore, malgré la lenteur de la croissance économique nationale ces dernières années, l'industrie du jeu vidéo canadienne a crû de plus de 31 % depuis 2013. (ALD, 2015)

- En écho à cette tendance nationale, le réseau PricewaterhouseCoopers dans son étude « Global Entertainment and Media Outlook 2015-2019 » indique que la croissance mondiale des revenus de l'industrie du jeu vidéo devrait distancer celle de toutes les autres grandes industries de médias (voir le graphique ci-dessous).

Retombées sociales et économiques

L'industrie des médias interactifs numériques manitobaine en croissance est constituée de 150 à 300 entreprises (au total)¹. En 2011, le secteur a employé environ 700 professionnels locaux –compte tenu de la croissance dans le secteur ces dernières années, ce chiffre devrait être supérieur aujourd'hui. New Media Manitoba, l'association professionnelle qui représente cette industrie au Manitoba, tient à jour un répertoire en ligne des entreprises et des professionnels locaux. Près de 2 300 personnes se sont inscrites sur ce répertoire à titre de membre du secteur local des médias interactifs numériques.

La plupart des entreprises de médias interactifs numériques au Manitoba sont des petites entreprises et on estime que le secteur local présente la plus forte proportion de travailleurs autonomes, en pourcentage du nombre total de professionnels de l'industrie, de toutes les grandes grappes de médias interactifs numériques au Canada. En 2011, les entreprises manitobaines affichaient une moyenne d'âge de 7 ans, signe d'une tendance à une grande stabilité des entreprises dans le secteur. La vaste majorité (94 %) de ces entreprises sont contrôlées par le Manitoba. L'industrie a généré au Manitoba des revenus annuels d'au moins 38,8 millions de dollars en 2011, chiffre qui devrait aujourd'hui être plus élevé compte tenu de la croissance de cette industrie. Par exemple, les revenus dans le sous-secteur du développement de jeux vidéo

seulement ont crû de 850 % entre 2007 et 2010 (Economic Development Winnipeg, 2016).

Cette industrie contribue également davantage à l'emploi local et au PIB, si l'on tient compte des sommes investies, que de nombreux secteurs traditionnels de la province parmi les plus importants, tels que l'agriculture, les finances, l'assurance et la construction (voir ci-dessous). En réalité, en 2011 :

- 0,73 \$ sur chaque dollar dépensé par l'industrie des médias interactifs numériques du Manitoba finance l'emploi à des postes hautement qualifiés.
- 0,94 \$ sur chaque dollar dépensé par l'industrie des médias interactifs numériques du Manitoba est dépensé dans la province et contribue au PIB.
- Chaque million de dollars dépensé par l'industrie des médias interactifs numériques du Manitoba contribue à la création de l'équivalent de 17,4 emplois à temps plein.

¹ L'information dans la présente section s'applique au secteur des MIN dans son ensemble, pas seulement au segment de l'industrie qui relève de la définition des « industries culturelles ». À moins d'indications contraires, les statistiques proviennent du dernier profil de l'industrie/rapport sur les répercussions économiques du secteur des MIN au Manitoba publié en 2012.



Outre la forte capacité de l'industrie à créer des emplois locaux, il faut noter que ces emplois sont généralement hautement qualifiés et très attirants pour les jeunes. En 2011, l'âge moyen d'un travailleur des médias interactifs numériques au Manitoba était de 32 ans seulement, et 92 % de ces travailleurs avaient suivi des études postsecondaires. Le salaire moyen de l'ensemble des employés dans l'industrie des médias interactifs numériques au Manitoba, à l'exclusion des travailleurs autonomes, atteignait 44 419 en 2011.

New Media Manitoba qui représente l'industrie provinciale est une association professionnelle constituée en 2000 œuvrant pour la croissance et la promotion du secteur grâce à une variété de projets de développement d'affaires, d'initiatives de perfectionnement des ressources humaines et de formations techniques. Les entreprises de médias interactifs numériques locales collaborent également avec d'autres associations professionnelles telles que North Forge (anciennement The Eureka Project et Ramp Up Manitoba), Manitoba Technology Accelerator et Innovate Manitoba.

Soutien gouvernemental

Le gouvernement provincial soutient l'industrie des médias interactifs numériques du Manitoba de deux manières :

- Le Crédit d'impôt pour les médias interactifs numériques du Manitoba;
- Le financement annuel de New Media Manitoba.

La province offre des fonds directs aux entreprises locales dans le cadre du programme de crédit d'impôt pour les médias interactifs numériques du Manitoba. Adopté en 2008, ce crédit d'impôt remboursable sur les bénéfices

des sociétés offre aux entreprises manitobaines admissibles une remise de 40 % sur les coûts de la main-d'œuvre admissibles (et dans certains cas les coûts de marketing admissibles) engagés pour développer des produits de médias interactifs numériques dans la province.

Le nombre d'entreprises admises au programme de crédit d'impôt pour les médias interactifs numériques du Manitoba augmente régulièrement depuis l'adoption du programme. Le programme constitue actuellement le seul programme de soutien offert aux entreprises provinciales destiné essentiellement à la croissance de l'industrie des médias interactifs numériques locale; et l'un des principaux programmes provinciaux auquel peut accéder toute entreprise locale pour développer ses activités et créer de nouveaux emplois grâce à l'élaboration ou à l'adoption de nouveaux produits technologiques.

La province aide également le développement de l'industrie dans le cadre du financement annuel de New Media Manitoba. L'organisme utilise les fonds qui lui sont accordés pour entreprendre une variété de projets de développement des affaires visant à faire croître le secteur et pour offrir des formations et d'autres possibilités de perfectionnement professionnel aux entreprises locales.

À ce jour, le soutien du gouvernement provincial à l'industrie des médias interactifs numériques a généré des rendements importants pour chaque dollar investi.

Aujourd'hui, la capitalisation continue des entreprises de médias interactifs numériques locales se décompose comme suit : autofinancement et bénéfices non distribués 87 %, autres sources de financement du secteur privé 9 % et fonds publics ou crédits d'impôt 4 % seulement.

Tendances et défis clés

Dans les derniers profils de l'industrie des médias interactifs numériques du Manitoba, les entreprises ont déterminé un certain nombre de problèmes clés qui limitent actuellement leurs possibilités de croissance :

- Accès au capital;
- Accès aux marchés;
- Accès aux talents.

Il convient de noter que les problèmes critiques ci-dessus ont été décrits en fonction des besoins *spécifiques* des entreprises qui relèvent du segment culturel du secteur des médias interactifs numériques et qui représentent 20 % à 30 % de l'ensemble du secteur.

Accès au capital

Les sociétés de médias interactifs numériques qui créent des produits culturels ou du « divertissement » interactif, tels que les développeurs de jeux vidéo, se heurtent à des difficultés importantes pour accéder à des capitaux afin de financer le développement de leurs propres produits (p. ex. jeux vidéo dont elles possèdent le contenu ou les droits de propriété intellectuelle).

Les grands organismes canadiens de financement des médias et d'autres provinces ont augmenté leur soutien à ce type de projets de médias interactifs au cours des dernières années. Par exemple, le Fonds des médias du Canada a créé un « volet expérimental » entièrement destiné au financement des produits médias interactifs numériques tels que les jeux vidéo, et l'Ontario a récemment mis en place le Fonds pour les produits multimédias interactifs numériques, qui offre aux entreprises des subventions pour développer de nouveaux produits.

Les programmes de financement des médias provinciaux du Manitoba, cependant, sont

encore exclusivement destinés aux projets cinématographiques et télévisuels. L'industrie manitobaine du film et de la télévision a obtenu près de 2 millions de dollars en fonds initiaux pour des projets de films ou de programmes télévisuels en 2011-2012 (Musique et Film Manitoba, 2012)

Compte tenu de la difficulté à avoir accès au capital, de nombreux développeurs de jeux vidéo et autres entreprises de « divertissement » interactif locales se concentrent sur les travaux à forfait afin de générer suffisamment de revenus pour autofinancer la création de produits dont elles posséderont le contenu ou les droits de propriété intellectuelle. Ce travail à forfait de haut niveau entrave les possibilités de croissance durable et de revenus stables que peut offrir le développement de produits propriétaires aux entreprises à long terme.

Les entreprises de médias interactifs numériques locales doivent maintenir une présence sur le marché national pour favoriser leur réussite.

Dans son dernier profil, l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle a indiqué que le fait de soutenir la croissance d'un secteur des médias interactifs numériques plus fort au Manitoba jouera un rôle primordial sur la compétitivité continue du secteur de la production cinématographique et télévisuelle manitobain. Les intervenants dans l'industrie des médias interactifs numériques ont fait remarquer qu'un meilleur accès au capital aiderait grandement à atteindre les objectifs de croissance, de création d'emploi et de compétitivité continue dans les deux secteurs.

Accès aux marchés

Le fait de maintenir une présence continue et importante sur les principaux marchés nationaux et internationaux, et de disposer des réseaux associés, joue un rôle critique pour les entreprises de divertissement interactif manitobaines, tels que les développeurs de jeux vidéo, pour commercialiser leurs produits et attirer de nouveaux contrats et clients.

La plupart des projets et des entreprises de médias interactifs numériques sont actuellement exclus des programmes de financement de la province pour aider à accéder aux marchés tels que le Programme d'aide à la commercialisation destinée aux entreprises du gouvernement du Manitoba et les programmes Accès aux marchés et Accès aux festivals administrés par On Screen Manitoba.

Si le Crédit d'impôt pour les médias interactifs numériques du Manitoba est structuré de manière à soutenir parfois la commercialisation, les activités d'accès aux marchés ne sont généralement admissibles à du financement qu'à des taux très faibles (p. ex. 20 % des coûts admissibles). D'autres provinces ont lancé des programmes de financement pour les activités d'accès aux marchés des entreprises de médias interactifs numériques (p. ex. Fonds pour les produits MIN : Développement des marchés internationaux en Ontario). Aucun programme de soutien de ce type n'existe actuellement au Manitoba.

Les entreprises de médias interactifs numériques locales doivent maintenir une présence sur le marché national pour favoriser leur réussite. L'isolement géographique du Manitoba par rapport aux grands centres sur les côtes Est et Ouest du continent ont obligé de nombreuses entreprises à chercher à déménager en dehors de la province, en particulier lorsqu'elles commencent à réussir ou à attirer des investissements privés.

Accès aux talents

Les entreprises qui œuvrent dans le secteur des médias interactifs numériques ont besoin de travailleurs hautement qualifiés. Les postes techniques en particulier sont souvent très spécialisés et évoluent rapidement.

Cette situation exerce une pression sur les entreprises de médias interactifs numériques, qui doivent trouver les « meilleurs » talents et offrir à leurs employés des formations continues et en milieu de travail. Les entreprises locales expliquent que lorsqu'elles recrutent des diplômés fraîchement sortis d'études postsecondaires en informatique ou de programmes de médias interactifs numériques, ces nouvelles recrues ont en général besoin d'une à deux années de formation en milieu de travail ou de perfectionnement des compétences pour satisfaire aux exigences de leur poste.

Les nouvelles recrues ont généralement besoin d'une à deux années de formation en milieu de travail pour satisfaire aux exigences de l'industrie.

Les entreprises de médias interactifs numériques éprouvent également des difficultés pour trouver des employés compétents en gestion ou en vente et marketing, car les stratégies de développement des affaires, de gestion de projets et de commercialisation des produits de cette industrie sont uniques. Sans une vaste réserve de talents locaux maîtrisant ces compétences, les entreprises doivent faire venir au Manitoba des personnes possédant l'expertise requise de



villes ou de régions dotées de plus grands centres de médias interactifs numériques.

L'industrie est tout à fait en mesure d'aider les Manitobains à rester dans la province pour vivre et travailler. Comme nous l'avons mentionné plus haut, elle crée des emplois hautement qualifiés bien rémunérés très attirants pour les jeunes. Les entreprises locales déclarent avoir besoin de soutien pour recruter et perfectionner les diplômés locaux, avant que ces étudiants se tournent vers l'extérieur pour trouver des emplois qui correspondent à leurs choix de carrière. Un certain nombre de provinces, notamment la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard offrent des subventions salariales pendant au moins un an aux entreprises qui recrutent et forment une personne récemment diplômée à un poste hautement qualifié.

Un certain nombre de nouvelles initiatives, y compris des groupes de travail industrie-université, ont été mises en place pour traiter ces problèmes « d'accès aux talents » dans les secteurs des médias interactifs numériques, de l'information, des communications et de la technologie et d'autres secteurs de « l'industrie de la création ». L'adoption d'une approche stratégique et coordonnée jouera un rôle important pour maximiser les chances de réussite de ces efforts.

Participation autochtone et incidence

Les Autochtones sont sous-représentés dans l'industrie des médias interactifs numériques manitobaine (comme les autres groupes visés par la diversité, tels que les femmes et les personnes handicapées).

Industrie de la musique

Profil

Au cours des dernières années ou plus, l'industrie de la musique au Manitoba s'est adaptée à un environnement commercial en évolution rapide et s'est transformée en une industrie croissante bien établie dont la contribution économique aux industries de la création manitobaines a augmenté.

Cette industrie dynamique est constituée en grande partie d'artistes-entrepreneurs indépendants et de petites ou microentreprises de musique. Sa main-d'œuvre est principalement formée de très jeunes travailleurs créatifs, et les artistes et les entreprises francophones et autochtones sont fortement représentés dans cette industrie. Beaucoup ont démarré leurs activités en partant de la base grâce à l'apport de compétences et une grande concentration sur la créativité. Les créateurs de musique au Manitoba affichent un impact national et international par habitant plus élevé qu'ailleurs au Canada en conséquence directe des investissements continus du gouvernement.

L'impact par habitant à l'échelle nationale et internationale des créateurs de musique au Manitoba est plus élevé qu'ailleurs au Canada.

Les artistes-entrepreneurs au Manitoba continuent de recueillir l'approbation de l'industrie et de recevoir des prix nationaux et internationaux de l'industrie musicale. Nos professionnels de l'industrie exercent leurs activités partout dans le monde et sont

reconnus sur les scènes nationale et internationale pour leur excellence musicale, leur diversité culturelle et leur sens des affaires.



Manitoba Music est un partenaire majeur de la réussite de l'industrie de la musique au Manitoba. L'association sans but lucratif fondée sur l'adhésion des membres possède plus de 750 membres dans tous les domaines et les genres de l'industrie de la musique. Manitoba Music offre des programmes et des services d'information, d'éducation, de communication, de défense des intérêts, de développement de l'industrie et de réseautage visant à renforcer et à favoriser la croissance et la durabilité de l'industrie. L'organisme exploite un centre de ressources et un site Web évolutif et interactif. Il dispense des ateliers complets de formation sur l'industrie de la musique, des programmes de développement des marchés, une initiative de développement de la musique francophone canadienne visant l'ensemble de l'Ouest et le seul programme musical autochtone du genre dans le monde.

Manitoba Music est souvent cité comme un modèle pour le développement de l'industrie de la musique au Canada et affiche de nombreuses réussites en matière de prestation de programmes efficaces et menés par l'industrie au profit de l'industrie de la musique au Manitoba dans le cadre de ses partenariats permanents avec les secteurs fédéral, provincial et privé.

Retombées économiques

Selon une étude de l'incidence économique effectuée par Nordicity en 2011, l'industrie de la musique au Manitoba en 2011 représentait près du quart de l'incidence économique totale de l'industrie de la musique canadienne en dehors du Québec (Nordicity Group Ltd., 2012).

L'étude indique que l'industrie de la musique a contribué à hauteur de 71,3 millions de dollars au PIB du Manitoba et généré l'équivalent de 4 363 emplois à plein temps (Nordicity Group Ltd., 2012).

La contribution au PIB a augmenté de 17 % par rapport à 2004. Nordicity attribue cette augmentation aux artistes-entrepreneurs principalement, dont la part d'incidence sur le PIB a plus que doublé pour passer de 14,1 % (7,8 millions de dollars) en 2007 à 29,6 % (21 millions de dollars) en 2011. Ce changement peut s'expliquer par les changements de rôle des artistes-entrepreneurs et des entreprises de musique, qui acceptent une variété d'activités plus large et plus universelle. Ces chiffres, qui témoignent de l'essor des artistes-entrepreneurs, peuvent également rendre compte de la démocratisation des activités musicales, y compris l'atténuation des obstacles à l'accès à cette industrie et l'amélioration des pratiques commerciales.

Soutien gouvernemental

Le soutien provincial à l'industrie de la musique provient principalement de la Direction des arts et de Croissance, Entreprise et Commerce. Ce soutien comprend des fonds d'exploitation versés Manitoba Music par la Direction des arts, des programmes de développement offerts par l'organisme d'État provincial Musique et Film Manitoba, et des subventions procurées aux artistes professionnels par la Conseil des Arts du Manitoba. Les objectifs du soutien provincial consistent à aider l'industrie à développer des marchés, à accéder à de nouveaux marchés, à

offrir des stages, à renforcer sa collaboration avec des associations professionnelles de la musique dans d'autres territoires de compétence et à renforcer sa capacité commerciale.

Le financement principal du Manitoba à l'industrie de la musique est administré par Musique et Film Manitoba, l'organisme d'État responsable des industries de production musicale, cinématographique et télévisuelle. En 2014-2015, Musique et Film Manitoba a investi dans 130 projets de musique menés par des musiciens émergents et établis manitobains. Les projets ont été financés dans le cadre des programmes suivants : Aide À La Production D'enregistrements Sonores, Programme de Soutien à l'Intention des Artistes Exécutants Qui Font des Tournées, Aide À La Mise en Marché D'enregistrements Sonores, Fonds pour la Production des Vidéoclips et Aide À La Production D'enregistrement de Musique par des Artistes Non-Résidents du Manitoba (Musique et Film Manitoba, 2015). De plus, Musique et Film Manitoba assiste à – et finance – une variété de festivals de musique, de conférences et de présentations visant à commercialiser les artistes manitobains et à créer des possibilités de réseautage commercial.

Tendances et défis clés

La tendance qui pèse le plus sur l'industrie de la musique au Manitoba est la crise de la numérisation et de la mondialisation. Cette perturbation est à l'origine des trois grands problèmes suivants :

- La nécessité de trouver des sources de revenus nouvelles et diversifiées en réponse à l'effondrement des ventes des enregistrements sur support physique;

- L'impératif fondamental d'accéder aux marchés internationaux pour durer;
- L'insuffisance de capital des petites entreprises qui constitue un obstacle majeur à la résolution des deux problèmes précédents.

Autres sources de revenus

Comme d'autres industries de contenu culturel, l'industrie de la musique au Canada a subi de profonds changements des suites de la révolution numérique. Si la musique est plus accessible que jamais, les ventes de musique enregistrée et de disques compacts ont chuté. Les ventes de musique sur support physique ont été remplacées par l'écoute en continu en direct et le téléchargement, et les revenus des détenteurs des droits d'auteur sont constamment menacés par l'approche de « primauté des droits des consommateurs » adoptée par les organismes de réglementation internationaux. Par conséquent, les revenus générés par les téléchargements numériques et les services de diffusion en continu en direct sont loin de compenser le recul des ventes de la musique enregistrée.

Les nombreux acteurs de l'industrie nationale de la musique – compositeurs, interprètes, producteurs, distributeurs, éditeurs, maisons de disques, salles de concert et organisateurs de concerts et de festivals – affrontent différents défis pour s'adapter au nouvel environnement numérique (Comité permanent du patrimoine canadien, 2014).

Ces dernières années, l'instabilité des marchés s'est quelque peu calmée, grâce aux efforts des artistes-entrepreneurs et des entreprises musicales avant-gardistes dont les nouveaux modèles nouveaux d'affaires plus souples sont mieux adaptés pour répondre aux défis et aux possibilités. Les passionnés de musique reviennent aujourd'hui à la musique en direct et à la relation immédiate avec les artistes, et

grâce aux médias sociaux, peuvent accéder à des produits culturels numériques nouveaux et uniques. Cette évolution des sources de revenus et la nécessité de diversifier les pratiques commerciales ont ouvert des portes à des entreprises de petite taille et de niche; toutefois, les entreprises et les musiciens-entrepreneurs au sein de l'industrie ont besoin d'outils et de soutien adéquats pour pénétrer de nouveaux marchés et nouer des partenariats commerciaux novateurs. C'est à ce niveau que les interventions gouvernementales ont déjà joué un rôle central pour l'autonomisation de nos industries culturelles et leur excellence sur la scène mondiale.

Accès aux marchés internationaux

Sur les marchés de la musique d'aujourd'hui, les lancements locaux ou régionaux de produits musicaux demeurent sans effet, dans la mesure où toutes les œuvres musicales créées dans l'économie numérique correspondent à des lancements mondiaux. Cette situation a des conséquences importantes pour les artistes-entrepreneurs, puisque les consommateurs ont accès à de la musique sans égard au marché visé par sa diffusion ou aux relations existantes avec l'artiste. Les acheteurs et les consommateurs de médias sont souvent peu intéressés par la musique qui a déjà été lancée ailleurs. Les entreprises de musique dans le monde entier doivent s'impliquer dans le lancement des nouveaux produits et faire en sorte que chaque lancement soit d'envergure mondiale. La réussite pour l'industrie de la musique au Manitoba doit par conséquent passer par une stratégie d'exportation subtile lui permettant d'accéder aux marchés commerciaux internationaux.

La croissance de l'industrie au Manitoba se heurte à des obstacles importants, qui découlent de notre isolement géographique et de nos difficultés en matière d'accès direct à des acheteurs de contenu internationaux, de

capacité marketing et d'accès au capital. Peu d'entreprises dans l'industrie de la musique canadienne peuvent survivre en œuvrant sur le marché canadien seulement. Les entreprises manitobaines doivent s'engager dans la recherche de marchés internationaux et dans les voyages et nouer des relations commerciales internationales au moyen de contacts réguliers.

L'accès au capital est l'obstacle numéro un à la croissance selon les musiciens-entrepreneurs et les entreprises de musique.

Accès au capital

Le manque de capitalisation des petites entreprises dans l'industrie de la musique est un problème chronique et représente un défi important qui ajoute à la nécessité d'adopter des stratégies de financement nouvelles et novatrices aptes à attirer les investissements du secteur privé ainsi que les fonds publics. L'accès au capital est classé au premier rang des obstacles à la croissance par les musiciens-entrepreneurs et les entreprises dans le rapport *Sound Check : An Economic Impact Analysis of the Manitoba Music Industry* (Nordicity Group Ltd., 2012).

Participation autochtone et incidence

Musique et Film Manitoba aide à encourager les talents autochtones au Manitoba en finançant le Programme de musique autochtone administré par Manitoba Music. Ce programme vise à aider les personnes des Premières Nations, les Métis et les Inuits à mener des carrières durables dans l'industrie de la musique au Manitoba, et offre une programmation et des services qui répondent

aux besoins de l'industrie. Le Programme de musique autochtone, créé en 2004, est le seul programme de ce type au Canada (Musique et Film Manitoba, 2015).

La communauté de la musique autochtone au Manitoba en croissance et dynamique affronte cependant un grand nombre des mêmes défis que l'ensemble de l'industrie de la musique en plus des obstacles qui lui sont propres. Pour assurer le développement de la musique autochtone, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation et la communication, la recherche de marchés culturellement spécifiques, l'élargissement des fournisseurs de services qui tiennent compte des différences culturelles et les programmes de soutien flexibles.

Édition au Manitoba

Profil

L'industrie de l'édition au Manitoba participe à la création, à la publication et à la diffusion de contenu littéraire principalement canadien et manitobain en format livre ou magazine. La plupart des éditeurs manitobains de livres et de magazines sont des micro, petites ou moyennes entreprises, pouvant employer une à trois personnes seulement, à plein temps, à temps partiel ou sur une base contractuelle.

En 2016, le Manitoba comptait 18 éditeurs de livres (2 francophones, 16 anglophones) et plus de 30 éditeurs de magazines. Ces éditeurs sont soutenus au Manitoba par les deux associations professionnelles suivantes :

- Association of Manitoba Book Publishers;
- Manitoba Magazine Publishers Association.

À l'échelle nationale, ces associations sont soutenues par l'Association of Canadian Publishers et Magazines.

D'autres intervenants connexes dans l'industrie de l'édition du Manitoba comprennent la Manitoba Writers' Guild, le Writers' Collective of Manitoba, l'Aboriginal Writers' Collective, la Manitoba Editors' Association et le Festival international des écrivains de Winnipeg, ainsi que de nombreux groupes d'écrivains.

La communauté des écrivains et des éditeurs organise deux cérémonies de remise de prix visant à renforcer l'excellence et à reconnaître les réalisations des éditeurs et des écrivains manitobains.

Les éditeurs de livres au Manitoba produisent selon les estimations de 140 à 150 livres imprimés et électroniques annuellement, en anglais et en français, dans une variété de formes et de genres (fiction, non-fiction, poésie, pièces de théâtre, biographies, livres pour enfants et adolescents et textes éducatifs).

Les éditeurs de magazines au Manitoba participent essentiellement à la production de périodiques imprimés offerts selon un cycle régulier, à titre de numéro unique ou dans le cadre d'abonnements annuels.

Les éditeurs de livres au Manitoba versent plus de 2 millions de dollars de traitements, de salaires et d'avantages sociaux par an.

Retombées sociales et économiques

Sur le 1,7 milliard de contribution totale de la culture au PIB au Manitoba en 2014, les œuvres écrites et publiées ont représenté 432 millions de dollars. Les œuvres écrites et publiées ont également représenté 5 517 emplois sur un total de 21 565 emplois dans le secteur de la



culture au Manitoba (Statistique Canada, IPTC 2010-2014) (Statistique Canada, 2010).

Le Ministère estime que les éditeurs de livres au Manitoba versent en moyenne plus de 2 millions de dollars de traitements, de salaires et d'avantages sociaux par année. Le secteur emploie des Canadiens et des Manitobains à titre d'employés directs à temps partiel ou à plein temps ou de pigistes et d'entrepreneurs indépendants.

Nos éditeurs de livres et de magazines offrent aux écrivains manitobains l'occasion de raconter des histoires canadiennes et manitobaines. Leur production de contenu canadien et manitobain reconnaît et célèbre nos identités locales et régionales. Les livres et les magazines édités informent également les lecteurs en leur offrant du contenu culturel, commercial, éducatif ou général selon une perspective manitobaine. Les prestations littéraires – événements de création orale, contes, lectures et festivals – relèvent également de ce secteur et des partenariats, avec les bibliothèques aident à promouvoir et à commercialiser les auteurs.

Soutien gouvernemental

La province du Manitoba soutient l'industrie de l'édition en offrant des crédits d'impôt, des subventions d'exploitation, des subventions aux programmes de commercialisation, des subventions aux projets spéciaux, du soutien à la gouvernance, à la gestion et au perfectionnement professionnel et deux prix littéraires en anglais et un prix littéraire en français.

Les écrivains et les groupes artistiques qui servent les écrivains sont admissibles aux fonds provinciaux destinés aux arts professionnels du Conseil des Arts du Manitoba.

Les fonds provinciaux sont accordés aux éditeurs de livres et de magazines par la Direction des arts et le Conseil des Arts du Manitoba. La majorité des éditeurs de livres peuvent accéder au financement des deux

organismes. En revanche, les éditeurs de magazines peuvent compter davantage sur le financement de la Direction des arts que sur celui du Conseil des Arts du Manitoba.

La province a mis en place le Crédit d'impôt pour l'édition au Manitoba en 2008. Fondé sur les coûts de la main-d'œuvre et de la production, ce crédit d'impôt a atteint 590 millions en 2014-2015. L'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec sont les seuls autres territoires de compétence au Canada à offrir un crédit d'impôt pour l'édition. Le Manitoba offre également le Crédit d'impôt pour l'impression d'œuvres des industries culturelles fondé sur les coûts de la main-d'œuvre et de la production, qui s'est chiffré à 1,1 million en 2014-2015.

Le soutien provincial de la Direction des arts n'est pas accessible aux autoéditeurs, aux éditeurs de journaux et de tabloïdes, aux publications gratuites, aux publications exclusivement numériques, aux répertoires, aux catalogues, aux annuaires téléphoniques, aux calendriers, aux cartes, aux livres de coloriage ou aux cahiers d'activités.

Tendances et défis clés

Les éditeurs de livres et de magazines au Manitoba font face aux défis principaux suivants :

- Numérisation du contenu créatif,
- Augmentation des coûts et insuffisance de capital;
- Problèmes relatifs aux droits d'auteur.

Numérisation

Compte tenu de la demande accrue de contenu numérique, les éditeurs de livres et de magazines doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences, de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'affaires pour produire et commercialiser des copies électroniques. Vu la petite taille de la majorité des maisons d'édition manitobaines, celles-ci

doivent se battre pour trouver des ressources humaines et financières qui leur permettent de s'adapter pleinement à ce nouvel environnement. La diffusion et la commercialisation de contenu électronique requièrent également des processus différents de ceux utilisés pour les médias imprimés. La nécessité de mettre en œuvre deux processus totalement distincts pour les publications imprimées et pour les publications numériques ajoute une pression sur les éditeurs de livres et de magazines.

Bien que la majorité des éditeurs de livres manitobains utilisent *OverDrive* (ou un service d'agrégateur similaire) pour diffuser leurs livres électroniques, plusieurs recourent à de multiples distributeurs pour assurer une distribution plus vaste, de la même manière que les éditeurs de magazines. Les distributeurs utilisant une variété de formats électroniques, les éditeurs doivent constamment mettre à jour les « métadonnées » de leurs publications électroniques. Résultat, la production de livres ou de magazines électroniques exige souvent plusieurs plateformes et formats (pour le Web, pour les appareils mobiles, pour les publications électroniques) et des modèles de vente tels que les sites Web des éditeurs ou des différents distributeurs.

Si la plupart des éditeurs de livres au Manitoba produisent déjà des livres électroniques en même temps que des copies imprimées, les ventes de livres électroniques représentent pour un grand nombre d'entre eux moins de 10 % de leurs revenus. La plupart des éditeurs de livres n'ont pas numérisé tous leurs ouvrages en raison du coût en ressources humaines et en capital que ce travail représente. Bien que les ressources nécessaires à la production, à la commercialisation et à la tenue à jour des livres électroniques offrent un rendement limité, il est généralement admis dans l'industrie que les livres électroniques constituent un outil de marketing indispensable aux maisons d'édition.

Les éditeurs de magazines au Manitoba s'efforcent de trouver de nouveaux modèles

d'affaires et de s'adapter à des défis similaires concernant la production, la distribution et la commercialisation. Les éditeurs de magazines doivent également résoudre des questions telles que savoir quel contenu numériser – numéros complets, extraits ou seulement des documents additionnels ou supplémentaires – ainsi que déterminer comment faire payer les éditions numériques.

Augmentation des coûts et insuffisance de capital

Le manque de capital dans les petites maisons d'édition compromet leur capacité à s'adapter à numérisation et à la transition vers de nouveaux modèles de production et sources de revenus, ainsi qu'à accéder à de nouveaux marchés.

Les éditeurs de magazines imprimés sont touchés par les augmentations régulières des frais postaux. Les changements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur* et la large interprétation des « Lignes directrices sur l'utilisation équitable » combinée à l'utilisation accrue de documents numériques dans les salles de classe ont beaucoup nui à la rentabilité de l'édition d'ouvrages scolaires pour les élèves de la maternelle à la 12^e année.

Problèmes relatifs aux droits d'auteur

La *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* est entrée en vigueur en juin 2012. Les modifications à la Loi comprennent l'ajout « éducation » à la liste des exceptions à l'utilisation du matériel soumis à des droits d'auteur, applicable aux écoles primaires et secondaires et aux établissements d'enseignement postsecondaire au Canada à l'exception du Québec. Ces modifications ont été demandées par les représentants du secteur de l'éducation dans le but de réduire les coûts et de répondre aux défis budgétaires dans leur secteur. Les lignes directrices sur l'utilisation équitable dans la *Loi sur le droit d'auteur* permettent d'utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur sans autorisation du détenteur des droits d'auteur ou versement de



redevances. En juillet 2012, la Cour suprême a rendu une décision qui a clarifié le concept « d'utilisation équitable », qui signifie que les enseignants peuvent copier de courts extraits d'œuvres protégées par le droit d'auteur pour leurs élèves dans leurs classes.

De nombreux acteurs au sein du secteur de l'éducation, ont cependant interprété ces lignes directrices comme signifiant que les membres du secteur de l'éducation ne sont effectivement pas tenus de verser des redevances ou de payer des licences pour copier une œuvre protégée par le droit d'auteur quelle qu'elle soit, se déclarant autorisés à les copier gratuitement en vertu de la disposition de « l'utilisation équitable ». Depuis l'adoption de ces lignes directrices, les éditeurs et les auteurs canadiens de textes qui sont photocopiés dans les écoles et les centres d'éducation canadiens ont été peu, voire aucunement, indemnisés pour l'utilisation de leur matériel. Access Copyright et d'autres sources ont indiqué que les nouvelles dispositions avaient ajouté une pression considérable sur les éditeurs de matériel pédagogique dans l'ensemble du Canada.

L'élaboration et la production de contenu éducatif canadien pour les écoles primaires et secondaires sont menacées.

Certains intervenants mettent en garde contre la menace que représentent ces dispositions pour l'élaboration et la production de contenu éducatif canadien destiné au marché des écoles primaires et secondaires.

Participation autochtone et incidence

Le Ministère reconnaît l'existence d'au moins un grand magazine appartenant aux Autochtones et un éditeur métis de livres au Manitoba. Un autre éditeur de livres affiche une

marque distincte réservée à la publication d'ouvrages autochtones. Trois autres éditeurs de livres publient régulièrement des œuvres d'auteurs autochtones sur des sujets autochtones. Le Conseil des Arts du Manitoba offre du soutien aux artistes autochtones pour qu'ils dépassent les obstacles qui se dressent devant eux dans toutes les disciplines traditionnelles, y compris la littérature. La communauté des écrivains et des éditeurs a également créé récemment un prix littéraire pour les auteurs autochtones.

Arts visuels et métiers d'art

Profil

L'industrie des arts visuels et des métiers d'art au Manitoba englobe la vente, la commercialisation et la diffusion des arts visuels et des œuvres artisanales réalisées par des artistes et des artisans – principalement, mais pas toujours – manitobains. Ces œuvres comprennent sans s'y limiter la peinture, la sculpture, la poterie, le multimédia, la photographie, l'art textile et le dessin.

Le Manitoba abrite plus de 50 galeries, dont environ 25 sont des galeries commerciales. Deux d'entre elles possèdent des bureaux satellites à Toronto et à Calgary, mais il s'agit d'exceptions, car la plupart des galeries manitobaines sont des microentreprises. Neuf parmi les 25 galeries sans but lucratif restantes effectuent de la vente commerciale et prennent des commissions sur les ventes des œuvres des artistes représentés dans leur galerie. Cette activité est connexe au travail principal de ces galeries qui consiste à servir les artistes et à renforcer les arts dans la communauté.

Retombées sociales et économiques

L'industrie des arts visuels et des métiers d'art favorise le développement de l'excellence dans le domaine. Elle aide à partager l'identité et

l'esthétique uniques des artistes et des artisans manitobains; elle embellit nos espaces; elle suscite la réflexion et le dialogue; elle protège nos compétences traditionnelles tout en soutenant l'évolution des pratiques contemporaines; et elle forge notre réputation de région créative et dynamique en dehors de la province.

Soutien gouvernemental

La province du Manitoba offre des subventions à la commercialisation, du soutien financier à la participation aux salons en dehors du Manitoba, des subventions d'exploitation et de projet et du soutien pour le perfectionnement professionnel et artistique des artistes et des artisans.

Ce soutien est procuré aux galeries commerciales et aux galeries sans but lucratif exploitées par des artistes, par l'entremise de Sport, Culture et Patrimoine, en particulier la Direction des arts, qui offre de l'aide à la commercialisation aux galeries commerciales, et le Conseil des Arts du Manitoba qui soutient les artistes professionnels et les organismes artistiques professionnels. Croissance, Entreprise et Commerce finance également la formation et le perfectionnement professionnel par l'intermédiaire de conseils sectoriels tels que la Arts and Cultural Industries Association of Manitoba.

Tendances et défis clés

Les principaux défis auxquels est confrontée l'industrie des arts visuels et des métiers d'art sont les suivants :

- « Plafonnement » des ventes au Manitoba et nécessité d'accéder à de nouveaux marchés;
- Conséquences de la technologie sur les modèles d'affaires;
- Manque de capitaux.

Accès à de nouveaux marchés

À part quelques galeries relativement grandes et rentables, la majorité des galeries manitobaines parviennent tout juste à survivre ou font des petites marges de profit. L'importance croissante d'une présence en ligne et d'une capacité à faciliter les ventes électroniques exige des ressources humaines et financières supplémentaires que toutes les galeries ne peuvent pas se permettre; le manque de ressources est à l'origine d'un grand nombre d'occasions perdues.

Technologie

La disponibilité généralisée d'outils en ligne rend la tâche plus facile que jamais aux artistes professionnels, aux artistes-entrepreneurs et même aux amateurs professionnels d'assurer leur propre représentation, de nouer des relations sur leurs marchés et de vendre par eux-mêmes. Pour survivre, les galeries commerciales doivent donc montrer clairement la valeur ajoutée de leurs services.



Avec l'autorisation du Musée des beaux-arts de Winnipeg

Capacité à investir dans des espaces physiques

L'industrie des arts visuels et des métiers d'art, plus que toutes les autres industries de la création, a toujours été étroitement associée aux espaces de vie et de travail, qui demeurent en demande. Il est également intéressant de noter que presque aucune des galeries en activité au Manitoba ne possède un espace. Le

fait de posséder un espace d'exposition s'est révélé très difficile et de nombreuses galeries estiment que la location des espaces leur assure une rentabilité plus durable.

Participation autochtone et incidence

Même si en tout temps les œuvres d'artistes autochtones sont représentées dans de nombreuses galeries au Manitoba, il existe actuellement deux galeries commerciales spécialisées dans l'art autochtone. Une troisième galerie a récemment fermé ses portes après de nombreuses années d'activité, par manque de rentabilité, a déclaré la galerie autochtone. Un autre facteur important a joué : le fait que les pièces historiques de la collection n'ont pas pris suffisamment de valeur ou pas autant que prévu au regard des années antérieures.

Questions sur les industries culturelles

1. À quels obstacles se heurtent les producteurs manitobains pour pouvoir tirer pleinement profit de leurs droits de propriété intellectuelle? Comment atténuer ou éliminer ces obstacles?

2. Comment peut-on maximiser la création de contenu manitobain? Comment peut-on accroître l'accès au contenu manitobain?
3. Comment une nouvelle politique culturelle peut-elle veiller à ce que la variété complète des voix et des histoires manitobaines soit exprimée, représentée et développée dans les industries de la création (y compris les voix des femmes, des minorités ethnoculturelles, des personnes handicapées, des populations urbaines ou rurales et des peuples autochtones)?
4. Le modèle d'exploitation de notre organisme de développement des industries de la création, Musique et Film Manitoba, demeure-t-il adapté? Comment pouvons-nous le moderniser et l'améliorer?

7. Patrimoine

Profil

Le secteur du patrimoine du Manitoba a trait à des richesses tangibles ou intangibles qu'une personne, une organisation, une communauté ou un gouvernement considère comme ayant une valeur patrimoniale en tant qu'héritage pour les générations actuelles et futures.

Identifier, protéger et conserver les richesses du patrimoine est une responsabilité commune. Des bénévoles, des organisations communautaires et les autorités municipales

préservent la vitalité de leur patrimoine local en tant que partie intégrale de l'infrastructure de leur collectivité et de leur qualité de vie. Les organisations comme le Conseil manitobain du patrimoine et l'Association des musées du Manitoba (AMM) s'efforcent de soutenir ce grand réseau. Les bénévoles sont essentiels à ce secteur et dépassent largement en nombre le personnel rémunéré. Ils ont travaillé plus de 400 000 heures en 2015 (MMA, 2015)

Le patrimoine peut se transformer selon la connaissance, la perception et les croyances des gens, en certains lieux et à certains moments, et

est constamment ouvert à la réinterprétation des générations successives, à condition que les témoignages physiques d'une époque passée et l'information la concernant ne soient pas irrémédiablement perdus.



Avec l'autorisation de l'Association des musées du Manitoba

La perte imminente, les dommages, la destruction ou la disparition lente, régulière et discrète de ce qui, autrefois courant, est devenu rare, irremplaçable ou en voie d'extinction s'avèrent souvent le catalyseur d'efforts en vue de protéger et de préserver ce qui semble maintenant digne d'honneur et de mémoire, un témoignage du passé qu'il faut maintenir intact.

Le patrimoine physique du Manitoba peut être classé d'immuable ou de variable. Les richesses immuables comprennent les sites archéologiques ou historiques, les immeubles ayant une valeur architecturale, les monuments, les paysages, etc., où le sentiment d'appartenance à un lieu est valorisé. Les richesses variables sont les collections d'objets qui peuvent être conservées dans des archives, des bibliothèques, des musées, etc., à des fins d'études, d'entretien, d'interprétation et d'exposition.

Les richesses du patrimoine du Manitoba, tel qu'elles sont décrites dans la *Loi sur les richesses du patrimoine* comprennent les sites, les objets et tout travail ou toute œuvre de la nature ou de l'homme qui recèlent une valeur en raison de ses caractéristiques archéologiques, paléontologiques,

préhistoriques, culturelles, naturelles, scientifiques ou esthétiques, soit des lieux ou des objets ou une combinaison des deux.

Le Manitoba compte plus de 10 000 sites patrimoniaux connus correspondant à cette description. La *Loi sur les richesses du patrimoine* exige la tenue d'un registre de tous les sites patrimoniaux connus. Ce registre est utilisé pour examiner les propositions de développement et évaluer les effets potentiels sur les richesses patrimoniales.

Cent vingt-cinq propriétés manitobaines sont désignées d'importance provinciale, 94 d'entre elles étant dotées d'immeubles ou de structures. Les municipalités ont protégé 391 propriétés de plus en vertu des pouvoirs habilitants qui leur sont conférés par la *Loi sur les richesses du patrimoine*. La Ville de Winnipeg a désigné 235 propriétés en vertu d'un règlement sur les richesses historiques grâce aux pouvoirs habilitants qui lui sont conférés par la *Loi sur la Charte de la ville de Winnipeg*. Les commémorations provinciales comprennent 200 panneaux commémoratifs installés dans la province. De plus, des groupes communautaires ont commémoré des personnes, des lieux et des événements importants pour leur collectivité en ayant recours au Programme de subventions destinées au patrimoine.

Les musées du Manitoba sont des institutions permanentes à but non lucratif qui conservent, protègent, étudient, interprètent, rassemblent et exposent des objets et des spécimens de valeur éducative et artistique, dont des pièces artistiques, scientifiques, historiques et technologiques pour l'instruction et le plaisir du public.

Le Manitoba compte 166 musées communautaires (la majorité sont à l'extérieur de Winnipeg). La Province soutient 115 musées communautaires et représentatifs, qui



reçoivent annuellement 318 160 visiteurs (2014) et un musée provincial, le Musée du Manitoba, dont les visites annuelles s'élèvent à 565 044 (2015).

Il existe aussi plusieurs établissements d'archives de niveau international (voir le profil Archives). La province compte un total de 33 archives agréées et plusieurs archives non agréées.

La conservation du patrimoine est une responsabilité commune, qui compte sur le bénévolat, les organismes à but non lucratif et l'aide de tous les paliers de gouvernement. Il existe environ 50 comités consultatifs municipaux du patrimoine. Ils ont été établis en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* et ont pour mandat la protection et la promotion des richesses patrimoniales locales de leurs municipalités. Ces dernières classent leurs richesses et les évaluent en tant qu'authentiques représentantes de leur identité communautaire, auxquelles s'ajoute un potentiel de développement de produits du tourisme patrimonial.

La Direction des ressources historiques est responsable de l'administration de la *Loi sur les richesses du patrimoine* et des programmes de subvention connexes. En outre, elle s'occupe des autres propriétés provinciales en travaillant étroitement avec les ministères et organismes gouvernementaux. Parmi les ministères clés, mentionnons celui des Finances, qui gère 52 propriétés à valeur patrimoniale et celui du Développement durable, qui gère 32 sites et immeubles ayant une valeur patrimoniale.

Les autres intervenants importants du patrimoine sont les universités de Brandon, du Manitoba, de Winnipeg ainsi que l'Association manitobaine des archives, l'Association des

musées du Manitoba, la Manitoba Archaeological Society, la Manitoba Genealogical Society, la Société historique du Manitoba, Heritage Winnipeg, la Winnipeg Architecture Foundation, la Société historique de Saint-Boniface et le Jewish Heritage Centre of Western Canada Inc.

Avantages sociaux et économiques

Aucune étude approfondie sur la portée économique des richesses patrimoniales n'a été réalisée au Manitoba. Les avantages concrets pour la province sont nombreux, notamment l'apport des richesses patrimoniales à la qualité de vie de la communauté, un sentiment identitaire et un caractère unique. Ces facteurs aident à soutenir et à faire croître le développement économique en augmentant l'attrait d'une collectivité auprès des entreprises, des résidents et des touristes. Selon Statistique Canada l'apport économique direct du domaine patrimonial et des bibliothèques au produit intérieur brut, au Manitoba, en 2014, se chiffrait à 50 millions de dollars, un chiffre cependant reconnu comme étant sous-estimé. La gouvernance, le financement et le soutien professionnel offerts par les divers paliers de gouvernement ne sont pas inclus. Des améliorations futures de Statistique Canada au compte satellite culturel devraient fournir une estimation plus exacte et plus complète ((Statistics Canada, 2016).

Favoriser le développement

La loi exige que les industries primaires, comme l'hydroélectricité, le pétrole et le gaz, les mines, la foresterie et aussi les grands projets d'immobilisation, fassent appel à des conseillers en archéologie à leurs propres frais, si un premier examen indique des incidences potentielles sur les richesses archéologiques. Une approche interdisciplinaire de la part des

organismes gouvernementaux accompagnée de mesures préventives, comme la modélisation prédictive et la surveillance continue peuvent aider à prévenir les arrêts de travail.

Création d'espaces

Les immeubles historiques sont souvent des monuments communautaires, parties intégrantes de collectivités dynamiques, prospères et saines. La préservation et la réhabilitation de ces immeubles peuvent recréer ou renforcer le caractère unique d'une collectivité. Voici quelques exemples de projets de réhabilitation récents qui ont fourni un apport positif important : l'Innovation Alley, la résidence pour étudiants du Red River College au Paterson Global Foods du campus Exchange District de Winnipeg, les habitations sans but lucratif West End Commons (autrefois l'église anglicane St Matthews) dans le secteur ouest ainsi que le poste d'incendie Brandon's Central Fire Hall et le Display Building N° 2 (travaux en cours).

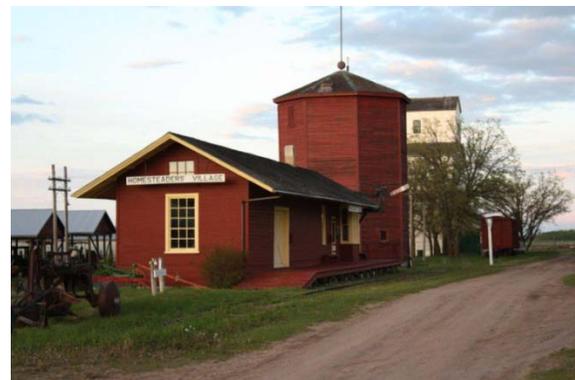
L'infrastructure patrimoniale ne comprend pas seulement les immeubles, monuments et musées qualifiés de sites patrimoniaux, mais aussi des sites, des parcs, d'autres immeubles historiques, des panoramas de rue et des districts qui font une collectivité. Cette infrastructure patrimoniale rehausse la fierté de la communauté et la cohésion sociale, et est un élément important de l'industrie du tourisme au Manitoba.

Une recherche de la Société Voyage Manitoba a révélé que le tourisme patrimonial (surtout les musées et les sites historiques) était une priorité élevée pour son marché cible. Identifiées et protégées en tant que sites patrimoniaux uniques qui distinguent une collectivité des autres, ces richesses irremplaçables soutiennent et encouragent le tourisme en procurant aux visiteurs une

expérience authentique. Ils constituent également des lieux propices à l'industrie de la production médiatique au Manitoba.

La conservation du patrimoine devrait toujours être prise en compte lorsque le gouvernement met en œuvre d'importantes initiatives en vue d'améliorer la qualité de vie et le tissu social. Par exemple, des immeubles historiques peuvent jouer un rôle de premier plan dans les projets de logements sociaux, la revitalisation des quartiers et l'incubation de petites entreprises.

Redonner un nouveau souffle à des immeubles vacants et sous-utilisés crée des occasions d'affaire et aide à garnir l'assiette fiscale locale. Parce qu'ils offrent des emplacements variés et toute une gamme de loyers, les immeubles historiques conviennent particulièrement bien aux nouvelles entreprises et aux petits détaillants.



Avec l'autorisation de l'Association des musées du Manitoba

Alors que les collectivités examinent leurs nouvelles possibilités économiques, elles doivent aussi sélectionner et adapter de façon judicieuse des richesses patrimoniales dans le cadre d'initiatives communautaires viables. Divers ministères et paliers de gouvernement peuvent accomplir davantage en travaillant ensemble : les projets de revitalisation d'artères principales peuvent aller de pair avec la préservation du district patrimonial d'une petite ville.



La préservation d'immeubles patrimoniaux durables et fonctionnels comporte toute une variété d'avantages. Elle permet d'éviter que des matériaux aboutissent dans une décharge. La réutilisation d'immeubles et de matériaux existants, par la rénovation, le cas échéant, procure souvent le même degré d'efficacité énergétique que les nouveaux immeubles, mais à moindre coût. La conservation d'un immeuble patrimonial exige davantage de main-d'œuvre qu'une construction neuve et ouvre la porte à l'acquisition de compétences spécialisées et à des emplois de qualité. La restauration crée plus d'emplois et de meilleurs emplois que les constructions nouvelles (typiquement, de 1,5 à 2 fois plus d'emplois que les nouveaux immeubles —(Werna, 2009), car dans ce genre de projet, une plus grande portion du budget est accordée à la main-d'œuvre, comparé à ce qui dépensé pour les matières premières dans les constructions neuves (Haspel, 2012) (Badger, 2011). La restauration d'immeubles individuels peut augmenter de façon significative la valeur des propriétés d'un quartier et non seulement celle de l'immeuble rénové (Canada's Historic Places, 2006).

Appui du gouvernement

L'appui du gouvernement du Manitoba à l'égard du secteur patrimonial consiste en services et en programmes de financement de la Direction des ressources historiques (DRH) du ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine.

Les subventions fournies par le Ministère financent les activités et l'entretien des musées; la restauration, la stabilisation, la préservation ou la réhabilitation des richesses patrimoniales; des projets ou des programmes qui aident à identifier, à protéger ou à interpréter l'héritage humain et naturel du Manitoba.

Les programmes de financement provinciaux comprennent : des subventions de

fonctionnement pour les musées communautaires afin de protéger et d'interpréter les richesses patrimoniales du Manitoba; des subventions pour des programmes en vue d'exposer des collections spéciales, d'améliorer l'expérience touristique, de préserver et de promouvoir le patrimoine manitobain; des subventions pour des projets d'immeubles qualifiés de sites patrimoniaux et des projets non immobiliers.

Le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de sites du patrimoine, adopté en 1987, finance la conservation des immeubles qualifiés de sites du patrimoine dans toute la province, indépendamment de l'utilisation qui en est faite ou de leur propriétaire.

Le Programme de subventions destinées au patrimoine finance des projets ponctuels non immobiliers du domaine patrimonial. Des communautés manitobaines, des Premières Nations, des établissements, des organismes à but non lucratif et des personnes ont recours au financement du Programme des subventions destinées au patrimoine pour mener à bien divers projets, dont l'inventaire de sites historiques, des panneaux d'interprétation, des expositions, l'histoire orale, la conservation d'objets, des recherches archéologiques et le travail d'archives pour identifier, protéger et honorer le patrimoine diversifié du Manitoba.

La Direction des ressources historiques fournit les services suivants et remplit les fonctions réglementaires et de surveillance suivantes :

- examen des propositions de développement afin de détecter les incidences potentielles sur les richesses archéologiques; conseil aux promoteurs sur les incidences et la nécessité potentielle d'une étude d'impact; établissement des conditions de délivrance de permis et délivrance de permis en



matière de patrimoine pour les études d'impact sur les richesses du patrimoine;

- divulgation, enquête, recouvrement et remise en sépulture des ossements humains découverts hors d'un cimetière reconnu et ne nécessitant pas une expertise légale de la police;
- entreposage des artefacts découverts au cours d'activités de développement, car ils sont tous propriété de la Couronne en vertu de la *Loi sur les ressources du patrimoine*;
- négociation avec les promoteurs à l'égard d'une grande variété d'initiatives sur l'aménagement judicieux, la méthodologie de la recherche, le plan d'un site et le travail qui y est effectué; planification et direction de travaux sur le terrain et inspections relatives aux permis;
- tenue d'inventaire, gestion des qualifications provinciales en matière de patrimoine, conseils relatifs aux qualifications municipales en matière de patrimoine, préparation de déclarations de valeur pour appuyer les qualifications, réalisation d'études de durabilité des lieux historiques; prestation de conseils d'experts sur la conservation des immeubles.

Principales tendances et enjeux

Sujets d'importance pour le secteur patrimonial :

- exode rural;
- planification communautaire et incitatifs;
- changements climatiques;
- innovation technologique;
- sous-financement chronique;
- viabilité à long terme.

Exode rural

Statistique Canada fait état d'une croissance globale au Manitoba de 13 % pour Winnipeg et de 1 % pour les autres municipalités, de 1971 à 2006. Les deux tiers des municipalités du Manitoba ont accusé un déclin de la population pendant cette période. Cette mutation démographique entraîne bien des difficultés. Les communautés rurales et les petites communautés et institutions urbaines voient leur population vieillir et doivent surmonter les obstacles qui s'ensuivent, comme trouver des bénévoles et un public pour leurs activités. Par ailleurs, beaucoup d'immeubles emblématiques du Manitoba se trouvent dans ces régions en dépeuplement. De nombreuses structures très appréciées, comme les élévateurs à grain, les granges, les châteaux d'eau et les gares ferroviaires, qui racontent l'histoire de la province disparaissent lentement.

Planification communautaire et incitatifs

Qu'il s'agisse de communautés victimes du déclin de la population ou de centres urbains qui tentent de préserver les quartiers pittoresques et les panoramas de rues, il est de plus en plus reconnu que la préservation d'immeubles individuels requiert une planification accrue à l'échelle du district et davantage d'investissements privés. Ce point de vue est répandu parmi les propriétaires, les bénévoles, les entreprises et les organismes à but non lucratif.

Les immeubles patrimoniaux du Manitoba sont diversifiés de par leur type, leur emplacement et leur vocation. Ils sont grandioses ou modestes, répondent à des besoins commerciaux, résidentiels ou à but non lucratif, sont situés dans des localités isolées, de petites communautés ou au cœur d'une ville. Une gamme tout aussi diversifiée d'outils et

d'incitatifs est donc nécessaire au développement privé et au soutien des propriétaires dans leurs efforts de conservation ou d'adaptation. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une série de mesures qui se complètent l'une l'autre ainsi que divers modèles de développement et d'investissement, et ce, de la part des deux paliers de gouvernement et de l'administration municipale. Par exemple, un allègement permanent de l'impôt foncier, des crédits d'impôt et des subventions directes.

Changements climatiques et lieux historiques

L'entretien d'immeubles patrimoniaux durables et fonctionnels peut aider à lutter contre les changements climatiques. L'empreinte écologique des immeubles historiques est plus faible que celle des constructions neuves, même en comparaison des immeubles contemporains conçus pour être écoénergétiques. En effet, les immeubles patrimoniaux ont été conçus pour tirer avantage de la lumière, du chauffage, du refroidissement et de la ventilation naturels.

L'énergie intrinsèque est constituée de l'énergie et des ressources déjà consacrées à la création de structures patrimoniales. Il faudrait des décennies aux nouveaux immeubles pour compenser les incidences environnementales causées par la perte de cette énergie intrinsèque. La conservation des immeubles élimine aussi l'incidence sur les sites d'enfouissement (jusqu'à 30 % des déchets destinés aux sites d'enfouissement sont produits par l'industrie de la construction) et virtuellement, les coûts liés au transport et à l'acquisition de matières premières.

La publication intitulée *Building Resilience: Practical Guidelines for the Retrofit and Rehabilitation of Buildings in Canada*

(Résistance des bâtiments : un guide pratique pour le réaménagement et la réhabilitation des bâtiments au Canada) [Mark Thompson Brandt Architect and Associates Inc., 2016] montre comment la conservation des immeubles patrimoniaux peut contribuer à l'efficacité énergétique, au développement durable et à la mise en œuvre d'initiatives politiques provinciales relatives à l'environnement. L'utilisation adaptée d'immeubles historiques (par opposition à la construction de nouveaux immeubles) appuie fortement les politiques du Manitoba en matière de développement durable et d'économie.

Innovation technologique

Le « virage numérique » transforme lentement, mais sûrement la façon dont les sites, les objets et les dossiers historiques sont tenus et utilisés par les organisations patrimoniales, les professionnels et les bénévoles en vue de l'interprétation et des services publics offerts, mais pas aussi rapidement que le voudrait le grand public. Cette transformation exige de nouveaux modèles de soutien et de nouvelles ressources pour aider les groupes patrimoniaux à acquérir la formation nécessaire et la nouvelle technologie.

Les programmes de formation des musées (Association des musées du Manitoba, Université de Winnipeg) et les nouveaux programmes (Université Brandon) s'efforcent de s'adapter aux besoins émergents des musées.

Les experts-conseils en archéologie, qui travaillent pour les grandes industries (p. ex. pétrole et gaz, foresterie, mines et développement hydroélectrique) afin de déterminer l'incidence potentielle sur les richesses architecturales, sont habitués au niveau de services en ligne offerts dans les autres provinces des Prairies, ce qui n'est actuellement pas à la portée du Manitoba.



Viabilité à long terme

Dans le secteur patrimonial, les responsabilités légales et la planification stratégique nécessitent souvent beaucoup de temps avant que des résultats positifs se fassent sentir. Des cycles de planification à court terme, surtout dans un contexte fiscal complexe, peuvent entraver la vision à long terme et la planification stratégique nécessaire à un secteur patrimonial sain et dynamique.

Bien des contraintes imposées aux activités de conservation patrimoniale à long terme doivent être surmontées. Mises à part les mesures législatives sur le financement par surcroît d'impôt, un nombre limité d'incitatifs est proposé afin d'encourager le secteur privé à investir dans le patrimoine ou à aider les propriétaires d'immeubles patrimoniaux. Les programmes actuels sont trop souvent axés sur l'amélioration à court terme des rues et des façades d'immeubles plutôt que sur un travail de conservation durable du patrimoine.

Les exigences en matière de rénovation d'immeubles historiques stipulées dans le Code du bâtiment du Manitoba, un code visant d'abord les constructions neuves, ont été perçues comme un facteur dissuasif, qui encourage le milieu du développement et les administrations municipales à demander l'inclusion au code de solutions de rechange en matière de conformité à l'égard des immeubles existants et patrimoniaux.

Un autre facteur dissuasif à l'égard des projets de conservation à long terme est la rareté des gens de métier du domaine patrimonial, surtout dans le Manitoba rural. Davantage de possibilités d'apprentissage devraient être créées pour les charpentiers et les maçons qui s'intéressent à la conservation d'immeubles.

L'architecture religieuse (un sous-type distinct d'immeuble patrimonial) s'avère

particulièrement problématique. Plusieurs communautés religieuses ont besoin d'une aide permanente quant au choix et à la conservation de leurs immeubles les plus importants. Lorsqu'une infrastructure religieuse devient surnuméraire, un appui, aussi bien technique que financier, devient parfois nécessaire pendant qu'on examine diverses autres possibilités d'utilisations adaptées aux besoins du groupe.

Défis et possibilités

La trame de cette section est le fait que la collaboration est nécessaire pour raconter l'histoire du Manitoba et de sa population. Nous devons relever le défi qui consiste à trouver les moyens de soutenir et de sauvegarder ce patrimoine tout en lui donnant du sens pour les générations futures.

Mis sur pied en 1987, le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de site patrimonial est le seul programme provincial visant et soutenant précisément la conservation d'immeubles patrimoniaux qualifiés, sans égard au type d'immeuble, à son utilisation ou à son propriétaire. Il appuie un grand nombre de projets commerciaux, résidentiels et émanant d'entités à but non lucratif dans toute la province.

Le Programme de subventions aux musées communautaires et le Programme des subventions destinées au patrimoine ont été créés en 1993 pour appuyer les importantes contributions des bénévoles à ce secteur dans toute la province. Plus de 32 000 bénévoles consacrent chaque année 15 333 jours de bénévolat aux musées communautaires de la province (2014-2015).

Au cours des dernières années, notre position de chef de file national dans ce secteur a continué de reculer. La qualité des programmes destinés aux musées s'en est ressentie et le



nécessaire soutien aux coûts d'immobilisations et de fonctionnement a décliné.

Ce défi permanent offre aussi de nouvelles perspectives. Dans d'autres régions du monde, le modèle de prestation traditionnel a été abandonné au profit de partenariats visant à créer un contexte dans lequel la conservation, la protection et la préservation du patrimoine des collectivités sont garanties et utilisées aux fins d'éducation, de recherche et de développement du tourisme. C'est le cas au Royaume-Uni, en Écosse et en Australie, qui utilisent depuis longtemps un modèle de fiducie nationale, ou encore de l'Ontario avec sa Fiducie du patrimoine ontarien. Le temps est-il venu pour les Manitobains de se pencher sur ces modèles pour que toutes les possibilités touchant notre patrimoine puissent se concrétiser?

Patrimoine autochtone

Depuis quelques années, on ne cesse de souligner combien il est important que les peuples autochtones puissent parler en leur propre nom, déterminer comment et par qui ils sont représentés, et participer aux évolutions qui les concernent. Le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation reconnaît le droit des Autochtones à l'autodétermination et recommande une coopération accrue entre les musées et les collectivités autochtones. Il est possible d'inclure davantage les perspectives autochtones dans tous les aspects de la conservation du patrimoine, en particulier en ce qui concerne la recherche, le soin et la garde des biens culturels ainsi que la représentation de ces biens et du rôle que les peuples autochtones ont joué tout au long de notre histoire.

Les sites archéologiques autochtones sont essentiels pour comprendre et faire partager l'histoire de notre province. La conservation de ces sites et de leurs contenus est un intérêt partagé du secteur du patrimoine et des collectivités autochtones. Des efforts restent à faire pour veiller à ce que les sites et les artefacts culturellement sensibles soient traités avec respect et préservés pour les générations futures.

Questions sur le patrimoine

1. Qu'est-ce qui devrait se dégager des priorités de la province en matière de préservation du patrimoine?
2. Quels changements devraient être mis en œuvre pour que la conservation du patrimoine soit toujours prise en compte dans la mise en œuvre de grandes initiatives gouvernementales visant à favoriser la communauté et le bien-être économique?
3. Un partenariat entre la collectivité et le gouvernement pourrait-il favoriser la préservation des ressources patrimoniales au Manitoba? Pensez-vous que les Manitobains participeraient davantage à la préservation de nos biens patrimoniaux s'il y avait plus de possibilités de commandite, de partenariat ou de don? Nos lieux patrimoniaux sont-ils pleinement utilisés par le public, ou pourrait-on trouver d'autres occasions de faire participer le public et de créer des partenariats entre les Manitobains et des lieux patrimoniaux?
4. Quels sont les principaux obstacles à la préservation du patrimoine? Comment peuvent-ils être atténués ou éliminés?



8. Archives

Profil

Les archives sont généralement considérées comme des dépôts où sont rangés les dossiers utilisés par les collectivités pour documenter leur histoire. Mais dans les faits, elles sont beaucoup plus que cela. La Society of American Archivists décrit les documents d'archives comme suit :

« Dossiers créés ou reçus par une personne, une famille ou une organisation, publique ou privée, dans la poursuite de ses activités et préservés en raison de la valeur durable de l'information qu'ils contiennent ou à titre de données probantes concernant les fonctions ou les responsabilités de leur créateur, particulièrement les documents d'archives tenus selon les principes de provenance, d'ordre primitif et de vérification collective; des dossiers permanents » (Society of American Archivists, 2016) [traduction].

Les archives deviennent de plus en plus des lieux où les personnes qui s'adonnent à un loisir et les gens du public font des recherches d'intérêt personnel, par exemple, sur les arbres généalogiques, l'histoire locale ou des événements survenus une certaine année. Elles sont uniques et différentes des bibliothèques parce que leur contenu est irremplaçable. Les documents d'archives ne sont pas publiés et existent en un seul exemplaire original. Si un dossier est volé ou détruit, il ne peut pas être remplacé et sa valeur de témoignage ne peut être reproduite ni recréée.

Le Manitoba dispose d'une communauté archiviste extrêmement forte et diversifiée. Depuis 1974, avec le dépôt des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, inscrites au

registre de la mémoire du monde de l'Organisation des Nations Unies, pour la science et la culture (UNESCO) et officiellement données au gouvernement du Manitoba en 1994, la province est devenue un chef de file reconnu de la pratique et de la recherche archivistes.

En plus des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson conservées aux Archives du Manitoba, la province s'enorgueillit des établissements de classe mondiale suivants voués à la préservation de l'histoire du Canada au moyen d'archives et de recherches dans les archives :

- **Les archives et les collections spéciales de l'Université du Manitoba** — Les dossiers de l'Université du Manitoba; les manuscrits littéraires des Prairies canadiennes; les archives de l'expérience agricole ainsi que des livres rares portant sur l'Ouest canadien; les premières explorations de l'Arctique; les premières écritures syllabiques autochtones; le spiritisme; l'histoire; la philosophie et l'agriculture, entre autres.
- **Le Centre du Patrimoine de la Société Historique de Saint-Boniface** — Le premier dépôt d'archives sur l'expérience canadienne-française dans l'Ouest canadien
- **Le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation** — le dépôt permanent de toutes les déclarations, de tous les documents et d'autres éléments rassemblés par la Commission de vérité et réconciliation sur les pensionnats indiens.



- **Le Mennonite Heritage Centre** — De l'Université mennonite canadienne est un établissement intermennonite qui abrite les dossiers de l'Église mennonite du Canada.
- **Les archives de l'Église Unie du Canada** — Pour le synode du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario.
- **Le Musée canadien pour les droits de la personne** — Le premier musée national hors de la région d'Ottawa qui possède une imposante section d'archives et de recherches en plus de sa galerie d'exposition.

Le Manitoba détient de solides archives universitaires qui offrent un soutien institutionnel à la gestion des dossiers et d'importantes possibilités de recherche pour les étudiants ainsi qu'une vaste collection de dossiers personnels et une collection de livres rares. Les archives communautaires du Manitoba garantissent la préservation des dossiers historiques du Manitoba rural et leur accès à la communauté qui les a créés.

La communauté archiviste manitobaine est dirigée par l'Association manitobaine des archives (AMA). Elle a pour mandat de préserver l'héritage documentaire des gens et des institutions du Manitoba en améliorant l'administration et l'efficacité du système archivistique de la province. Cet objectif est atteint par la promotion de normes, de procédures et de pratiques élevées pour la mise sur pied et le maintien des archives, l'allocation de ressources, de subventions et de services, également par l'éducation du public sur le rôle et l'utilisation des archives.

L'Association manitobaine des archives offre un programme d'agrément et compte actuellement 33 archives agréées dans toute la

province. Les Archives du Manitoba, qui comprennent les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, sont les plus grandes archives de la province et comptent 39 membres du personnel. Les plus petites archives fonctionnent uniquement grâce au bénévolat. La plupart des archives agréées par l'Association manitobaine des archives comptent moins de cinq employés.

Le Manitoba compte également beaucoup d'autres archives non agréées. Il s'agit en général de petites entités gérées par des bénévoles, mais qui sont extrêmement précieuses pour la préservation de l'histoire du Manitoba. Les bibliothèques, les musées, les galeries d'art et les sociétés d'histoire disposent aussi d'archives.

En raison de sa solide communauté archiviste, le Manitoba abrite plusieurs centres de recherche, sur place ou à proximité, qui bénéficient des documents d'archives exceptionnels de Winnipeg. Notamment :

- Le Centre for Rupert's Land Studies, installé à l'Université de Winnipeg, facilite la recherche universitaire et la publication d'écrits sur l'histoire du bassin hydrographique de la baie d'Hudson.
- La Société d'histoire du Canada, éditrice de la revue primée *Canada's History* (anciennement *The Beaver*), est aussi installée à l'Université de Winnipeg.
- Le programme de maîtrise en études archivistiques de l'Université du Manitoba produit des cohortes régulières d'étudiants et de nouveaux diplômés, ce qui aide grandement à la dotation en personnel et à la planification de la relève.

La plupart des archivistes détiennent une formation professionnelle de cycle supérieur en études archivistiques. Les programmes des cycles supérieurs en études archivistiques sont offerts à l'Université du Manitoba, à l'Université de la Colombie-Britannique, à l'Université Laval et à l'Université de Toronto. D'autres archivistes détiennent une formation en bibliothéconomie et en science de l'information, tandis que certains, surtout dans les petites archives, n'ont pas reçu de formation scolaire, sont autodidactes ou un reçu une formation en perfectionnement professionnel de l'Association manitobaine des archives.

Avantages sociaux et économiques

Comme c'est le cas des richesses patrimoniales en général, nous ne disposons pas de bonnes données qui nous aideraient à comprendre l'incidence économique des archives.

Les archivistes s'efforcent d'identifier et de préserver les dossiers qui consignent en permanence la culture d'une société et d'en permettre l'accès. Ces dossiers sont souvent à la base d'autres activités culturelles qui produisent :

- des récits qui inspirent les arts;
- des ressources de recherche qui alimentent l'industrie de la culture, notamment, les productions cinématographiques et télévisuelles, les médias numériques interactifs, l'industrie de la musique, la publication de livres et de revues;
- des sources principales pour des livres;
- des données probantes qui permettent la reconnaissance et la qualification du patrimoine bâti et culturel;

- un contexte pour les sites archéologiques et les artefacts des musées.

Les archives fournissent des preuves que de telles activités ont eu lieu de sorte que les générations futures puissent créer des activités culturelles inspirées de ce qui se passe au présent et de ce qui est arrivé dans le passé.

Les archives constituent la base sur laquelle des histoires peuvent être écrites et elles fournissent l'accès à la connaissance et à l'information qui font notre histoire personnelle et celle de notre communauté. Si les documents d'archives n'étaient pas identifiés, préservés et rendus accessibles, les autres activités culturelles perdraient leur lien avec les expériences propres à la société manitobaine.

Appui du gouvernement

L'Association manitobaine des archives reçoit actuellement un financement de soutien de fonctionnement annuel de 28 400 \$ du ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine. Ce financement procure un soutien opérationnel important, mais minimal, car il ne suffit pas à l'embauche de personnel à temps plein ni à la mise en œuvre d'importants projets à l'échelle provinciale, comme une stratégie commune pour la préservation des enregistrements audio ou un service d'entreposage des dossiers électroniques.

Les conservateurs des Archives du Manitoba donnent des consultations et des conseils sur la préservation et sont disponibles pour des consultations d'urgence lorsque des documents d'archives sont menacés, endommagés ou détruits.

De 1987 à 2012, comme les autres associations archivistiques provinciales et territoriales, l'Association manitobaine des archives a reçu du financement de Bibliothèque et Archives



Canada dans le cadre du Programme national de développement des archives. Ce financement était substantiel et a permis à l'association d'employer un directeur administratif et conseiller en archivistique, un employé de soutien administratif et un expert-conseil en préservation.

Ce financement a beaucoup aidé au développement de la communauté archiviste manitobaine en lui donnant accès à des conseillers formés qui pouvaient visiter les archives sur place gratuitement et donner des conseils sur les bonnes pratiques archivistiques. Bibliothèque et Archives Canada a toutefois mis fin à ce financement en avril 2012. Aucun programme équivalent ne l'a remplacé.

Tendances et défis clés

Technologie numérique et dossiers électroniques

Les responsables des archives se sont démenés pour équilibrer leurs traditions analogiques dans un monde numérique. Beaucoup d'archivistes ont adopté le numérique, mais sont toujours aux prises avec la perception sociétale voulant que tout doive être accessible en ligne. Une version en ligne de tous les dossiers est tout simplement impossible en raison de la grande quantité de documents consignés dans les archives. Même les archives bien financées et progressistes, comme Archives et collections spéciales de l'Université du Manitoba ne peuvent monter qu'un petit pourcentage de dossiers en ligne.

La préservation à long terme des dossiers électroniques coûte cher et le risque de perte est extrême et immédiat.

Certaines archives peinent à remplir leur mandat de gestion des dossiers en format électronique. Bien que le travail quotidien soit maintenant largement effectué électroniquement, la préservation à long terme des dossiers électroniques coûte cher et le risque de perte est extrême et immédiat. Des solutions, comme le dépôt numérique fiable (DNF) existent, mais sont onéreuses et difficiles à implanter, particulièrement pour les établissements ayant des ressources humaines et financières limitées.

Diversité

Le Canada possède une longue et légendaire tradition archivistique et les archives et archivistes canadiens sont considérés comme des chefs de file par la communauté internationale. Cependant, les archives canadiennes ne se sont pas diversifiées au même rythme que la société canadienne au cours des 30 dernières années.

La communauté archiviste canadienne est sous-représentée par les personnes de souche immigrante et autochtone et les clients des archives ont généralement des centres d'intérêt, comme la généalogie, l'histoire et les documents légaux et probants. Assurer la survie de documents d'archives diversifiés est un enjeu essentiel.



Préservation

Les dépôts d'archives à atmosphère contrôlée coûtent très cher. Sauf dans les plus grandes archives du Manitoba, comme celles qui sont tenues par la Province, les universités et quelques autres, les dossiers archivistiques sont tenus dans des conditions inférieures aux normes. Ces conditions limitent la durée de vie des archives et posent souvent un risque d'inondations ou d'autres menaces pour les dossiers.

La tenue appropriée de dossiers électroniques exige des ressources, comme des serveurs, des plans migratoires et des sauvegardes d'urgence. Les infrastructures électroniques qui font en sorte que les dossiers sont protégés imposent, dans la plupart des cas, sinon dans tous les cas, un coût prohibitif à toutes les archives manitobaines.

Engagement et incidence autochtones

Les communautés autochtones canadiennes emploient les archives traditionnelles pour documenter et préserver les interactions historiques avec la société canadienne. Les archives, comme celles de Compagnie de la Baie d'Hudson sont souvent les seuls dossiers écrits qu'une communauté peut utiliser comme preuve dans les cas relatifs aux revendications territoriales et aux droits issus de traités avec le gouvernement canadien.

Les chercheurs sont généralement spécialisés et sont souvent embauchés par le représentant légal d'une bande. L'Association canadienne des archivistes et les établissements d'enseignement, comme l'Université du Manitoba ont reconnu la nécessité d'embaucher des archivistes autochtones, mais la mise sur pied d'une classe d'archivistes autochtones se fait lentement.

La Commission de vérité et réconciliation et le Centre national de recherche pour la vérité et la réconciliation ont rehaussé de beaucoup le profil des archives et des documents d'archives au sein de la population autochtone canadienne. Ce qui a stimulé l'intérêt des Autochtones pour le recours à la recherche et aux méthodes archivistiques traditionnelles. Ce mouvement a été appelé un effort pour « décoloniser les archives ».

Les Archives du Manitoba sont activement engagées auprès des communautés autochtones et adoptent des méthodes et des projets non traditionnels pour les joindre. Par exemple, les Archives du Manitoba et le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien ont rendu officiel un protocole d'entente qui fournit au ministère l'accès aux dossiers du sanatorium de Saint-Boniface et de la Commission des sanatoriums du Manitoba conservés dans les Archives. Ces documents d'archives contiennent des renseignements sur les Inuits qui ont été transférés au Manitoba pour recevoir des traitements contre la tuberculose.

Ce projet réponds aux questions de personnes qui n'ont pas été informées du décès de membres de leur famille et qui ne savent pas si ni quand des membres de leur famille sont décédés ni où ils ont été inhumés. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mis sur pied un groupe de travail multi intervenants sur les sépultures inuites, le *Nanilavut*, (trouvons-les) pour aider à la recherche de personnes qui ont été éloignées de leur communauté pour recevoir des traitements, pour localiser les lieux de sépulture, créer une base de données de toutes les sources pertinentes et déterminer les prochaines étapes et options en vue d'une possible réconciliation.



L'Initiative relative aux noms et aux savoirs des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson fait intervenir un partenariat avec divers groupes et communautés autochtones pour rapporter les photos d'archives d'Autochtones, virtuellement et physiquement, dans la communauté où elles ont été prises dans l'espoir d'identifier les personnes qui y figurent. Ce projet s'avère une réussite et a mené à l'identification de nombreux Autochtones. Dans plusieurs cas, des gens qui ne possédaient pas de photos de parents décédés ont pu en obtenir des copies.

Questions sur les archives

1. Comment les archivistes du Manitoba peuvent-ils surmonter les difficultés et combler les attentes posées à l'ère d'Internet tout en maintenant l'accès public à la majorité de leurs documents, qui ne sont pas numérisés.
2. Comment peut-on assurer la survie de documents d'archives diversifiés qui rendent compte des minorités ethnoculturelles, autochtones et autres, qui sont, historiquement, généralement sous-représentées.
3. Le gouvernement devrait-il chercher à mettre sur pied – en collaboration avec l'Association for Manitoba Archives, les Archives provinciales, les universités et d'autres parties intéressées, y compris le secteur public – un centre provincial des archives pour l'échange de renseignements et la conservation des documents d'archives locaux, centre dont on ferait la promotion en tant que centre d'expertise et centre d'attraction pour la province et le pays?

9. Bibliothèques publiques

Profil

La Fédération internationale des Associations de bibliothécaires et des Bibliothèques et l'Organisation des Nations Unies, pour la science et la culture déclarent que le but des bibliothèques publiques est le suivant (Gill, 2001) :

- combler les besoins des personnes et des groupes en matière d'éducation, d'information et de développement personnel;
- fournir des ressources et des services dans une variété de médias (traduction).

Les conseils des bibliothèques publiques sont constitués de représentants de citoyens et de membres du conseil de l'administration locale. Ils sont responsables de la prestation de service dans leurs communautés conformément à la *Loi sur les bibliothèques publiques* et à ses règlements. Le gouvernement du Manitoba soutient la prestation de services des bibliothèques par des subventions, des programmes et des initiatives.

Il existe 56 réseaux de bibliothèques publiques au Manitoba comptant 120 succursales. Ce qui comprend les 31 bibliothèques municipales indépendantes, 21 bibliothèques régionales et quatre services de bibliothèques pilotes en partenariat avec les communautés autochtones. Treize de ces bibliothèques desservent des communautés désignées bilingues et neuf sont installées dans des écoles.

Les bibliothèques publiques sont un service offert à tous les résidents. Une bibliothèque publique est créée par les administrations

locales au Manitoba et en constitue une entité. La *Loi sur les bibliothèques publiques* permet aux administrations locales de mettre sur pied des services de bibliothèques indépendamment ou en partenariat avec d'autres administrations locales pour créer un service de bibliothèque régional.

La prestation de service est régie par *Loi sur les bibliothèques publiques* et le *Règlement concernant l'octroi de subventions aux bibliothèques publiques*.

Un conseil consultatif des bibliothèques publiques est nommé par le lieutenant gouverneur en conseil pour émettre des avis et des recommandations au ministre à l'égard de tous les sujets relatifs à la *Loi* ou découlant d'activités connexes.

Les organisations qui soutiennent et défendent la mise en œuvre de services de bibliothèque sont :

- la **Fédération canadienne des associations de bibliothèques**, qui est le porte-parole des bibliothèques au Canada, en défend la valeur et collabore avec d'autres organisations pour renforcer le secteur national des bibliothèques;
- le **Conseil provincial et territorial des bibliothèques publiques** facilite la coordination des initiatives pangouvernementales et communique avec les associations nationales de bibliothèques et les organismes du gouvernement fédéral;
- la **Manitoba Library Association** prend la tête dans la mise sur pied, le soutien et la promotion des services de bibliothèque et de renseignements au



profit de ses membres, de la communauté des bibliothèques et de l'information ainsi que des gens du Manitoba;

- le **Consortium de bibliothèques du Manitoba inc.** gère les projets et les activités de coopérative qui fournissent aux Manitobains un accès équitable aux ressources de bibliothèques et de renseignements de la province;
- la **Manitoba Library Trustees Association** favorise l'efficacité des conseils de bibliothèque au Manitoba en prenant la tête dans le domaine des communications, de la promotion et de la formation des administrateurs;
- la **Manitoba Association of Library Technicians** fait progresser le rôle des techniciens en bibliothéconomie et règle des questions spécifiques du secteur;
- la **Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues du Manitoba** fait la promotion de la langue, de la culture et du patrimoine franco-manitobain par des initiatives en matière de littérature et l'échange d'information;
- la **BC Libraries Cooperative** se concentre sur la mise en œuvre d'infrastructures et de ressources opérationnelles communes auprès de plus de 200 organisations et membres institutionnels dans tout le Canada;
- la **Spruce Libraries Cooperative** fournit un système de gestion de bibliothèque commun ainsi qu'un soutien administratif et technologique au coût à environ 40 % des bibliothèques du Manitoba;

- le **Collège Red River** offre un cours de deux ans menant à un diplôme en technique de bibliothéconomie.

Avantages sociaux et économiques

En 2013, une étude sur les avantages économiques des bibliothèques a révélé que chaque dollar investi rapportait 5,63 \$ (Martin Prosperity Institute, 2013). D'autres études sur l'incidence économique ont démontré que pour chaque dollar investi dans la prestation de services de bibliothèque, la valeur de retour pour l'économie locale se chiffrait entre 2,50 \$ et 7,50 \$ (SGS Economics and Planning for the State Library of Victoria and Public Libraries Victoria Network, 2011).

Les bibliothèques procurent des avantages sociaux importants. Ces salons communautaires sont souvent les seuls endroits où les gens peuvent se réunir et poursuivre leurs intérêts et leurs buts. Les bibliothèques inhibent les divisions et mettent les gens en contact avec toute une gamme de possibilités sociales, culturelles, économiques, éducatives et récréatives. Elles y réussissent en offrant des milieux dynamiques pour satisfaire divers intérêts et besoins, en prêtant des collections physiques et numériques et en offrant des services de référence, un accès public à Internet et des programmes pour les gens tous les âges.

Les bibliothèques sont des endroits sécuritaires, positifs et invitants où les gens peuvent se réunir et poursuivre leurs intérêts et leurs buts. Elles offrent des programmes et des lieux récréatifs, des activités culturelles, de l'apprentissage et du développement personnel en prêtant des collections physiques ou numériques, notamment, des livres, des vidéos, de la musique, des services de référence, l'accès public à Internet et des programmes pour les gens de tous âges.

Elles proposent des divertissements et sont une porte ouverte sur notre capital culturel commun et notre expérience culturelle collective. Les bibliothèques publiques sont centrées sur le développement culturel, artistique et celui du public dans la communauté, dont elles contribuent à modeler et à soutenir l'identité culturelle (SGS Economics and Planning for the State Library of Victoria and Public Libraries Victoria Network, 2011).

Dans bien des collectivités, la bibliothèque publique est le seul espace public où des programmes et des services sont créés et dispensés pour satisfaire les besoins et les intérêts de toute la communauté. Alors que l'acquisition et la mise à la disposition du public de ressources imprimées et électroniques demeurent d'importantes fonctions de service, des services modernes ont une portée significative sur l'engagement communautaire et les priorités de développement civique.

Les bibliothèques sont engagées et profondément ancrées dans la communauté locale. Alors que la plupart d'entre elles peuvent être décrites comme de véritables espaces communautaires, certaines peinent à maintenir leur pertinence dans leur communauté. Les bibliothèques sont communément considérées comme un « troisième espace » distinct du foyer et du lieu de travail et sont un lieu de rassemblement qui « apporte un équilibre à la privatisation accrue de la vie au foyer » (Oldenburg, 1996-97). Les bibliothèques publiques sont importantes pour la société civile, la démocratie et l'engagement civique.

Les bibliothèques sont des endroits sécuritaires, positifs et invitants où les gens peuvent se réunir et poursuivre leurs intérêts et

Dans les centres urbains, les bibliothèques sont considérées comme des établissements essentiels qui augmentent la sécurité des quartiers et revitalisent les secteurs commerciaux (St. Lifer, 2001). Il a été démontré que leur présence revitalise les quartiers, particulièrement lorsque la bibliothèque est nouvelle ou qu'elle vient d'être rénovée (Arts Council England, 2014).

« Les bibliothèques, qui traditionnellement sont des institutions de collection qui fournissent l'accès à des documents créés par d'autres personnes, peuvent maintenant adopter de nouvelles fonctions en donnant aux communautés des possibilités de créer ou de créer conjointement du contenu à l'usage personnel d'un particulier ou à celui de la communauté ou pour l'inclusion dans une collection de la bibliothèque » (Library of the Future, 2016).

Incidence sur les secteurs connexes

Les bibliothèques sont partie intégrante des activités culturelles, récréatives et éducatives de leurs communautés. Le secteur des bibliothèques relie tous ces autres secteurs et interagit avec eux. Les programmes des bibliothèques soutiennent et inspirent des générations de créateurs et de membres du public.



L'édition au Manitoba

Les éditeurs et les auteurs du Manitoba sont représentés aux conférences des bibliothèques et ont établi des relations fortes avec le secteur des bibliothèques. Des titres d'auteurs locaux sont présents sur les tablettes des bibliothèques et dans les collections en ligne (eLibraries Manitoba (eLM) - OverDrive, 2016). Dans le cadre d'événements et de programmes à l'intention des auteurs, les bibliothèques offrent à ces derniers de réelles possibilités de se créer une image de marque et d'augmenter leurs ventes. Quelques groupes d'écrivains utilisent régulièrement les locaux des bibliothèques à des fins de programme permanent et de développement (The Writers' Collective of Manitoba, 2016).

Les bibliothèques du Manitoba participent à des initiatives provinciales et nationales en matière de littératie et de littérature qui mettent les auteurs locaux et provinciaux sur la sellette. Au moyen de partenariats, les Manitobains ont accès à un programme populaire d'écrivains résidents offert à tous les écrivains, de tous les niveaux, dans toute la province; les bibliothèques élaborent aussi des programmes locaux à cet égard.

Arts visuels et musique

Les artistes en art visuel trouvent un public déjà constitué et des locaux accueillants dans les bibliothèques du Manitoba. Les bibliothèques présentent des expositions locales et itinérantes d'œuvres d'art provinciales et nationales. Des spectacles locaux et professionnels sont donnés régulièrement dans les bibliothèques publiques et sont annoncés dans les communications sur les programmes. Les bibliothèques ont un lien étroit avec les conseils des arts et organismes locaux. Elles soutiennent l'art et les festivals de musique et en font régulièrement la promotion. Il est notoire que les bibliothèques représentent parfois la première ou la seule possibilité pour

bien des membres de la communauté d'exposer l'art et la culture ou d'en faire l'expérience.

Archives

Les bibliothèques publiques ont un lien étroit avec les archives. Elles unissent les gens à leur patrimoine et sont souvent un premier point de contact pour ceux qui cherchent des documents portant sur la généalogie, les dossiers locaux ou l'histoire locale. Les bibliothèques aident régulièrement les chercheurs à trouver des documents en ligne ou archivés.

Éducation

Les bibliothèques publiques contribuent grandement au soutien des établissements d'enseignement et au succès des étudiants. Elles gèrent des programmes d'été en lecture, des groupes extrascolaires pour les devoirs, des programmes de tutorat adaptés à l'école à la maison. Il existe aussi des locaux communs abritant une bibliothèque et une école publiques qui fonctionnent bien. Les bibliothèques soutiennent aussi l'apprentissage des adultes en partenariats avec les centres d'éducation et fournissent le local, le soutien et la technologie nécessaires à l'enseignement à distance ainsi que des examens avec un examinateur substitut. Elles fournissent également des prêts entre bibliothèques entre les bibliothèques publiques et celles des établissements postsecondaires.

Les bibliothèques publiques déploient un grand effort pour soutenir les établissements d'enseignement et favoriser le succès des étudiants.



Beaucoup de bibliothèques excellent dans la prestation des services préscolaires. L'heure du conte pour favoriser l'alphabétisation des jeunes enfants est un élément de base des services offerts par les bibliothèques publiques. Les bibliothèques sont encouragées à fournir des services qui encouragent la littératie et l'apprentissage par la lecture, l'écriture, le chant et le jeu.

La plupart offrent un programme de lecture estival, conçu sur place ou basé sur le plan du Club de lecture d'été de TD. Le Club de lecture d'été de TD, qui vise les enfants d'âge préscolaire et les préadolescents, est un programme national qui fournit du matériel, des listes de livres et des aides à la conception de programmes dans un format bilingue. Il est aussi à l'origine de pratiques exemplaires de promotion au sein de la communauté.

Tourisme

Les touristes fréquentent les bibliothèques à la recherche de conseils généraux, d'accès Internet et de renseignements sur les événements locaux, l'histoire, les biens et les services.

Appui du gouvernement

Administration des subventions provinciales

Alors que les taxes et les impôts locaux constituent la principale enveloppe de financement des bibliothèques publiques, le ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine administre environ 5,8 millions de dollars en financement de subventions réglementé par l'entremise de la Direction des services de bibliothèques publiques et 423 000 dollars pour des subventions ciblant les bibliothèques. Liste de subventions :

- ***mise sur pied d'un service de bibliothèque***, subvention unique de 10 000 \$ pour la mise sur pied initiale;
- ***subvention de fonctionnement annuel***, subvention annuelle égale au financement local à la hauteur de 8,50 \$ par personne;
- ***enrichissement des collections***, subvention annuelle de 5 500 \$ pour chaque point de service afin de financer l'enrichissement des collections. Les bibliothèques situées dans des régions de service désignées bilingues ou au nord du 53^e parallèle reçoivent 1000 \$ supplémentaires;
- ***viabilité de la technologie en bibliothéconomie***, une part pondérée 375 000 \$ pour aider à maintenir l'infrastructure de technologie moderne. La bibliothèque de Winnipeg reçoit une subvention forfaitaire de 100 000 \$;
- ***technologie en coopération pour les bibliothèques*** (Fonds de croissance du Manitoba), subvention de projet unique pour financer les projets coopératifs entre les réseaux de bibliothèques; 48 000 \$ peuvent être accordés chaque année.

La Direction des services de bibliothèques publiques offre des services de consultation, administre les subventions provinciales, élabore des normes et des directives et fournit de la formation et du soutien aux conseils de bibliothèques, aux administrateurs et aux membres du personnel.

Le ministère des Relations avec les Autochtones et les municipalités offre traditionnellement du financement et de l'aide en matière de planification pour l'amélioration des locaux, les projets d'expansion ou d'acquisition dans le

cadre du programme Place aux communautés. Les projets admissibles sont ceux qui procurent à la communauté des effets positifs durables en matière de divertissements et de bien-être (Government of Manitoba, 2016).

Programme et initiatives clés

Les objectifs de la Direction des services de bibliothèques publiques sont conçus pour soutenir les services de bibliothèques et renforcer le réseau des systèmes de bibliothèques communautaires au Manitoba. La Direction s'emploie à :

- maintenir des normes et des directives pour soutenir les efforts de développement locaux;
- travailler avec les communautés et les conseils de bibliothèque afin de mettre au point, d'améliorer et d'étendre la prestation de service local;
- surveiller et à donner des conseils sur le développement organisationnel, administratif et professionnel;
- mener des recherches pour soutenir le développement de programmes et de services;
- travailler avec les conseils de bibliothèques pour donner des conseils et aider à évaluer les services;
- collecter et publier des indicateurs du rendement clés pour tous les réseaux de bibliothèques publiques au Manitoba;
- faire des sondages sur la satisfaction des utilisateurs afin de réaliser des évaluations des besoins de la communauté et définir des programmes locaux et des objectifs opérationnels;
- élaborer et donner des séances de formation régulières pour le personnel et les administrateurs de la bibliothèque;
- faire connaître les possibilités d'apprentissage offertes au Manitoba et sur le Web;
- appuyer les efforts des associations de bibliothèques locales par l'organisation de conférences et d'initiatives;
- mettre au point des systèmes de transmission des ressources;
- coordonner les stratégies d'acquisition communes de ressources électroniques;
- appuyer la création d'ententes de libre accès à la bibliothèque et de bibliothèque itinérante;
- collaborer avec les organismes nationaux et provinciaux pour coordonner et appuyer les initiatives des bibliothèques en vue de faire connaître leurs services au public;
- faire preuve de leadership en représentant les intérêts de la politique du Manitoba en matière de bibliothèques à l'échelle provinciale, nationale et dans tous les secteurs;
- promouvoir les particularités de la classification pour le personnel, et ce, à tous les échelons;
- maintenir à jour les modèles de description de postes;
- soutenir les conseils de bibliothèques dans leurs processus d'embauche et d'évaluation du rendement;
- participer au comité consultatif sur la technologie de l'information du Collège Red River pour appuyer la mise sur pied

du programme de technique en bibliothéconomie;

- fournir un soutien administratif pour la coordination des réunions du conseil consultatif des bibliothèques publiques et élaborer une politique sur le conseil.

Tendances et défis clés

Escalade des coûts

Dans une grande mesure, le financement local détermine la qualité et la disponibilité des services. Les administrations locales décident du montant de financement à accorder à leurs réseaux de bibliothèques. Afin de se qualifier pour obtenir une subvention provinciale, les administrations locales doivent fournir un minimum de 3,75 \$ par habitant.

Tendances économiques ayant une incidence sur les bibliothèques publiques :

- les maisons d'édition multinationales et les chaînes de distribution américaines décident des structures de prix pour les marchés du livre physique et électronique;
- le pouvoir d'achat des bibliothèques fluctue selon la valeur relative du dollar canadien;
- il existe une tendance à la participation du marché numérique;
- des investissements insuffisants, stagnants ou décroissants ont de graves conséquences en cascade sur les services publics à l'échelle locale et provinciale;
- la majorité des membres du personnel responsables du fonctionnement d'une bibliothèque n'ont pas reçu de formation professionnelle ou paraprofessionnelle en bibliothéconomie (Counting Opinions

(SQUIRE) Ltd., 2016). Les coûts ont été signalés comme étant un obstacle majeur (Simpson, 2013).

Le maintien des niveaux de service exige des investissements responsables. L'investissement local risque de ne pas s'accroître avec l'inflation. Les conseils de bibliothèques locaux devront donc équilibrer leur budget par un ajustement des heures d'exploitation, des niveaux de service et de programmes, de la mise sur pied de collections et des salaires du personnel.

Accès rural

La distribution de la population du Manitoba pose des problèmes de service uniques au secteur des bibliothèques publiques. Le rapport État du Canada rural, 2015 décrit en détail les problèmes multiples et sérieux auxquels font face les régions rurales. Le Canada rural est aux prises avec un mélange de difficultés démographiques, économiques et sociales :

- dépeuplement;
- manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation;
- manque de possibilités de développement;
- infrastructures vieillissantes.

Ce rapport constate que les localités rurales sont novatrices sur le plan économique et possèdent un sens communautaire très fort malgré des ressources limitées. Il recommande que divers paliers de gouvernement adoptent une nouvelle façon de voir les choses et des cadres stratégiques pour le Canada rural. (Stevenson, 2015).

Malgré les efforts en matière de politique progressiste qui ont été faits au fil du temps, environ 150 000 résidents du Manitoba n'ont pas accès à un service de bibliothèque de nos jours, notamment : 69 communautés des Premières Nations, 49 communautés des



Affaires du Nord et 40 municipalités rurales. L'éloignement de nombreuses communautés pose problème à la création de services de bibliothèque. Souvent, Internet à haute vitesse n'est pas disponible, le faible taux de population nuit à la capacité de financement local et certaines communautés sont uniquement accessibles par les routes d'hiver ou par avion.

Environ 150 000 résidents du Manitoba sont privés d'un service de bibliothèque encore aujourd'hui.

Les normes et directives des bibliothèques font la promotion de caractéristiques particulières d'aménagement permettant une utilisation communautaire optimale. Les statistiques sur les bibliothèques publiques du Manitoba laissent entendre que beaucoup de bibliothèques rurales ne sont pas conformes aux normes recommandées sur la taille des locaux en fonction de la population et de la taille des collections (Government of Manitoba; Facility Statistics).

« Les options d'enseignement à distance de grande qualité répondent aux besoins des étudiants, des écoles et des divisions scolaires afin de favoriser l'adaptabilité et l'augmentation des offres en éducation pour les apprenants du Manitoba, sans égard au lieu géographique » (Government of Manitoba, 2016). Pour les nombreuses raisons sociales, économiques et technologiques énumérées ci-dessus, les bibliothèques publiques sont un endroit idéal, et potentiellement le seul endroit, où il est possible d'avoir accès à l'enseignement à distance.

Tendances démographiques

La démographie des régions de service influence la gamme et les types de services offerts. Les bibliothèques publiques adaptent leurs services aux divers besoins de leur communauté en tenant compte des ressources à leur disposition. Les heures d'exploitation, les sortes de programmes offerts, les priorités en matière de mise sur pied des collections, les offres technologiques, les besoins de formation et la pertinence culturelle et linguistique sont à prendre en considération.

Collectivités bilingues

Le français est la langue maternelle de plus de 42 000 Manitobains. Les communautés bilingues affrontent des difficultés uniques pour conserver leur langue et leur culture. Et, lorsque du matériel et des services en français sont disponibles, ils sont typiquement plus coûteux. Les bibliothèques bilingues comptent largement sur les prêts entre bibliothèques pour combler les besoins de leurs utilisateurs. D'autres administrations sont dans une situation similaire et la collaboration pourrait aider à régler ces problèmes.

Populations de nouveaux arrivants

Environ 2000 immigrants s'établissent dans le Manitoba rural chaque année. Les bibliothèques offrent beaucoup de services de grande valeur pour les nouveaux Manitobains. Ces services comprennent Internet et l'aide à la compréhension de l'information, le soutien à l'apprentissage d'une langue et du matériel dans plusieurs langues (Manitoba Labour and Immigration, 2015).

Compte tenu de la diversité et de la variété démographiques de chaque communauté du Manitoba, les conseils des bibliothèques sont de plus en plus conscients des divers besoins des membres de la communauté. Le financement local doit être suffisant pour

fournir un service à tous les membres d'une communauté. Les heures d'exploitation, les priorités en matière de collections, l'accès public à des ordinateurs et l'utilisation de l'espace peuvent être adaptés.

Collaboration

Les bibliothèques publiques ont davantage de succès lorsqu'elles travaillent ensemble. La coopération et la collaboration sont des valeurs fondamentales des bibliothèques.

Les ententes réciproques sur les prêts sont communes, lorsque les membres d'une bibliothèque peuvent emprunter directement d'une autre bibliothèque. Les prêts entre bibliothèques permettent l'échange de document à des taux postaux réduits entre les réseaux de bibliothèques. Plus de 35 000 transactions de prêts entre bibliothèques publiques sont réalisées chaque année.

Certaines bibliothèques mettent les partenariats à profit pour augmenter la qualité du service et l'efficacité. Le cas de certaines bibliothèques régionales montre qu'il existe une coopération entre les administrations locales. La Société royale du Canada propose que les ministres des provinces et des territoires appuient les réseaux des bibliothèques publiques en formant de grandes unités disposant des services technologiques adéquats.

Tendances technologiques

Livres numériques

Les éditeurs et les distributeurs accordent des rabais aux bibliothèques lorsqu'elles achètent des exemplaires papier de livres, mais demandent une prime lorsqu'il s'agit d'exemplaires numériques. Les librairies ayant pignon sur rue ferment leurs portes (SGS Economics and Planning for the State Library of

Victoria and Public Libraries Victoria Network, 2011), tandis que des entreprises, comme Amazon s'accaparent bonne part du marché. Ces entreprises offrent des livres neufs et usagés ainsi que des livres numériques en ligne 24 heures par jour et sept jours par semaine. Pour ceux qui peuvent se le permettre, le côté pratique de l'achat en ligne peut réduire les visites à la bibliothèque. Une telle pratique ne tient toutefois pas compte des avantages substantiels des collections physiques et numériques des bibliothèques (Fowler, 2014).

Les outils technologiques de création et de distribution d'ouvrages de création ont permis l'ascension rapide de l'industrie de l'auto-édition issue du numérique. Les auteurs qui s'autoéditent peuvent gagner leur vie de cette façon en vendant directement aux clients ou en passant par des agrégateurs, comme Amazon (Henn, 2014). L'avalanche d'ouvrages autoédités sans l'intervention d'un éditeur peut compliquer la tâche des bibliothèques quand vient le temps de trouver des ressources de qualité. La situation pourrait se corriger d'elle-même à long terme avec l'avènement de marchés de renom.

Réseaux de bibliothèques intégrés

Les bibliothèques publiques du Manitoba utilisent une variété de réseaux de bibliothèques intégrés : de petites entités n'ayant qu'une succursale, des multisuccursales et de très grands consortiums. Tous ces systèmes ont des capacités différentes. Cela est particulièrement vrai des normes et des pratiques exemplaires dans le domaine de l'authentification de l'utilisateur dans le cas des ressources en ligne, de l'exploration des ressources entre les succursales, des systèmes et des bases de données des bibliothèques multi succursales et des interfaces de programmation d'applications pour améliorer les expériences des utilisateurs.

D'autres provinces ont constitué des réseaux pour toute la province. À mesure que les bibliothèques se regroupent autour de réseaux de bibliothèques intégrés ayant certaines capacités technologiques, l'idée d'une seule carte de bibliothèque pour tout le Manitoba devient de plus en plus tangible (Mlinarevic, 2013).

Ressources technologiques

La plupart des bibliothèques remplacent leurs ordinateurs publics ou les mettent à jour selon un cycle de trois à cinq ans. La province soutient l'infrastructure technologique des bibliothèques publiques par les subventions de programme. Les plans pluriannuels en matière de technologie sont hautement encouragés, mais bien des bibliothèques publiques prennent leurs décisions en fonction de leur budget annuel.

La plupart d'entre elles ne disposent pas de spécialistes des technologies de l'information (TI) parmi les membres de leur personnel et les niveaux de compétence en nouvelles technologies sont par conséquent variés. Les bibliothèques font souvent appel à un soutien professionnel commercial tant pour leurs besoins ordinaires que complexes en matière de TI.

Accès à Internet

Beaucoup de services des bibliothèques publiques reposent essentiellement sur l'accès à Internet à haute vitesse. Des services, comme le téléchargement de livres numériques, la diffusion en continu de données audio et de vidéos, l'accès à Internet, les recherches dans les catalogues et l'utilisation de bases de données dépendent d'une largeur de bande appropriée et de connexions stables.

Internet à haute vitesse est présent dans beaucoup de communautés du Manitoba, mais non dans toutes (Government of Manitoba,

2016) (Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission, 2013). Quinze pour cent des ménages du Manitoba ne peuvent pas avoir d'accès à Internet à haute vitesse; lorsqu'il est disponible, le coût et la vitesse varient. De plus, la définition de haute vitesse change avec le temps. Dans les régions où la large bande est coûteuse, la bibliothèque publique est l'un des rares endroits où de nombreux membres de la communauté peuvent y avoir accès. (Digital Inclusion Survey, 2016). Ce qui augmente la pertinence de services, comme un réseau Wi-Fi public.

Beaucoup de services des bibliothèques publiques reposent essentiellement sur l'accès à Internet à haute vitesse.

En ce qui a trait à la large bande, la plus grande partie du Manitoba rural en est privée. Les vitesses de transmission de données au Manitoba se classent parmi les plus basses au Canada (Kelly & Ashton, 2013). La demande de nouveaux services augmente plus rapidement que les améliorations en matière de large bande (Demers, et al., 2014). Pour accroître les effets de la large bande dans la communauté, Alemagne et coll. proposent un rôle de leadership de la part des bibliothèques rurales, par exemple, qu'elles deviennent un point de jonction pour les établissements hôtes de large bande dans la communauté (Alemagne, Mandel, & Clure, 2011).

Il y aurait peut-être des possibilités de connecter les bibliothèques publiques au Manitoba Research Network (MRNet) et au réseau Manitoba Hydro Telecom (MHT) afin

qu'elles bénéficient d'un accès à Internet haute vitesse (MRnet - Manitoba Research Network, 2016) (Manitoba Hydro, 2016). La connexion des bibliothèques à des réseaux stables et concurrentiels ferait en sorte que tous les Manitobains aient un accès équitable à Internet, sans égard à leur situation socioéconomique ou à leur lieu de résidence.

Présence numérique

Le public s'attend à ce que les services en ligne soient disponibles 24 heures par jour. Ces services permettent de télécharger des livres ou des revues numériques, de faire des recherches dans le catalogue de la bibliothèque, de trouver et de rechercher des titres dans n'importe quelle bibliothèque de la province, de consulter les programmes de bibliothèque offerts et d'accéder aux coordonnées de la bibliothèque.

Les médias sociaux favorisent une relation dynamique et bidirectionnelle entre la bibliothèque et sa communauté. Une bibliothèque sans présence numérique risque de perdre sa pertinence (BiblioCommons, 2015). L'écart d'utilisation d'Internet entre les Canadiens âgés et les jeunes est en train de se refermer (Allen, 2013) et les bibliothèques publiques peuvent aider les personnes âgées grâce à des programmes adaptés. Il semble peu vraisemblable que le livre imprimé disparaisse complètement, mais les livres numériques et audio ont élargi l'offre d'édition traditionnelle. En 2014, 17 % des livres grand public vendus au Canada étaient électroniques (Smith, 2014). Les ventes de livres numériques égalent presque celles des livres imprimés (Booknet Canada Staff, 2015). Les tablettes de lecture et les téléphones intelligents permettent à leurs utilisateurs d'avoir accès à de la lecture, peu importe où ils sont. Beaucoup de publications manitobaines ne sont pas offertes en format numérique que les bibliothèques pourraient acheter. Ainsi, il est impossible de les trouver ou

d'y accéder dans les collections numériques ou avec les outils de recherche.

Beaucoup de publications manitobaines ne sont pas offertes en format numérique que les bibliothèques pourraient

Favoriser la collaboration créative

Les bibliothèques occupent une position unique en tant qu'espaces publics pouvant offrir l'usage d'équipement et de ressources de qualité à des collaborateurs créateurs. Écrivains, musiciens, cinéastes, chercheurs, enseignants et étudiants ont tous la possibilité sans précédent de collaborer avec des collègues de la ville ou de partout dans le monde. La culture du remix, le développement de logiciels ouverts et Wikipédia sont des exemples réels de tendances à la collaboration dans le domaine numérique.

Certaines librairies ont lancé des programmes basés sur Internet pour écarter l'éloignement ou les obstacles inhérents au voyage. Entre autres, des auteurs ont visité une bibliothèque en utilisant Skype pour présenter une lecture et participer à des discussions.

Accessibilité

L'accès universel est une valeur importante pour la communauté des bibliothèques canadiennes. La *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains* et ses règlements ont une forte incidence sur les services de bibliothèque en établissant un cadre pour l'élimination des obstacles qui en réduisent l'accès.

La Direction des services de bibliothèques publiques a publié et distribué une boîte à outils

de l'accès afin que les bibliothèques puissent soutenir l'accessibilité à chaque bibliothèque. Afin de faciliter la conformité à la *Loi* et à ses règlements, le Manitoba, ainsi que d'autres provinces et territoires ont mis au point Le Réseau national de services de bibliothèques équitables (RNSBE). Le réseau est un dépôt numérique de documents de bibliothèque dans un format différent, qui permet à chaque utilisateur d'avoir accès aux ressources à partir de n'importe quelle bibliothèque au Manitoba.

NNELS



Audio Books for persons
with print disabilities

Le gouvernement fédéral a signé le Traité de Marrakech, en juin 2016 (WIPO, 2016). Le traité et les modifications correspondant à la *Loi sur le droit d'auteur* faciliteront l'accès aux livres numériques de format différent et augmenteront d'accès à du contenu en de nombreuses langues.

Les bibliothèques sont avantagées lorsqu'elles sont situées dans des locaux où une variété de services sont offerts et où des gens circulent à pied. Lorsque les municipalités aménagent des locaux récréatifs à usage polyvalent, une bibliothèque publique pourrait devenir un occupant à long terme.

L'utilisation commune d'un local par une école et des bibliothèques publiques pourrait donner de bons résultats dans les petites collectivités. Des entrées publiques distinctes, des aires de stationnement réservées de même que la compréhension des rôles de chaque type de bibliothèques sont des éléments essentiels à la réussite d'une entente d'utilisation commune. Pour servir le public efficacement, il est primordial d'implanter des programmes qui intéressent la population locale et de faire de la

publicité concernant les offres de services (McNicol, 2006).

Accords d'échange globaux

La Fédération canadienne des associations de bibliothèques, l'Association des bibliothèques de recherche du Canada et le Conseil des bibliothèques urbaines du Canada s'attendent à ce que le Partenariat transpacifique proposé ait une grande portée sur la façon dont la connaissance est échangée et la culture préservée au Canada. Un exemple inquiétant est le prolongement obligatoire de la durée de protection du droit d'auteur. Une telle mesure nuirait aux efforts en matière de numérisation qui dépendent de la publication continue de documents dans le domaine public. L'exigence d'une interprétation figée des serrures numériques créerait des obstacles à l'accès aux travaux soumis au droit d'auteur pour les gens ayant des déficiences perceptuelles et pour les bibliothèques qui souhaitent utiliser de tels documents de façon acceptable (Association canadienne des bibliothèques, 2016).

Engagement et incidence autochtone

L'émergence des bibliothèques publiques et des partenariats entre bibliothèques a eu une incidence limitée sur les communautés autochtones. La *Loi* et ses règlements ont pour fondement des modèles de gouvernance municipale et ne sont pas à l'image des structures de gouvernance des communautés autochtones.

Les communautés autochtones du Manitoba ont élaboré deux approches à l'égard des services de bibliothèques pilotes :

- 1) en partenariat avec le Collège universitaire du Nord, des services conjoints de bibliothèques publiques, universitaires et scolaires ont été mis

sur pied chez la nation crie de Norway House, la nation crie Chemawawin (Easterville) et la nation crie Mathias Colomb (Pukatawagan). Le Collège universitaire du Nord offre tous les avantages d'un modèle de service de bibliothèque fédéré qui appuie l'autonomie autochtone en veillant à ce que les communautés disposent de personnel et d'administrateurs locaux qui savent où diriger les besoins de services;

- 2) le Peguis School Board fournit un financement de fonctionnement à la bibliothèque de la Première Nation Peguis. En plus de sa collection, la bibliothèque offre des services Internet, des classes de langue ojibway et des classes de couture où est enseigné l'art de l'appliqué.

La mise sur pied de services de bibliothèques dans les communautés autochtones du Manitoba en est toujours à ses premiers stades. Les communautés ont donc d'amples possibilités d'explorer des services de bibliothèques uniques, propres à leurs besoins culturels et linguistiques.

Population urbaine croissante

Les peuples autochtones sont représentés dans toutes les communautés du Manitoba. Les bibliothèques publiques qui desservent des régions abritant ou avoisinant des communautés autochtones peuvent monter des collections, des programmes et des services pertinents et révélateurs des langues et des cultures autochtones locales.

En 2008, « 53 % des Autochtones vivaient dans une ville » (Statistics Canada, 2015). Ce déplacement de la vie dans une réserve éloignée vers la vie urbaine a ouvert une porte aux bibliothèques pour répondre aux besoins

des lecteurs autochtones et aux futurs lecteurs au moyen de collections et de programmes ciblés. Sauf en ce qui concerne la bibliothèque publique de Winnipeg, il existe peu d'information sur la réponse des bibliothèques publiques aux besoins de cette communauté (City of Winnipeg, 2016).

Communautés éloignées

L'éloignement de nombreuses communautés complique la création de services de bibliothèque. Souvent, Internet à haute vitesse n'est pas disponible. La population de ces communautés peut être réduite, ce qui nuit à la capacité de financement potentiel. Le potentiel d'échange de ressources est affaibli par les distances entre les communautés, d'autant plus lorsque l'accès en hiver n'est possible que par les routes d'hiver ou par avion.

Un article publié récemment et intitulé *Serving remote communities together: a Canadian joint use library study* (Servir les communautés éloignées ensemble : une étude canadienne sur l'utilisation conjointe des bibliothèques) montre comment les partenariats entre bibliothèques et les accords d'utilisation commune au Manitoba servent les communautés éloignées (Sarjeant-Jenkins & Walker, 2015). Les chercheurs ont examiné les partenariats entre deux communautés des Premières Nations du Manitoba et le Collège universitaire du Nord.

Les principales constatations décrivent les difficultés et les succès des partenariats d'utilisation commune dans les communautés éloignées. Les premières données appuient de futurs partenariats novateurs au Manitoba, dans tout le Canada et dans d'autres pays dans le monde. Les projets pilotes en vigueur au Manitoba s'avèrent un succès et cette étude fait état de premiers résultats, mais de résultats probants dans les communautés desservies.



L'étude explique clairement la valeur et la portée des services de bibliothèque dans des communautés où ce service était auparavant sous-développé et renforce la proposition de valeur et de portée pour les communautés sans égard aux facteurs géographiques, économiques ou culturels.

Questions relatives aux bibliothèques

1. Comment peut-on maximiser le rôle et la contribution des bibliothèques au bien-être de tous les Manitobains?
2. Comment la politique en matière de culture devrait-elle aborder les difficultés qui touchent actuellement le réseau des bibliothèques?
3. Comment les bibliothèques peuvent-elles jouer un rôle pour magnifier et promouvoir la culture dans votre communauté?



Partie C – À propos des secteurs de l'industrie

10. Culture autochtone

Profil

Les peuples autochtones du Manitoba, notamment les Cris, les Ojibways, les Oji-Cris, les Dakotas, les Dénés, les Inuits et les Métis, représentent un certain nombre d'identités, de cultures, de langues et de traditions distinctes. Comme l'indique la *Declaration of Kinship and Cooperation among the Indigenous Peoples and Nations of North America* (« Déclaration de parenté et de coopération entre les peuples et les nations autochtones d'Amérique du Nord »), les peuples autochtones s'inspirent également de nombreux objectifs et croyances communs, façonnés par bon nombre d'expériences communes :

[Traduction] « *Nous avons tous conservé le droit inhérent à l'autodétermination. En traçant notre propre destinée, nous demeurerons fidèles aux traditions séculaires de nos ancêtres et nous nous efforcerons d'obtenir le plus de liberté, de dignité et de prospérité possible pour nos descendants;*

Nous nous sommes tous considérés comme des personnes qui vivent en harmonie avec leur environnement, qui aiment et protègent leurs terres traditionnelles;

Nous avons tous partagé la croyance selon laquelle les personnes et les peuples doivent se traiter mutuellement avec respect et tolérance;

Nous avons tous connu l'empiètement extérieur sur nos terres traditionnelles et nous nous sommes efforcés de coexister pacifiquement avec les autres

peuples et les autres cultures. » (APN, 1999).

La langue est en constante évolution. Le terme « peuples autochtones » est utilisé comme nom collectif pour désigner les premiers peuples de l'Amérique du Nord et leurs descendants. La *Constitution canadienne* reconnaît les Premières Nations, les Inuits et les Métis comme faisant partie des peuples autochtones. Ces dernières années, bon nombre de groupes ont rejeté cette terminologie, lui préférant les termes de « Premières Nations », « Inuits » ou « Métis ». Le terme « Autochtones » est plus souvent utilisé par des organisations qui représentent ou servent tous les groupes. Là où ce document se rapporte à un document source particulier, la terminologie de la source a été conservée; dans les autres cas, le terme « Autochtone » est utilisé.

L'art et la culture de l'Occident sont souvent considérés comme un élément distinct ou un reflet de la société. On peut penser que l'art et la culture autochtones sont plus étroitement liés, éclairant la manière dont les Autochtones voient le monde et communiquent avec les autres. Les cérémonies, comme les sueries, la purification, la prière, les danses du soleil, les fêtes commémoratives et les danses en rond, constituent un lien important avec les traditions culturelles et font souvent partie des réunions autochtones. « La cérémonie concerne la communauté; elle constitue un moyen de reconnaître l'interdépendance de toutes choses. C'est la façon d'enseigner et de renforcer les valeurs et les croyances. » (McCue, 2016)

L'éducation traditionnelle reposait sur l'exemple et l'expérience.

Et sur le récit oral.

Le premier principe en jeu consistait à respecter et à accepter totalement l'apprenant.

Et à reconnaître que l'apprentissage était un processus permanent de la naissance à la mort.

C'était une continuité totale, sans interruption.

Cela ressemblait à une fontaine qui donne à l'eau un grand nombre de couleurs et de saveurs.

Toute personne pouvait en boire autant qu'elle le voulait, à n'importe quel moment.

Extrait de « Songs of Our People: Teachings on the Natural Way » (« Chants pour notre peuple : enseignements concernant un mode de vie naturel »), Elder Art Soloman (Kirkness, 2008).



Même si bon nombre de mots, d'inventions et de jeux autochtones font maintenant partie de la langue commune et de l'usage au Canada, de nombreux éléments de la culture autochtone

demeurent des représentations distinctes et uniques des traditions et des perspectives autochtones. Au nombre des expressions de la culture autochtone, mentionnons la langue, l'art visuel, la musique, la danse, les cérémonies, les contes et les connaissances traditionnelles. Même si les récits peuvent divertir, la tradition orale a longtemps constitué le principal moyen de communiquer l'expérience, d'enseigner et de préserver l'histoire et les traditions des Autochtones.

Par ailleurs, la culture autochtone est bien vivante et est célébrée sous des formes plus modernes. Les artistes du Manitoba ont obtenu 14 nominations aux prix de la musique autochtone lors des Aboriginal People's Choice Music Awards en 2015.

Le Manitoba est, de toutes les provinces, celle qui compte toujours la plus forte proportion d'Autochtones, soit 16,7 % de la population totale, ou quatre fois la moyenne canadienne (4,3 %). Les répondants à l'Enquête nationale auprès des ménages qui ont déclaré être des membres inscrits des Premières Nations constituaient le groupe le plus important, suivi de celui des Métis, qui représentent 6,7 % de la population manitobaine. En 2011, environ 58 % des membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ont déclaré vivre dans une réserve (Statistique Canada, 2011). La Ville de Winnipeg compte environ 46 000 Métis et quelque 26 000 membres inscrits des Premières Nations. Le Manitoba comprend les plus importantes populations urbaines de membres des Premières Nations et de Métis au Canada. Un Canadien autochtone sur sept vit au Manitoba.

Structures politiques autochtones

Les structures politiques des peuples autochtones du Manitoba comprennent les organisations suivantes.



Assembly of Manitoba Chiefs (AMC) Le mandat de l'ACM, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des chefs, est de concevoir des stratégies politiques collectives et communes, et de défendre les enjeux qui touchent généralement les 64 Premières Nations du Manitoba. L'ACM collabore étroitement avec l'Assemblée des Premières Nations, qui représente collectivement les intérêts politiques des Premières Nations de tout le Canada.

Southern Chiefs Organization (SCO)

Organisation politique créée pour protéger, préserver, promouvoir et renforcer les droits intrinsèques, les langues, les coutumes et les traditions des Premières Nations. La SCO représente 32 Premières Nations membres dans le Sud du Manitoba.

Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO)

Organisation créée pour représenter les 32 Premières Nations membres dans le Nord du Manitoba et défendre leurs intérêts communs.

Conseils tribaux Il existe sept conseils tribaux de Premières Nations au Manitoba. Tout comme les organisations de chefs, les conseils tribaux défendent les intérêts communs de leurs Premières Nations membres, qui vivent habituellement dans une région géographique déterminée. Huit Premières Nations du Manitoba ne sont pas affiliées à un conseil tribal. Les conseils tribaux peuvent aussi fournir aux communautés membres des compétences techniques supplémentaires, une aide au développement économique, des terres ou des services sociaux qu'une communauté à elle seule aurait de la difficulté à obtenir. Cela peut comprendre, par exemple, un soutien en matière de gestion financière, de développement économique, de logement, d'éducation, de services à l'enfant et à la famille, de services de police, etc.

Premières Nations Chacune des communautés des Premières Nations est représentée par un chef et un conseil élus. Elle est chargée de représenter les membres de la communauté à titre de structure dirigeante, d'élaborer les politiques et les arrêtés, d'administrer les ressources communautaires et de distribuer les fonds fédéraux à cette fin.

Manitoba Inuit Association Promeut les valeurs, la communauté et la culture inuites et fournit des services aux Inuits du Manitoba.

Manitoba Métis Federation Inc. L'organisme promeut les intérêts et les droits des Métis du Manitoba dans les domaines politique, social, culturel et économique.

Organisations culturelles autochtones

La communauté autochtone compte de nombreux organismes à but non lucratif qui s'efforcent d'intégrer ou d'exprimer la culture autochtone dans le cadre de la prestation de divers programmes. Un nombre réduit d'organisations se consacrent expressément aux programmes culturels.

The Manitoba Indigenous Cultural Education Centre Inc. (MICEC) Organisme provincial à but non lucratif à vocation éducative qui promeut la connaissance et la compréhension des cultures autochtones auprès de toutes les personnes intéressées (MICEC, 2016). Des programmes et des services sont offerts aux personnes de tous âges au moyen du programme Connexions communautaires, de la People's Library et de la Collection patrimoniale.

Le MICEC, qui reçoit des fonds dans le cadre du Programme des centres éducatifs et culturels, fait partie de la Confédération des centres éducatifs et culturels des Premières Nations.

Aboriginal Curatorial Collective Ce collectif est un organisme à but non lucratif qui se consacre expressément à informer le public sur le rôle

des conservateurs d'art autochtone en matière de protection, de promotion et de développement des arts et de la culture autochtones en Amérique du Nord et partout dans le monde par l'acquisition, la conservation, l'interprétation et l'exposition (ACI Manitoba, 2016).

Aboriginal Council of Winnipeg Organisme qui répond aux besoins de la communauté autochtone de Winnipeg, notamment tous les aspects de la vie en milieu urbain.

Indian and Métis Friendship Centres (IMFC) Ces organismes sont des centres communautaires à but non lucratif créés pour fournir des services aux Autochtones en milieu urbain (Premières Nations, Métis et Inuits). Le but des IMFC est d'aider les Autochtones à s'adapter à la vie en milieu urbain tout en préservant leur culture. Plusieurs de ces centres sont situés dans des communautés partout au Manitoba.

The Circle of Life Thunderbird House Cet organisme est un espace culturel où les Autochtones peuvent se réunir et participer à des activités culturelles. Il permet au public d'avoir accès aux aînés autochtones, aux cérémonies de suerie en milieu urbain, aux cérémonies culturelles et aux soirées de percussion. Cet espace est offert en location pour des conférences et des réunions. On peut aussi y présenter des ateliers de sensibilisation culturelle, des services aux aînés et diverses activités de programmes culturels.

Aboriginal Languages of Manitoba Inc. Cet organisme, autrefois appelé The Manitoba Association of Native Languages Inc. (MANL), a été constitué en société en 1985 afin de promouvoir la conservation des langues autochtones du Manitoba. Le Native Education Concerns Group, créé en 1978, a traité la question de la nécessité de préserver les

langues autochtones. L'association a été créée en réponse à ce besoin (ACI Manitoba, 2016).

Soutien et programmes gouvernementaux

Le soutien et les programmes gouvernementaux offerts par la Province du Manitoba pour la culture autochtone ont été inclus dans les sections précédentes concernant chaque secteur des industries de la culture et de la création.

Le gouvernement du Canada gère un Centre d'art autochtone, qui comprend une galerie à Gatineau (Québec), un programme de prêt, une collection de ressources, une galerie d'art en ligne, un répertoire des artistes et un programme d'acquisition d'objets d'art. Le centre offre aussi une gamme de programmes de financement et de subventions. Parmi ceux-ci, mentionnons (gouvernement du Canada, 2016)

Le **Programme des Autochtones**, qui collabore avec les peuples autochtones, essentiellement ceux qui vivent à l'extérieur des réserves, afin de célébrer et de renforcer leur spécificité culturelle en tant que partie intégrante de la société canadienne.

Le **Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuits**, qui finance près de 100 centres des Premières Nations et de 8 à 10 centres inuits afin de contribuer à préserver et à renforcer leurs cultures, leurs traditions et leurs langues.

L'**Initiative des langues autochtones**, qui appuie des projets communautaires contribuant à la préservation et à la revitalisation des langues autochtones.

La **Radiodiffusion autochtone dans le Nord**, qui appuie la production et la distribution de contenu audio et vidéo autochtone.

Tendances et défis clés

Droit inhérent à l'autodétermination

À l'échelle mondiale, les préoccupations des peuples autochtones ont beaucoup retenu l'attention au cours de la dernière décennie. La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, publiée en 2007, reconnaissait le besoin urgent de respecter et de promouvoir les droits intrinsèques des peuples autochtones qui découlent de leurs structures politiques, économiques et sociales et de leurs cultures, de leurs traditions spirituelles, de leur histoire et de leur philosophie.

La *Déclaration* formule en outre la conviction que la maîtrise des peuples autochtones sur les changements qui les touchent leur permettra de maintenir et de renforcer leurs institutions, leurs cultures et leurs traditions, et de promouvoir leur développement en fonction de leurs aspirations et de leurs besoins (Nations Unies, 2008).

L'appui à la culture autochtone a souvent fait partie des programmes généraux conçus et mis en œuvre par le gouvernement ou les conseils des arts partenaires, peut-être au moyen d'une aide supplémentaire afin d'éliminer les obstacles ou, autrement, d'assurer un accès équitable aux programmes. Des enseignements pour une future politique publique peuvent être tirés de la *Déclaration* en ce qui a trait au rôle des Autochtones dans la détermination de l'orientation, de la conception et de l'exécution des programmes en matière de culture autochtone.

Réconciliation et restauration

[Traduction] *La colonisation a dépouillé les Premières Nations de leur héritage culturel. La mort de milliers de personnes attribuable*

aux maladies introduites signifiait que leurs vastes connaissances ne pouvaient être transmises aux survivants. Le droit des parents de transmettre leur savoir culturel à leurs enfants a été bafoué par des pensionnats oppressifs. Après deux ou trois générations sous le régime des pensionnats, la langue et la culture traditionnelles ont été évincées par une langue étrangère mal enseignée et un autre mode de vie. (Mussell, 2008)

La Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada a formulé une série de recommandations qui se rapportent aux documents historiques, à l'information et aux programmes dans des institutions culturelles comme les bibliothèques, les archives et les ressources patrimoniales. Parmi ces recommandations, mentionnons la nécessité de veiller à rendre accessible au public la vérité sur notre histoire des pensionnats et à sensibiliser davantage la population à cet égard.

Un peuple sans histoire est
comme le vent sur l'herbe
des Prairies.

- Proverbe sioux

La Commission a exigé un examen des politiques d'archivage fédérales et provinciales afin de veiller à ce qu'elles soient conformes à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Elle a recommandé que des stratégies et des méthodes soient mises en place, sous la direction de la communauté autochtone, pour assurer de façon permanente le recensement, la documentation, la commémoration et la protection des cimetières

des pensionnats et d'autres lieux où des enfants des pensionnats ont été enterrés, notamment par des cérémonies et des plaques commémoratives pour honorer la mémoire des enfants décédés.

Au-delà des recommandations de la CVR, un nombre croissant de dirigeants et de travailleurs autochtones réclament la guérison, la restauration des familles et des communautés de soins renforcées. Ces dirigeants et ces travailleurs préconisent un renouvellement des pratiques culturelles et l'enseignement de l'histoire d'un point de vue autochtone. Ils exigent un enseignement et une formation qui associent les meilleurs éléments du savoir dominant et des connaissances autochtones (Mussell, 2008).

Mon peuple dormira pendant cent ans, mais lorsqu'il s'éveillera, ce seront les artistes qui lui rendront son esprit.

- Louis Riel, 4 juillet 1885 (MMF)



Traditions orales et capacité archivistique

Le dossier historique des peuples autochtones a été préservé et transmis principalement par la

tradition orale. Comme on l'a mentionné antérieurement, la mesure dans laquelle cette tradition a été transmise a diminué, et une bonne partie de cette histoire est menacée à mesure que disparaissent les aînés. Une bonne partie de ce qui est préservé sous une forme écrite ou visuelle l'a été grâce aux archives non autochtones. Il existe très peu d'archivistes autochtones professionnels et l'on ne sait pas clairement en quoi pourrait consister une nouvelle tradition archivistique autochtone. Bon nombre de communautés n'ont pas les ressources nécessaires à l'élaboration d'archives historiques (peu importe leur nature ou la manière dont elles sont structurées), à la gestion de documents ou même à une tentative officielle de documenter leur histoire.

Connaissances traditionnelles et développement des terres

Les questions politiques liées aux droits fonciers issus des traités, à l'utilisation traditionnelle des terres et à l'exploitation des ressources constituent toujours un défi de taille pour les relations entre les gouvernements, les Autochtones et les promoteurs.

La préservation de l'héritage autochtone est menacée alors qu'on exploite d'autres terres pour accéder aux ressources naturelles, à des fins commerciales ou autres, et que les Autochtones et leurs collectivités vont s'installer ailleurs. Même si les consultants en archéologie embauchés par les développeurs ou les communautés peuvent avoir une certaine connaissance du savoir traditionnel, cela ne remplace pas une élaboration de politiques concertée ni la participation directe des communautés autochtones à l'établissement de protocoles. Dans la foulée du rapport de la Commission de vérité et réconciliation, il est important que les processus actuels soient réexaminés, compte tenu du principe de partenariat avec les communautés autochtones,

et qu'une politique sur les relations avec les communautés et la prise en charge des ressources archéologiques ne soient pas, par mégarde, établies par défaut au moyen d'examen de développement effectués au cas par cas ou de lobbying sur un projet particulier.

Culture autochtone en milieu urbain

Plus de 100 000 Autochtones vivent à Winnipeg et dans d'autres communautés urbaines au Manitoba (Brandon, Portage la Prairie, Thompson, The Pas). Contrairement à ce qui est le cas dans les réserves ou dans les communautés plus distinctement autochtones, il peut être plus difficile d'établir et d'entretenir des liens avec la culture autochtone, d'apprendre et de perpétuer la culture, de favoriser le transfert intergénérationnel et de participer aux activités culturelles.

Questions concernant la culture autochtone

1. Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à formuler la réponse du

gouvernement du Manitoba aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation? Comment la politique et les activités culturelles facilitent-elles la réconciliation? Quel est le rôle du développement culturel autochtone dans la politique culturelle?

2. Comment peut-on favoriser la croissance et l'épanouissement des artistes, des organisations artistiques et des entrepreneurs culturels autochtones?
3. Comment peut-on favoriser un accès équitable des Autochtones et de leurs communautés aux activités artistiques communautaires et à l'enseignement des arts?
4. Quels ministères et organismes gouvernementaux devraient jouer un rôle plus important dans l'épanouissement culturel afin de favoriser une approche pangouvernementale du développement culturel autochtone?

11. Infrastructure culturelle

Profil

L'infrastructure culturelle désigne les biens matériels, en particulier les immeubles et les espaces, qui sont nécessaires au soutien de toute la gamme des activités du secteur culturel. Ces activités comprennent, sans toutefois s'y limiter,

- la création et la production de produits artistiques et culturels;
- l'étude ou l'entreposage, la préservation et l'exposition d'objets d'art, d'artéfacts ou d'immeubles historiques;
- les répétitions et les spectacles;
- la prestation de services de bibliothèque;
- l'éducation et la formation.

Les espaces orientés vers l'avant sont importants pour les présentations, les expositions, les spectacles, les entrées, la vente de billets, l'accueil et les commodités. Les espaces orientés vers l'intérieur sont destinés aux bureaux, aux salles de réunion, aux installations de formation et, surtout, aux emplacements propres au domaine qui rendent possible la réalisation des travaux d'interprétation, de préservation, de recherche, d'entreposage, de création artistique, de réalisation de décors, de création de costumes, etc.

Dans le cadre de la présente discussion, l'infrastructure culturelle n'inclut *pas* la capacité ou la structure organisationnelle. Elle n'inclut pas non plus les infrastructures auxiliaires qui peuvent dépendre énormément des produits culturels pour leur potentiel commercial et sont essentielles à la possession et à l'utilisation (parfois aussi à la création) de produits

culturels. Des exemples de telles infrastructures auxiliaires sont les composants requis pour la connexion à Internet (tours de transmission, satellites, câble à fibre optique, etc.), les cinémas, les galeries commerciales, les espaces nécessaires pour la fabrication, la réparation ou la vente d'instruments de musique, le matériel destiné aux artistes, le matériel d'archives, les cadres et le matériel d'encadrement, etc.

L'édification de l'infrastructure culturelle s'est effectuée parallèlement à la venue à maturité de l'ensemble de notre province et au développement historique de nos communautés, petites et grandes. Ces espaces matériels sont importants pour les Manitobains parce que l'activité culturelle qu'ils accueillent ne pourrait avoir lieu en leur absence. Pris ensemble, ces espaces et les activités qu'ils appuient améliorent notre bien-être individuel et collectif et renforcent notre attrait auprès des visiteurs, des résidents et des entreprises. Dans cette optique, la province a contribué par le passé à la création d'une infrastructure principale, spécialement conçue pour les activités culturelles, et d'une infrastructure secondaire, que bon nombre de communautés peuvent ensuite mettre en service afin de répondre à leur demande croissante de programmes culturels.



Les **espaces principaux**, comme les galeries, les musées ou les salles de spectacle, ont comme principale fonction d'appuyer les activités des industries de la culture et de la création. Les

espaces culturels principaux peuvent être construits dans un but précis, polyvalents ou modifiés pour être réutilisés.

Les **espaces secondaires** donnent accès aux activités culturelles accessoirement à leur fonction principale d'école, de centre récréatif, de stade, de lieu de culte, de centre de congrès ou de centre communautaire. Les espaces secondaires sont par définition polyvalents et même s'ils n'ont pas été conçus en ayant l'activité culturelle comme priorité majeure, ils comblent souvent une lacune importante.

Le Manitoba doit disposer de ces deux types d'espaces pour répondre à tous ses objectifs en matière de culture, allant du bien-être au développement économique en passant par la poursuite de l'excellence.

Installation construite dans un but précis

Une installation construite dans un but précis vise à répondre aux besoins d'une activité culturelle particulière à son niveau de réalisation le plus élevé. Elle comprend des caractéristiques, des spécifications ou des matériaux très précis qui ont pour but d'améliorer la qualité ou le succès de l'activité qu'elle héberge, en favorisant l'excellence dans ce domaine :

- Salles destinées expressément aux récitals ou aux concerts, conçues pour produire une acoustique optimale, fournissant des mesures précises de réverbération, de décroissance, d'absorption, de diffusion, etc.
- Espace de présentation ou d'entreposage à température contrôlée, maintenant des niveaux précis d'humidité, de température, de qualité de l'air, etc.

Leur degré de spécialisation, leurs exigences de conception technique, leur coût élevé et parfois même leur utilisation limitée font en sorte que les espaces principaux construits dans un but précis constituent la plus faible proportion de notre ensemble d'espaces, qui sont généralement situés dans les grands centres urbains. Mentionnons par exemple le Musée du Manitoba, la Winnipeg Art Gallery, la salle Eva Clare de l'Université du Manitoba, les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson ou le Royal Manitoba Theatre Centre.

Installation polyvalente

Une installation polyvalente est conçue pour héberger un éventail d'activités ou de médias culturels. Ses particularités techniques sont peu spécialisées, ce qui lui permet d'accueillir la plus vaste gamme possible d'activités culturelles.

Les espaces culturels polyvalents bien conçus, même s'ils doivent comporter des compromis sur des améliorations très spécialisées, comprennent toujours de nombreuses particularités. Par conséquent, ils offrent une gamme d'expériences de grande qualité et une valeur optimale à leur communauté : auditoriums, salles communautaires et scènes extérieures.

La plus grande partie des stocks d'espaces du Manitoba entrent dans cette catégorie. Mentionnons par exemple la Salle de concerts du Centre du centenaire, le Western Manitoba Centennial Auditorium ou la Manito Opera House.

Installation modifiée pour être réutilisée

Les espaces qui ont été modifiés pour être réutilisés sont ceux qui ne répondent plus à leur finalité initiale et qui ont été remis en état, modifiés, modernisés ou rénovés afin de

soutenir une ou plusieurs activités culturelles. Il peut s'agir

- d'une école fermée;
- d'une église désaffectée;
- d'une salle de cinéma ayant cessé ses activités.



Il existe des exemples un peu partout dans la province, notamment le Golden Prairie Arts Council, qui était antérieurement une gare ferroviaire du CN, ou le Viscount Cultural Centre, autrefois une église.

Les Manitobains ont souvent adopté cette approche pour donner une nouvelle finalité à des édifices historiques désignés, comme le Antler River Historical Society Museum, qui occupe les locaux de l'ancienne école de Melita, construite en 1893, le musée de Saint-Boniface, autrefois le couvent des Sœurs grises, achevé en 1851, ou le St. Norbert Arts Centre, situé dans le lieu historique des ruines et de l'hôtellerie du monastère de la Trappe.

Propriété ou résidence

Enfin, une distinction essentielle dans le domaine de l'infrastructure culturelle est celle entre la propriété et la résidence. Les installations peuvent être détenues et gérées par le secteur public ou privé pour être louées par des groupes culturels, ce qui soustrait ceux-ci aux risques financiers liés à la propriété. Il se

peut aussi que les installations soient détenues et exploitées par un ou plusieurs groupes culturels à but non lucratif résidants qui assument les responsabilités financières liées à l'acquisition, au financement, à l'entretien, à la réparation et à la modernisation de leur immeuble.

On n'a pas cherché à dresser un inventaire complet des infrastructures culturelles au Manitoba. Notre connaissance du nombre total et du genre d'installations, de leur emplacement, de leur propriété, de leur utilisation, de leur capacité et de leur état de conservation est assez limitée. En l'absence de telles données à l'heure actuelle, l'information suivante ne représente qu'un sommaire approximatif de l'infrastructure culturelle au Manitoba.

Le Manitoba compte un grand nombre d'édifices historiques désignés et bon nombre d'autres biens patrimoniaux qui contribuent à conférer à nos communautés leur identité et leur potentiel touristique particulier. Ces propriétés sont des repères qui nous lient à notre passé tout en contribuant à forger un avenir viable sur les plans économique et environnemental. Quatorze de ces édifices désignés abritent actuellement des musées ou des archives. On ne dispose pas pour l'heure d'autres données sur la manière dont de nombreux édifices du patrimoine sont utilisés ou modifiés pour être réutilisés. Toutefois, la province appuie fermement la réutilisation adaptée et a collaboré avec d'autres administrations pour mettre en place des pratiques exemplaires en matière de conservation et de réutilisation du patrimoine.

Le Manitoba compte 132 musées et 33 archives officielles, notamment le Musée du Manitoba, sept musées représentatifs et 124 musées communautaires.

Le Manitoba collabore avec les municipalités de l'ensemble de la province afin de soutenir 58 bibliothèques publiques qui comptent 124 filiales. Cela comprend 33 bibliothèques municipales autonomes, 20 bibliothèques régionales et 4 services de bibliothèque pilotes fournis en partenariat avec les communautés autochtones.

Sport, Culture et Patrimoine Manitoba est au courant de l'existence d'environ 50 lieux de présentation des arts de la scène à Winnipeg et de plus de 50 autres à l'échelle provinciale.

Winnipeg compte un petit nombre d'espaces principaux construits dans un but précis. La plupart des installations - environ les deux tiers - sont des espaces principaux polyvalents conçus pour une gamme d'activités culturelles.

À l'extérieur de Winnipeg, on estime qu'environ 60 % des installations sont des centres communautaires, des écoles, des églises, des stades, etc., qui offrent des espaces secondaires pour les activités culturelles, accessoirement à leur principale fonction.

Soutien de l'État

Le gouvernement du Manitoba appuie l'infrastructure culturelle au moyen de ses propres installations détenues et gérées par l'État, de subventions de fonctionnement aux groupes culturels à but non lucratif résidents qui possèdent leurs propres installations (groupes artistiques, musées), de subventions de fonctionnement et de programmes aux bibliothèques, et de subventions de programmes de préservation du patrimoine.

Pour souligner son centenaire, la province a prévu et réservé des terrains à des fins culturelles par voie législative. En plus de cet appui législatif, elle a collaboré avec les autres ordres de gouvernement à différentes initiatives pour

- Construire les infrastructures culturelles du centenaire;
- Partager les dépenses relatives à tous les grands projets d'immobilisations à caractère culturel;
- Fournir un allègement fiscal, un financement par de nouvelles taxes foncières, des changements de zonage et la réduction du déficit;
- Appliquer les normes et lignes directrices nationales pour la conservation du patrimoine;
- Publier *Building Resilience: Practical Guidelines for the Retrofit and Rehabilitation of Buildings in Canada* (Résilience des immeubles : Lignes directrices pratiques pour la modernisation et la réhabilitation des édifices au Canada).

Les infrastructures appartenant au gouvernement provincial au Manitoba sont gérées par deux organismes d'État : la Société du Centre du centenaire du Manitoba et le Centre culturel franco-manitobain. Ces organismes publics négocient l'utilisation des propriétés avec un large éventail de groupes culturels résidents et non résidents.

Société du Centre du centenaire du Manitoba

La Société du Centre du centenaire du Manitoba est responsable du Centennial Centre Hall, du Musée du Manitoba, du Royal Manitoba Theatre Centre, du Tom Hendry Warehouse Theatre, de l'entrepôt d'emmagasinage de Lily Street, de trois terrains de stationnement en surface et d'un garage souterrain, de l'édifice Artspace et du Manitoba Media Production Centre. D'autres locataires importants sont le Winnipeg Symphony Orchestra, le Royal Winnipeg Ballet et la Manitoba Opera Association.

Centre culturel franco-manitobain

Le Centre culturel franco-manitobain est responsable de ses propres installations, du Centre du patrimoine et du théâtre Cercle Molière.

Sport, Culture et Patrimoine Manitoba verse un financement chaque année pour la réparation et l'entretien sommaires de ces biens de propriété provinciale.

Les organismes culturels peuvent avoir accès à des programmes de financement provincial à l'extérieur du Ministère afin de répondre aux besoins de petits projets d'immobilisations ou à la modernisation d'installations. Ces fonds ne sont pas réservés au secteur culturel et sont répartis dans l'ensemble du secteur à but non lucratif.

Tendances et défis clés

Les trois principales questions touchant l'infrastructure culturelle au Manitoba sont

- Un besoin accru d'être souple et de s'adapter aux normes, aux pratiques et aux données démographiques changeantes;
- Le besoin de nouvelles ressources et de nouveaux modèles de financement;
- Le besoin d'une planification stratégique à long terme.

Le prochain 150^e anniversaire attire l'attention sur des infrastructures du centenaire vétustes, ayant près de 50 ans et approchant de la fin de leur cycle de vie. L'urgence d'effectuer l'entretien et les réparations en raison de l'âge a été accentuée par le sous-financement. Par exemple, le domaine de la Société du Centre du centenaire du Manitoba, dont la valeur est estimée au minimum à 140 M\$, nécessiterait au moins un financement d'entretien des immobilisations annuel correspondant à 1 % de

sa valeur, soit 1,4 M\$. La subvention qu'il reçoit actuellement pour toutes les activités est de 440 000 \$.

Les installations du centenaire ne doivent pas seulement faire face à une dégradation des édifices avec l'âge. Les progrès technologiques, l'évolution des pratiques, les codes modernes de prévention des incendies et de sécurité et l'adoption de mesures législatives fixant de nouvelles normes en matière d'infrastructures accessibles signifient que ces installations culturelles ainsi que d'autres dans la province risquent de devenir de plus en plus désuètes. D'importantes rénovations sont nécessaires afin de répondre aux besoins d'un public moderne et de maintenir nos normes d'excellence actuelles durant les 50 années à venir.

Par ailleurs, les coûts de fonctionnement croissants ont particulièrement touché les propriétaires résidants – des organismes culturels qui possèdent et gèrent leurs propres installations. L'aide provinciale n'a pas changé et les autres sources de revenu, même lorsqu'elles augmentent, ne suffisent pas toujours à absorber la hausse des coûts. Cela est particulièrement difficile pour les organismes endettés en raison de la construction ou de l'acquisition de leurs installations. Ces dernières années, le Ministère a relevé un nombre sans précédent de demandes de soutien extraordinaire de la part d'organismes dans cette situation.



D'importants travaux de rénovation sont nécessaires pour répondre aux besoins d'un public moderne et maintenir nos normes d'excellence actuelles.

La demande de programmes culturels ne cesse d'augmenter dans nos communautés. Selon le démographe canadien David K. Foot, le vieillissement de notre population accroît encore notre participation aux activités culturelles alors que nous délaissions les sports et leurs exigences physiques (Foot, 2002). En outre, les profonds changements observés à l'échelle mondiale dans la façon dont les produits culturels sont créés, préservés, entreposés, produits, commercialisés, exposés, distribués, vendus, consommés et mis en commun nécessitent l'assouplissement et peut-être la « réévaluation » de notre infrastructure culturelle.

Ces facteurs convergents pèsent lourdement sur les ressources et les modèles de financement actuels. Le gouvernement provincial ne peut suivre la demande croissante dans le secteur, ce qui fait des partenariats une nécessité.

Même si la reconstruction d'un ensemble d'infrastructures culturelles dans le cadre de Fonds Chantiers Canada du gouvernement fédéral éliminerait un obstacle de taille à notre capacité d'aller de l'avant avec une nouvelle infrastructure culturelle importante, elle ne suffit pas à elle seule à relever les défis auxquels le secteur doit faire face. Les partenariats habituels entre les ordres de gouvernement

demeurent indispensables, mais on doit explorer de nouveaux modèles et moyens de financement qui stimulent, exploitent et favorisent les ressources nouvelles ou sous-utilisées.

Le gouvernement provincial ne peut suivre la demande croissante dans le secteur, ce qui fait des partenariats une nécessité.

Le manque d'information à jour limite notre connaissance de l'écologie globale de l'infrastructure culturelle. Cela inclut le genre, la quantité et l'emplacement des infrastructures culturelles disponibles, leur capacité (nombre de personnes, nombre de places disponibles, présentation ou entreposage, etc.), leur fréquence d'utilisation, leur propriété et leur état de conservation. De telles données appuieraient la planification à long terme et une prise de décisions davantage fondée sur des données probantes en ce qui concerne les besoins, l'efficacité et les possibilités en matière d'infrastructure culturelle. La planification de l'infrastructure culturelle à long terme fondée sur une parfaite connaissance de l'écologie actuelle assurerait les meilleurs investissements possible pour le plus grand avantage des Manitobains.

Participation autochtone et incidence

Les défis en matière d'infrastructure auxquels se heurtent généralement bon nombre de communautés se présentent dans un contexte général de ralentissement économique, d'isolement et d'éloignement. Cette situation

vaut également pour bon nombre de communautés autochtones, mais est aggravée en raison de la perte des terres, de la langue et des modes de vie traditionnels.

Une infrastructure culturelle appropriée peut faire partie de la solution et de la réponse à ces défis. L'importance des espaces consacrés aux arts, à l'artisanat et aux loisirs pour les survivants des pensionnats a été soulignée dans le rapport de la Commission de vérité et réconciliation, à la fois comme moyen de raconter leur histoire et outil de renforcement de la résilience.

« Les artistes ont communiqué leurs idées et leurs sentiments au sujet de la vérité et de la réconciliation par le chant, la peinture, la danse, le film et d'autres médias. » (Sommaire de la CVR)

Pour bon nombre de survivants des pensionnats, ces activités ont constitué une véritable bouée de sauvetage dans une existence par ailleurs insupportable vers un avenir prometteur.

« Sur la patinoire ou les terrains d'exercice ou de parade, dans les salles d'art et d'artisanat ou sur la scène, de nombreux élèves ont trouvé un moyen de s'exprimer. Ce faisant, ils ont eu la possibilité d'explorer leurs talents et, parfois, d'autres régions du Canada ou de la planète. Plus important encore, cela leur a donné confiance dans leur capacité de réussir. » (Sommaire de la CVR)

Il est évident que les espaces destinés à soutenir la création artistique, comme les « salles d'art et d'artisanat » ou les « scènes », ont un rôle à jouer pour faire connaître et échanger la vérité de notre histoire collective et jeter les bases de la réconciliation.

Les espaces culturels gérés par et pour les peuples autochtones au Manitoba varient

énormément quant à la taille, la portée et la finalité. Certains ont été mentionnés dans les chapitres précédents. D'autres exemples à Winnipeg sont

- le Manitoba Indigenous Cultural Education Centre (engagé dans la revitalisation du patrimoine, les services de bibliothèque et les expositions artistiques);
- le Circle of Life Thunderbird House;
- le Red Road Lodge/la Edge Gallery;
- la Manitoba Inuit Association;
- le Ma mawi wi chi itata Centre.

La satisfaction des besoins en matière d'infrastructure et de programmes culturels des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Manitoba, dans les réserves et hors des réserves, est une entreprise complexe. Il n'est pas facile de dissocier ces besoins des autres priorités, notamment la santé mentale, physique et spirituelle, l'éducation et la formation, la préservation de la langue, le logement, les compétences traditionnelles, les mesures de soutien social et l'attachement à la terre.

Questions concernant l'infrastructure culturelle

1. Comment peut-on veiller à ce que les espaces culturels mobilisent un large éventail de citoyens? Comment une nouvelle politique culturelle pourrait-elle être utilisée pour optimiser le rôle des espaces culturels et leur contribution au bien-être de toutes les communautés manitobaines?
2. Qui devrait participer afin d'assurer l'adoption d'une approche stratégique à long terme à l'égard de la planification de l'infrastructure culturelle?

12. Questions de discussion générales

L'information contenue dans ce document de discussion et les questions ci-dessous ont pour but de lancer une conversation sur ce que devrait comprendre une nouvelle politique culturelle pour le Manitoba. Le gouvernement provincial veut connaître le point de vue de tous les Manitobains, quel que soit leur engagement actuel dans la culture. Votre opinion contribuera à faire en sorte que la politique culturelle de la province représente les idées, les besoins, les intérêts et les priorités des Manitobains.

Tout au long de ce document, des questions précises ont été posées relativement aux domaines de la culture visés par la nouvelle politique. Voici une série de questions générales qui orienteront la prise de décisions sur ce à quoi devrait ressembler une nouvelle politique. Aidez la Province à savoir ce qui est important pour vous et à connaître vos priorités en matière de culture au Manitoba. Aidez-nous à créer une nouvelle politique culturelle pour le Manitoba!

1. Quand avez-vous participé pour la dernière fois à un événement artistique au Manitoba? De quel événement s'agissait-il et où s'est-il déroulé? Quel était le coût?
2. Comment la Province peut-elle encourager les personnes de divers âges, origines ethniques, niveaux de revenu et cultures à participer aux arts et à la culture?
3. Quelles sont les mesures efficaces actuellement prises par le Manitoba pour appuyer les arts et la culture sur son territoire? Quels changements souhaiteriez-vous?
4. À quels changements vous attendez-vous dans le futur paysage des arts et de la culture au Manitoba?
5. Comment peut-on développer et renforcer les industries de la culture et de la création au Manitoba afin qu'elles continuent de soutenir notre bien-être social et économique?
6. Existe-t-il des pratiques exemplaires ou des modèles novateurs dont le Manitoba pourrait s'inspirer?
7. En ces temps de ressources limitées, quelles sont les priorités clés que le Manitoba devrait appuyer?

Instructions relatives aux réponses :

Vous pouvez contribuer à l'élaboration de la nouvelle politique culturelle du Manitoba de plusieurs façons :

1. en répondant par écrit d'ici le **30 juin 2017**. Il y a trois moyens de le faire :

- a. remplir le formulaire de consultation en ligne à l'adresse **www.manitoba.ca/imagincreative**;
- b. envoyer votre mémoire ou vos questions par courriel à **imagincreative@gov.mb.ca**. Pour les mémoires écrits complets, les formats Word ou PDF sont recommandés;
- c. envoyer votre mémoire ou vos questions par la poste à cette adresse :

Ministère du Sport, de la Culture et du Patrimoine du Manitoba

Bureau du sous-ministre adjoint

213, avenue Notre Dame, 6^e étage

Winnipeg, Manitoba

Canada R3B 1N3

2. en participant à une activité de consultation. Une liste des activités de consultation passées et à venir sera affichée sur le site **www.manitoba.ca/imagincreative** au fur et à mesure de la confirmation des activités.

Pour obtenir des renseignements et des ressources complets au sujet de cette consultation, veuillez visiter le site **www.manitoba.ca/imagincreative**.

13. Bibliographie

- ACI Manitoba. (2016). *Indigenous Programs: Associated Organizations*. Retrieved from ACI Manitoba : <http://www.creativemanitoba.ca/indigenous/associated-organizations>
- AEC Group. (2015). *Public Library Services in Western Australia in 2025 - Research & Consultation Findings*. Retrieved from <http://walga.asn.au/getattachment/Policy-Advice-and-Advocacy/Community-Development/Arts-and-Culture/Public-Libraries/Public-Library-Services-in-2025-Research-and-Consultation-Findings-25-06-2015.pdf.aspx?lang=en-AU>
- AFN. (1999). *Declaration of Kinship and Cooperation among the Indigenous Peoples and Nations of North America*. Retrieved from Assembly of First Nations: <http://www.afn.ca/en/about-afn/national-congress-of-american-indians>
- ALD. (2015). *Association canadienne du logiciel de divertissement*. Retrieved from Faits essentiels 2013 sur le secteur canadien du jeu vidéo: http://theesa.ca/wp-content/uploads/2015/11/ESAC_2015_Booklet_Version02_14_Digital.pdf
- Alemanne, N. D., Mandel, L. H., & Clure, C. R. (2011, August/September). *Chapter 3: The Rural Public Library as Leader in Community Broadband Services*. (A. O. Statistics, Editor) Retrieved 2016, from ALA Tech Source.
- Allen, M. K. (2013, January). Consumption of Culture by Older Canadians on the Internet. *Statistics Canada - Insights on Canadian Society*. Retrieved from <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2013001/article/11768-eng.pdf>
- APN. (1999). *Declaration of Kinship and Cooperation among the Indigenous Peoples and Nations of North America*. Retrieved from Assembly of First Nations: <http://www.afn.ca/en/about-afn/national-congress-of-american-indians>
- APTN. (2016). *Worlds First Independent National Aboriginal Broadcaster*. Retrieved from <http://aptn.ca/corporate2/>
- ArtBridges. (2016). *About ArtBridges - A Hub for Community-Engaged Arts Across Canada*. Retrieved April 2016, from ArtBridges: <http://artbridges.ca/about>
- ArtBridges/Toile des arts. (2016). *La ToileDesArts, une plateforme pancanadienne pour l'art communautaire*. Retrieved April 2016, from ArtBridges/Toile des arts: http://artbridges.ca/about/about_about?lang=fr
- Arts & Disability Network Manitoba. (2016). *Welcome to ADN*. Retrieved April 3, 2016, from Arts & Disability Network Manitoba: <http://www.adnm.ca>
- Arts and Humanities Research Council. (2016). *Understanding the Value of Arts and Culture: The AHRC Cultural Value Project*. Swindon, Wiltshire: Arts and Humanities Research Council . Retrieved from Understanding the Value of Arts & Culture: The AHRC Cultural Value Project: <http://www.ahrc.ac.uk/documents/publications/cultural-value-project-final-report>

- Arts Branch. (n.d.). Glossary of Terms for Accountability Materials.
- Arts Council England. (2014). Retrieved from The Value of Arts and Culture to People and Society: An Evidence Review.: http://www.artscouncil.org.uk/sites/default/files/download-file/Value_arts_culture_evidence_review.pdf.
- Arts Council England. (2014). *Evidence Review of the Economic Contribution of Libraries - Final Report June 2014*. BOP Consulting. Retrieved from http://www.artscouncil.org.uk/sites/default/files/download-file/Evidence_review_economic_contribution_libraries_2014_0.pdf
- Assiniboine Park. (2016). <http://assiniboinepark.ca/images/default-source/Park-Images/lyric-theatre.jpg?sfvrsn=2>. Retrieved May 4, 2016
- Australian Expert Group in Industry Studies of the University of Western Sydney. (2004). *Social Impacts of Participation in the Arts and Cultural Activities - Stage Two Report: Evidence, Issues and Recommendations*. Cultural Ministers' Council, Statistics Working Group. Canberra: Commonwealth of Australia. Retrieved April 2016, from http://www.arts.tas.gov.au/__data/assets/pdf_file/0020/23627/Social_Impacts_of_the_Arts.pdf
- Badger, E. (2011, November 8). Another Reason to Stop building New Homes: Job Creation. The Atlantic CITYLAB. Retrieved from <http://www.citylab.com/housing/2011/11/another-reason-stop-building-new-homes-jobs/447/>
- BiblioCommons. (2015). *Essential Digital Infrastructure for Public Libraries in England*. Retrieved from <http://goscl.com/wp-content/uploads/151130-DigitalPlatformFinalReport.pdf>
- Blank, B. T. (2016). *Public Libraries Add Social Workers and Social Programs*. Retrieved from The New Social Worker: <http://www.socialworker.com/feature-articles/practice/public-libraries-add-social-workers-and-social-programs/>
- Boissevain.ca. (n.d.). *Outdoor Art Gallery*. Retrieved from Boissevain.ca: https://res-5.cloudinary.com/simpleview/image/fetch/f_auto,q_75/https://Manitoba.simpleviewcrm.com/images/listings/original_CDC_-_Turtle_Mountain_-_Outdoor_Art_Gallery.jpg
- Booknet Canada Staff. (2015). *The Canadian Book Buyer*. Booknet Canada. Retrieved from <http://www.booknetcanada.ca/canadian-book-buyer-2015/>
- Bovey, P. (2016). Reply to Speech from the Throne. Tiré de https://sencanada.ca/en/content/sen/chamber/421/debates/083db_2016-12-06-e#28
- Canada Council for the Arts. (2012, October). *Public Engagement in the Arts - Discussion Paper 2012-10-16*. Retrieved July 7, 2016, from Canada Council for the Arts: <http://canadacouncil.ca/council/research/find-research/2012/public-engagement-in-the-arts>
- Canada Council for the Arts. (2016). *Impact of the Arts on Canadian Life*. Retrieved April 2016, from <http://canadacouncil.ca/council/resources/arts-promotion/arts-promo-kit/part2>

- Canada Council for the Arts. (2016). *Stats and Stories 2014-15*. Retrieved March 28, 2016, from Canada Council for the Arts: <http://statsandstories.canadacouncil.ca/index-eng.asp>
- Canada Council of the Arts. (2016). *New Funding Model*. Retrieved April 2016, from Canada Council of the Arts: <http://newfundingmodel.canadacouncil.ca/>
- Canada's Historic Places. (2006, November 28). *Heritage Conservation Brief - Property Values & Taxes*. Retrieved from http://www.gov.mb.ca/chc/hrb/pdf/hpi_property_values_taxes.pdf
- Canadian Library Association. (2016). *Canadian Libraries response to Chapter 18 of the Trans-Pacific Partnership Agreement*. Retrieved from Canadian Library Association: <http://cla.ca/canadian-libraries-response-to-chapter-18-of-the-trans%E2%80%9090pacific-partnership-agreement/>
- Canadian Library Association. (2016). *Canadian Libraries' Response to Chapter 18 of the Trans-Pacific Partnership Agreement*. Retrieved from Canadian Library Association: <http://cla.ca/canadian-libraries-response-to-chapter-18-of-the-trans%E2%80%9090pacific-partnership-agreement/>
- Canadian Media Production Association (CMPA), Association québécoise de la production médiatique (AQPM), Department of Canadian Heritage, Nordicity Group Ltd. (2014). *PROFILE 2014 - Economic Report on the Screen-based MEdia Production Industry in Canada*. Retrieved from http://cmpa.ca/sites/default/files/documents/industry-information/profile/CMPA_2014_eng.pdf
- Canadian Media Production Association (CMPA), Association québécoise de la production médiatique (AQPM), Ministère du Patrimoine canadien, Nordicity Group Ltd. (2014). *PROFILE 2014 - Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada*. Retrieved from http://cmpa.ca/sites/default/files/documents/industry-information/profile/CMPA_2014_eng.pdf
- Canadian Media Production Association. (2014). *PROFILE 2014 - Economic Report on the Screen-based MEdia Production Industry in Canada*. Retrieved from http://cmpa.ca/sites/default/files/documents/industry-information/profile/CMPA_2014_eng.pdf
- Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission. (2013, September). *Communications Monitoring Report 2013: Broadband availability and adoption of digital technologies*. Retrieved from Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission: <http://www.crtc.gc.ca/eng/publications/reports/policymonitoring/2013/cmr6.htm>
- Canadian Urban Libraries Council. (2016). *Info*. Retrieved from Library Shipping Tool: <http://libraryshippingtool.ca/en/info/>
- CBC Manitoba. (2012). *CBC Manitoba SCENE*. Retrieved from CBC: <http://www.cbc.ca/manitoba/scene/books/2012/02/03/manitowapow-a-welcoming/>
- CHRC. (2010). *Cultural HR Study 2010*. Retrieved from Cultural Human Resources Council: <http://www.culturalhrc.ca/research/HRStudy2010/LMI-econ-e.php>

- CHRC. (2011). *Culture 3.0: Impact of Emerging Technologies on Human Resources in the Cultural Sector*. Retrieved from Cultural Human Resource Council: http://www.culturalhrc.ca/research/digitalimpact/Culture3.0_Executive_Summary_and_Recommendations.pdf
- Chura, P. (2014, October 16). *Report flags 'severe' over-representation of aboriginals in Manitoba jails*. Retrieved from Global News: <http://globalnews.ca/news/1618120/report-flags-severe-over-representation-of-aboriginals-in-manitoba-jails/>
- CIAIC. (2013). *2012 Canadian Interactive Industry Profile*. <http://www.cmf-fmc.ca/uploads/reports/35-ciip.pdf>.
- CIAIC. (2013). *Profil de l'industrie interactive 2012*. <http://www.cmf-fmc.ca/uploads/reports/35-ciip.pdf>.
- CIRA. (2014). *Canadian Internet Registration Authority. Internet Use in Canada*. Retrieved from CIRA Factbook 2014: <https://cira.ca/factbook/2014/the-canadian-internet.html>
- City of Winnipeg. (2016). *First Nations, Métis & Inuit Peoples*. Retrieved from City of Winnipeg: <http://guides.wpl.winnipeg.ca/aboriginalservices>
- City of Winnipeg. (2016). <http://wpl.winnipeg.ca/library/ourlibrary/membership.asp>. Retrieved May 4, 2016
- Comité permanent du patrimoine canadien. (2014). *Examen de l'industrie canadienne de la musique*. Chambre des communes - Canada. Retrieved from <http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/412/CHPC/Reports/RP6661036/chpcrp05/chpcrp05-e.pdf>
- Conseil des arts du Canada. (2016). *Impact of the Arts on Canadian Life*. Retrieved April 2016, from <http://canadacouncil.ca/council/resources/arts-promotion/arts-promo-kit/part2>
- Conseil des arts du Canada. (2016). *New Funding Model*. Retrieved April 2016, from Canada Council of the Arts: <http://newfundingmodel.canadacouncil.ca/>
- Conseil des Arts du Manitoba. (2016). *Renseignements généraux*. Retrieved April 2016, from Conseil des Arts du Manitoba: <http://artscouncil.mb.ca/fr/a-notre-sujet/what-we-do-and-how-we-do-it/>
- Counting Opinions (SQUIRE) Ltd. (2016). *Personnel*. Retrieved from Counting Opinions - Manitoba Sport, Culture, and Heritage: <http://www.countingopinions.com/pireports/report.php?5c9c3ff859b535d178c0b4c5f71dbf0d&live>
- DareArts. (2014, January 16). *Dare2Blog*. Retrieved from DareArts: <https://darearts.wordpress.com/tag/aboriginal-education/>
- Demers, P. (., Beaudry, G., Bjornson, P., Carroll, M., Couture, C., Gray, C., . . . Roberts, K. (2014). *Expert Panel Report on The Future Now - Canada's Libraries, Archives, and Public Memory*. Ottawa, ON: The Royal Society of Canada.

- Digital Inclusion Survey. (2016). *Public Libraries & Broadband*. Retrieved from Digital Inclusion: <http://digitalinclusion.umd.edu/content/public-libraries-and-broadband>
- Direction des arts. (n.d.). Glossary of Terms for Accountability Materials.
- Economic Development Winnipeg. (2016). *Information, Communications and Technology*. Retrieved from Economic Development Winnipeg: <http://www.economicdevelopmentwinnipeg.com/key-industries/information-communications-and-technology>
- ED Winnipeg. (2016). *Information, Communications and Technology*. Retrieved from Economic Development Winnipeg: <http://www.economicdevelopmentwinnipeg.com/key-industries/information-communications-and-technology>
- Éducation et formation Manitoba. (2015). Retrieved from <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/arts/docs>
- eLibraries Manitoba (eLM) - OverDrive*. (2016). Retrieved 2016, from <http://elm.lib.overdrive.com/>
- ESAC. (2015). *Entertainment Software Association of Canada*. Retrieved from Essential Facts about the Canadian Video Game Industry: http://theesa.ca/wp-content/uploads/2015/11/ESAC_2015_Booklet_Version02_14_Digital.pdf
- Facility Statistics. (n.d.). Public Libraries.
- Folklorama. (2015). *2015 Annual Report*. Winnipeg: Folkloram. Retrieved April 2016
- Foot, D. K. (2002). Urban Demographics in Canada. *Urban Policy Issues: Canadian Perspectives, 2nd*. (E. Fowler, & D. Siegel, Eds.)
- FOPL. (2016). *What is FOPL?* Retrieved from Federation of Ontario Public Libraries: <http://fopl.ca/what-is-fopl/>
- Fopladmin. (2013, November 18). *Group Calls for Fed Financing of Libraries for Canada's Aboriginal Peoples*. Retrieved from Federation of Ontario Public Libraries: <http://fopl.ca/news/group-calls-for-fed-financing-of-libraries-for-canadas-aboriginal-peoples/>
- Fowler, G. A. (2014, August 12). *Why the Public Library Beats Amazon - for Now*. Retrieved from The Wall Street Journal: <http://www.wsj.com/articles/why-the-public-library-beats-amazon-for-now-1407863714>
- Gattinger, M. (2011, November 16-18). Democratization of Culture, Cultural Democracy and Governance. *Canadian Public Arts Funders (CPAF) Annual General Meeting, Future Directions in Public Arts Funding: What Are The Shifts Required?* Whitehorse: CPAF - Canadian Public Arts Funders. Retrieved April 2016, from http://www.cpafoopsac.org/en/themes/documents/CPAF_2011_AGM_Democratization_of_Culture_Cultural_Democracy_Governance_Mar082012_000.pdf
- GC.CA. (2016). *Canadians in Context - Aging Population*. Retrieved from Government of Canada: <http://well-being.esdc.gc.ca/misme-iowb/.3ndic.1t.4r@-eng.jsp?iid=33>



- Gill, P. e. (2001). *The Public Library Service: IFLA/UNESCO Guidelines for Development*. Retrieved from <http://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/archive/the-public-library-service/publ97.pdf>
- Glowacki, W. . (2013, September 27). *Winnipeg Free Press*, p. <http://store.winnipegfreepress.com/photostore/details/48773/>.
- gouvernement du Canada. (2016, 03 09). *Funding - Aboriginal Peoples and Cultures*. Retrieved from Culture, History and Sport; Canadian Identity and Society - Aboriginal Peoples and Cultures: <http://canada.pch.gc.ca/eng/1449592657918>
- Government of Canada. (2016, 03 09). *Funding - Aboriginal Peoples and Cultures*. Retrieved from Culture, History and Sport; Canadian Identity and Society - Aboriginal Peoples and Cultures: <http://canada.pch.gc.ca/eng/1449592657918>
- Government of Manitoba. (2004, June 10). *The Arts Council Act C.C.S.M. c. A140*. Retrieved March 29, 2016, from Manitoba Laws: <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/a140e.php>
- Government of Manitoba. (2015). Retrieved from Manitoba Health, Healthy Living and Seniors Population Report: <http://www.gov.mb.ca/health/population/northern.pdf>
- Government of Manitoba. (2016). *Arts Branch*. Retrieved April 1, 2016, from Sport, Culture and Heritage: <http://www.gov.mb.ca/chc/artsbranch/index.html?print>
- Government of Manitoba. (2016). *Distance Learning*. Retrieved from Education and Training: <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/dl/>
- Government of Manitoba. (2016). *Indigenous and Municipal Relations*. Retrieved from Manitoba: <http://www.gov.mb.ca/housing/cpp/>
- Government of Manitoba. (2016). *Municipal Amalgamation*. Retrieved from Indigenous and Municipal Relations: <http://www.gov.mb.ca/ia/muniamalg/index.html>
- Government of Manitoba. (2016). *Utilities: Broadband and Wireless*. Retrieved from Invest in Manitoba: <http://www.gov.mb.ca/jec/invest/busfacts/utilities/broadband.html>
- Government of Manitoba. (2016). *Welcome to the Manitoba Arts Education Website*. Retrieved April 2016, from Education and Training: <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/arts/>
- Government of Manitoba. (n.d.). *Municipal and Regional Public Library: Standards and Guidelines*. Retrieved from http://www.gov.mb.ca/chc/pls/pdf/librarystandardsguidelines_e_web.pdf
- Groupe d'experts australien en études industrielles à la Western Sydney University. (2004). *Social Impacts of Participation in the Arts and Cultural Activities - Stage Two Report: Evidence, Issues and Recommendations*. Cultural Ministers' Council, Statistics Working Group. Canberra: Commonwealth of Australia. Retrieved April 2016, from http://www.arts.tas.gov.au/__data/assets/pdf_file/0020/23627/Social_Impacts_of_the_Arts.pdf

- Haspel, J. (2012). Built Heritage as a Positive Location Factor - Economic Potentials of Listed Properties. *Heritage, a driver of development: Rising to the challenge - Results of the 17th ICOMOS General Assembly Symposium* (p. 909). ICOMOS - International Council on Monuments and sites. Retrieved 2016, from http://openarchive.icomos.org/1304/1/IV-3-Article3_Haspel.pdf
- Hemphill, S., & Forbes, C. (2013). *The Transformative Power of Artists Working with Community: Exploring and Integrating the Practice*. Manitoba: ACI Manitoba. Retrieved April 2016, from http://artbridges.ca/community/community_map
- Henn, S. (2014, July 25). *Self-Published Authors Make a Living - And Sometimes a Fortune*. Retrieved from NPR: <http://www.npr.org/sections/money/2014/07/25/334484331/unknown-authors-make-a-living-self-publishing>
- Hill Strategies Research Inc. (2013, March 20). *Volunteer and Donors in Arts and Culture Organizations in Canada in 2010*. Retrieved March 29, 2016, from Hill Strategies Research Inc.: <http://www.hillstrategies.com/content/volunteers-and-donors-arts-and-culture-organizations-canada-2010>
- Hill Strategies Research Inc. (2014, October 7). *A Statistical Profile of Artists and Cultural Workers in Canada*. Retrieved March 30, 2016, from Hill Strategies Research Inc.: <http://www.hillstrategies.com/content/statistical-profile-artists-and-cultural-workers-canada>
- Hill Strategies Research Inc. (2016, February 3). *Volunteer and Donors Arts and Culture Organizations in Canada in 2013*. Retrieved April 3, 2016, from Hill Strategies Research Inc.: <http://www.hillstrategies.com/content/volunteers-and-donors-arts-and-culture-organizations-canada-2013>
- Hill, K. (2015). Arts, Culture, Health, Well-being and Social Connectedness. *Arts Research Monitor*, p. http://www.hillstrategies.com/sites/default/files/ArtsHealth_KellyHill_May2015.pdf.
- Hills Strategies. (2010). Retrieved from <http://www.hillstrategies.com/content/volunteers-and-donors-arts-and-culture-organizations-canada-2010>
- Kelly, W., & Ashton, B. (2013, March 21). *Serving the Underserved: Bringing Broadband to Rural Manitoba Communities in Need*. Retrieved from Brandon University: https://www.brandonu.ca/rdi/wp-content/blogs.dir/116/files/2015/09/State-of-Broadband-in-MB_Serving-the-underserved-v3.pdf
- Kirkness, V. (2008). *Wahbung: Our Tomorrows - 37 YEarS Later. Lighting the Fire Confere3nce*. <https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/ubclibraryandarchives/43962/items/1.0103056>: University of British Columbia Library and Archives.
- Kuly, M., Stewart, E., & Dudley, M. (2005). *Enhancing Cultural Capital: The Arts and Community Development in Winnipeg*. Winnipeg. Retrieved April 2016, from <http://www.creativemanitoba.ca/uploads/ck/files/Enhancing%20Cultural%20Capital-%20The%20Arts%20and%20community%20development%20in%20Winnipeg.pdf>

- La Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues du Manitoba. (2016). *Politiques - La Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues du Manitoba*. Retrieved from La Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues du Manitoba: <http://www.fbmb.ca/fr/politiques/>
- Leslie, S. (2016, February 6). Winnipeg librairies hold "Take your child to the library day". *Global News*, pp. <http://globalnews.ca/news/2502177/winnipeg-libraries-hold-take-your-child-to-the-library-day/>. Retrieved from Global News: <http://globalnews.ca/news/2502177/winnipeg-libraries-hold-take-your-child-to-the-library-day/>
- Library of the Future. (2016). *Maker Movement*. Retrieved from Library of the Future: <http://www.ala.org/transforminglibraries/future/trends/makers>
- Lifelong Learning Council Queensland Inc. (2016). *What Is Lifelong Learning?* Retrieved April 2016, from Lifelong Learning Council Queensland Inc: http://www.llcq.org.au/01_cms/details.asp?ID=12
- Manitoba Film and Music. (2012). *2011-12 Annual Report*.
- Manitoba Arts Council. (2015). *Manitoba Arts Council Annual Report 2014/2015*. Winnipeg: Manitoba Arts Council. Retrieved April 2, 2016, from <http://artscouncil.mb.ca/about/20142015-annual-report/>
- Manitoba Arts Council. (2016, March 28). *What we do and how we do it?* Retrieved from Manitoba Arts Council: <http://artscouncil.mb.ca/about/what-we-do-and-how-we-do-it/>
- Manitoba Arts Council. (2016). *What we do and how we do it?* Retrieved April 2016, from Manitoba Arts Council: <http://artscouncil.mb.ca/about/what-we-do-and-how-we-do-it/>
- Manitoba Arts Network. (2016). *Members*. Retrieved April 2016, from Manitoba Arts Network - Connecting Creativity: <http://www.manitobaartsnetwork.ca/members.html>
- Manitoba Education. (2015). Retrieved from <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/arts/docs>
- Manitoba Film and Music. (2015). *Manitoba Film and Music - 2014/2015 Annual Report - The Faces of Film & Music*. Retrieved from <http://mbfilmmusic.ca/reports/MFM-2014-2015annualreport-ENG-web.pdf>
- Manitoba Hydro. (2016). *Telecom Services*. Retrieved from Manitoba Hydro: https://www.hydro.mb.ca/your_business/large_business_solutions/products/telecom_services.shtml
- Manitoba Labour and Immigration. (2015). *Manitoba Immigration Facts - 2014 Statistical Report*. Retrieved from https://www.gov.mb.ca/labour/immigration/pdf/mb_imm_facts_rep_2014.pdf
- Manitoba, P. d. (1996, April 1). Memorandum of Understanding between the Minister of Culture Heritage and Citizenship and the Manitoba Arts Council. Winnipeg, Manitoba.
- Martin Prosperity Institute. (2013). *So Much More: The Economic Impact of the Toronto Public Library on the City of Toronto*.

- http://martinprosperity.org/media/TPL%20Economic%20Impact_Dec2013_LR_FINAL.pdf
Martin Prosperity Institute.
- Mauldin, B., Kidd, S., & Ruskin, J. (2016). *Cultural Equity and Inclusion Initiative*. Los Angeles: LA County Arts Commission.
- MBS. (2015). *Manitoba Population and Demographic Projections 2013 to 2038*. Retrieved from Manitoba Bureau of Statistics: http://www.gov.mb.ca/mbs/pubs/oview_fall2014_prover_free.pdf
- McCarthy, K., Ondaatje, E., Zakaras, L., & Brooks, A. (2004). *Gifts of the Muse: Reframing the Debate About the Benefits of the Arts*. <http://www.rand.org/pubs/monographs/MG218.html>: RAND Corporation. Retrieved from Rand.org: <http://www.rand.org/pubs/monographs/MG218.html>
- McCue, D. (2016, May 3). *Aboriginal Customs and Protocols*. Retrieved from Reporting in Indigenous Communities: <http://riic.ca/the-guide/in-the-field/aboriginal-customs-and-protocols/>
- McGauley, L. (2006). *IMAGINE: An External Review of the Canada Council for the Arts' Artists and Community Collaboration Fund*. Retrieved April 2016, from [http://canadacouncil.ca/~media/files/research%20-%20en/an%20external%20review%20of%20the%20canada%20council%20for%20the%20arts%20artists%20and%20community%20collaboration%20fund/accf_review%20\(1\).pdf?mw=1382](http://canadacouncil.ca/~media/files/research%20-%20en/an%20external%20review%20of%20the%20canada%20council%20for%20the%20arts%20artists%20and%20community%20collaboration%20fund/accf_review%20(1).pdf?mw=1382)
- McNicol, S. (2006, Spring). What Makes a Joint Use Library a Community Library? *Library Trends*, 54(4), 519-534.
- MICEC. (2016). *About*. Retrieved from Manitoba Indigenous Cultural Education Centre Inc. : <http://www.micec.com/about>
- MIM. (2009). *A Demographic Portrait of Manitoba Volume 3: Population Groups and Ethnic Origins*. Winnipeg: Manitoba Immigration and Multiculturalism.
- Mlinarevic, S. (2013, January 28). *One Province, One Card*. Retrieved from Portage Daily Graphic: <http://www.portagedailygraphic.com/2013/01/29/one-province-one-card>
- MMA. (2015). *Manitoba Museums Snapshot; Government of Canada Survey of Heritage Institutions*.
- MMF. (2016). *Louis Riel Quotes*. Retrieved from Manitoba Metis Federation: http://www.mmf.mb.ca/louis_riel_quotes.php
- MMF. (n.d.). *Louis Riel Quotes*. Retrieved from http://www.mmf.mb.ca/louis_riel_quotes.php
- MRnet - Manitoba Research Network. (2016). *About*. Retrieved from MRnet - Manitoba Research Network: <http://mrnet.mb.ca/about/>
- MTC. (2015). *Annual Report 2014/15*. Winnipeg: Royal Manitoba Theatre Centre.
- Muirhead, A., & de Leeuw, S. (2012). *Art and Wellness: The Importance of Art for Aboriginal Peoples' Health and Healing*. (Emerging Priorities). (P. Dufrene, & G. Harvey, Eds.) National Collaborating

- Centre for Aboriginal Health. Retrieved April 2016, from http://artshealthnetwork.ca/ahnc/art_wellness_en_web.pdf
- Muirhead, A., & De Leeuw, S. (2012). Art and Wellness: The Importance of Art for Aboriginal Peoples' Health and Healing. (Emerging Priorities). (P. Dufrene, & G. Harvey, Eds.) National Collaborating Centre for Aboriginal Health. Retrieved April 2016, from http://artshealthnetwork.ca/ahnc/art_wellness_en_web.pdf
- Musique et Film Manitoba. (2012). *Rapport annuel 2011-2012*.
- Musique et Film Manitoba. (2015). *Musique et Film Manitoba - Rapport annuel 2014/2015 - Les visages du cinéma et de la musique*. Retrieved from <http://mbfilmmusic.ca/reports/MFM-2014-2015annualreport-ENG-web.pdf>
- Mussell, B. (2008). Cultural Pathways for Decolonization. *Visions Journal* 5(1) <http://www.heretohelp.bc.ca/visions/aboriginal-people-vol5/cultural-pathways-for-decolonization>, 4-5. Retrieved from <http://www.heretohelp.bc.ca/visions/aboriginal-people-vol5/cultural-pathways-for-decolonization>
- National Guild for Community Arts Education. (2015). *Community Arts Education Today*. Retrieved April 2016, from National Guild for Community Arts Education: <http://www.nationalguild.org/About/About-Community-Arts-Education.aspx>
- National Guild for Community Arts Education. (2015). *Mission, Vision & Strategic Priorities*. Retrieved April 2016, from National Guild for Community Arts Education: <http://www.nationalguild.org/About/Who-We-Are.aspx>
- Nations Unies. (2008). *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf: United Nations.
- New Media Manitoba. (2016). Retrieved from <https://newmediamanitoba.com/directory/companies>
- Nordicity. (2012). *Sound Check: An Economic Impact Analysis of Manitoba's Music Industry*. <http://www.nordicity.com/media/201336dpgpmdhxfe.pdf>.
- Nordicity Group Ltd. (2009). *Snapshot 2009 - On Screen Manitoba*. On Screen Manitoba. Retrieved from <http://www.nordicity.com/media/20121112tgpautcu.pdf>
- Nordicity Group Ltd. (2012). *Sound Check: An Economic Impact Analysis of Manitoba's Music Industry*. Retrieved from <http://www.nordicity.com/media/201336dpgpmdhxfe.pdf>
- Nordicity Group Ltd. (2013). *Snapshot 2013 - The Manitoba Media Production Industry Economic Impact Study*. On Screen Manitoba. Retrieved 2016, from <http://onscreenmanitoba.com/wp-content/uploads/2013/09/OSM-Snapshot-2013-Full-Study1.pdf>
- OCLC. (2014). Library Cooperation in the 21st Century. *Nextspace(12)*. Dublin, Ohio: OCLC. Retrieved from https://www.oclc.org/content/dam/oclc/publications/newsletters/nextspace/nextspace_012.pdf

- Oldenburg, R. (1996-97). Our Vanishing "Third Places". *Planning Commissioners Journal*(25), 6-10. Retrieved from Our Vanishing "Third Places": <http://plannersweb.com/wp-content/uploads/1997/01/184.pdf>
- On Screen Manitoba. (2015). *2014-15 Annual Report*. <http://onscreenmanitoba.com/wp-content/uploads/2015/12/ANNUAL-REPORT-1.pdf>: On Screen Manitoba. Retrieved from <http://onscreenmanitoba.com/wp-content/uploads/2015/12/ANNUAL-REPORT-1.pdf>
- Peters, E., & Craig, S. (2014). *Aboriginal Homelessness in Flin Flon, Manitoba*. Retrieved from <http://ion.uwinnipeg.ca/~epeters/Flin%20Flon%20Final%20Report-2.pdf>
- Phinney, A., Pickersgill, M., Naylor, M., Moody, E., Solorzano, J., & Weaving, J. (2012). *The Arts, Health and Seniors Project*. Retrieved from <http://vancouver.ca/files/cov/arts-health-seniors-project-full-report.pdf>
- PRA, Inc. (2009). *Ticket to the Future Phase 1: The Economic Impact of the Arts and Creative Industries in Winnipeg*. http://winnipegarts.ca/images/uploads/files/Pages/Reports_Plans_and_By-Laws/WACTicketToTheFutureP1EconomicImpactStudy.pdf: Winnipeg Arts Council.
- PRA, Inc. (2014). *ENCORE: Revisiting the Economic Impact of the Arts and Creative Industries in Winnipeg*. Winnipeg: Winnipeg Arts Council.
- Prairie Resarch Associates. (2014). *ENCORE: Revisiting the Economic Impact of the Arts and Creative Industries in Winnipeg*. Winnipeg: Winnipeg Arts Council.
- Proactive Information Services Inc. & Program Evaluation & Beyond. (2015). *Evaluation of the Suite of Aboriginal Arts Programs - Final Summary Report*. Retrieved April 2016, from <http://canadacouncil.ca/~media/files/research%20-%20en/evaluations/aape/aboriginal%20arts%20programs%20evaluation%20-%20final%20summary%20report.pdf?mw=1382>
- Proactive Information Services Inc. et Program Evaluation & Beyond. (2015). *Évaluation de l'ensemble des programmes d'arts autochtones - Rapport sommaire final*. Retrieved April 2016, from <http://canadacouncil.ca/~media/files/research%20-%20en/evaluations/aape/aboriginal%20arts%20programs%20evaluation%20-%20final%20summary%20report.pdf?mw=1382>
- Province of Manitoba. (1996, April 1). Memorandum of Understanding between the Minister of Culture Heritage and Citizenship and the Manitoba Arts Council. Winnipeg, Manitoba.
- Province of Manitoba Public Library Services Branch. (2015). Library Outreach on the Inside - Toolkit. *Library Toolshed*. Retrieved from <https://librarytoolshed.ca/content/library-outreach-inside>
- Rand Corporation. (2005). *Gifts of the Muse: Reframing the Debate About the Benefits of the Arts*. Retrieved from Rand.org: http://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2005/RAAND_MG218.pdf



- Roberts, K. (2012). Facing the Future - A Vision Document for British Columbia's Public Libraries. Retrieved from <http://commons.bclibraries.ca/wp-content/uploads/2012/12/Facing-the-Future-A-Report-on-the-future-of-libraries-for-the-Province-of-British-Columbia.pdf>
- RWB. (2015). *2014/15 Annual Report*. Winnipeg: Royal Winnipeg Ballet.
- Sarjeant-Jenkins, R., & Walker, K. (2015). Serving remote communities together: a Canadian joint use library study. *The Australian Library Journal*, 64(2), 128-141. Retrieved from <http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00049670.2015.1017915>
- SGS Economics and Planning for the State Library of Victoria and Public Libraries Victoria Network. (2011). *Dollars, Sense and Public Libraries*. Melbourne: State Library of Victoria. Retrieved from http://www.libraries.vic.gov.au/downloads/Dollars_Sense_and_Public_Libraries/20110318_sl_publicreport_lores_final.pdf
- Simpson, B. (2013). Hiring Non-MLS Librarians: Trends and Training Implications. *Library Leadership & Management*, 28(1), 1-15. Retrieved from <https://journals.tdl.org/llm/index.php/llm/article/viewFile/7019/6260>
- Smith, K. (2014, March 27). *Ebook Sales and Pricing Trends*. Retrieved from Booknet Canada: <http://www.booknetcanada.ca/blog/2014/3/27/ebook-sales-and-pricing-trends.html>
- Society of American Archivists. (2016). *Glossary of Archival and Records Terminology*. Retrieved from <http://www2.archivists.org/glossary/terms/a/archival-records#.VOxfXn2YY0>
- St. James-Assiniboia Library. (2016). <http://wpl.winnipeg.ca/library/branchpages/branch.aspx?sjas>. Retrieved May 4, 2016
- St. Lifer, E. (2001). The Library as Anchor. *Library Journal*, 126(1), 59-61.
- State Library of Victoria. (2011). *Dollars, Sense and Public Libraries*. SGS Economics and Planning for the State Library of Victoria and Public Libraries Victoria Network. Melbourne: State Library of Victoria. Retrieved from http://www.libraries.vic.gov.au/downloads/Dollars_Sense_and_Public_Libraries/20110318_sl_publicreport_lores_final.pdf
- Statistics Canada. (2010). *[need specific source, pulled from Advisory Committee presentation slides]*.
- Statistics Canada. (2010). *Economic Importance of Culture and Sport across Canada*. Retrieved from Provincial and Territorial Culture Satellite Account, 2010: <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/2015079/eco-eng.htm>
- Statistics Canada. (2011). Retrieved from National Household Survey : <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/demo62h-eng.htm>; <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/demo05a-eng.htm>
- Statistics Canada. (2011). Retrieved from Census Program; Analytical Products, 2011; Aboriginal Peoples: <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/2011001/c-g/c-g03-eng.cfm>

- Statistics Canada. (2011). *NHS Focus on Geographic Series: Manitoba - Immigration and Ethnocultural Diversity*. Retrieved from <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=E&level=2&GeoCode=46>
- Statistics Canada. (2011). *NHS Focus on Geography Series: Manitoba - Income*. Retrieved from <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=E&level=2&GeoCode=46>
- Statistics Canada. (2011). *NHS Focus on Geography Series: Manitoba, Education*. Retrieved from <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/fogs-spg/Pages/FOG.cfm?lang=E&level=2&GeoCode=46>
- Statistics Canada. (2012). *Canadian Survey on Disability, 2012*. Retrieved from <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2015001-eng.htm>
- Statistics Canada. (2015). *Aboriginal Peoples in Canada: First Nations People, Metis and Inuit*. Retrieved from Statistics Canada Census Program: <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/2011001/c-g/c-g03-eng.cfm>; <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/2011001/tbl/tbl02-eng.cfm>
- Statistics Canada. (2015). *Median Total Income, by family type, by province and territory*. Retrieved from <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l01/cst01/famil108a-eng.htm>
- Statistics Canada. (2016, 05 10). *Cultural and sport indicators by domain and sub-domain, by province and territory, Table 387-0012*. Retrieved from <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>
- Statistics Canada. (2016, May 11). *Income and Expenditure Accounts Technical Series - Provincial and Territorial Culture Indicators, 2010 to 2014*. Retrieved from Statistics Canada: <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/13-604-m2016081-eng.htm>
- Statistics Canada. (2016, May 11). *PTCI - Provincial and Territorial Culture Indicators, 2010-2014*. ISBN 978-0-660-04937-3: Statistics Canada .
- Statistique Canada. (2010). *Importance économique de la culture et du sport au Canada*. Retrieved from Compte satellite de la culture provincial et territorial, 2010: <http://www.statcan.gc.ca/pub/13-604-m/2015079/eco-fra.htm>
- Statistique Canada. (2011). *Distribution of First Nations People*. Retrieved from Statistics Canada Census Program: Aboriginal Peoples in Canada - First Nations People, Metis and Inuit: <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/2011001/tbl/tbl03-eng.cfm>
- Statistique Canada. (2016, 05 10). *Les indicateurs de la culture et du sport par domaine et sous-domaine, par province et territoire - Tableau 387-012*. Retrieved from <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26>
- Statistics Canada. (2011). *Distribution of First Nations People*. Retrieved from Statistics Canada Census Program: Aboriginal Peoples in Canada - First Nations People, Metis and Inuit: <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/2011001/tbl/tbl03-eng.cfm>

- Stevenson, L. (2015, September 28). *Rural Canada is in a State of Neglect, Report Says*. Retrieved from Manitoba Co-operator: <http://www.manitobacooperator.ca/news-opinion/news/rural-canada-is-in-a-state-of-neglect-report-says/>
- The Standing Committee on Canadian Heritage. (2014). *Review of the Canadian Music Industry*. House of Commons - Canada. Retrieved from <http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/412/CHPC/Reports/RP6661036/chpcrp05/chpcrp05-e.pdf>
- The Warwick Commission. (2015). *Enriching Britain: Culture, Creativity and Growth*. Coventry: The University of Warwick.
- The Writers' Collective of Manitoba. (2016). *Speaking Crow*. Retrieved from The Writers' Collective of Manitoba: <http://thewriterscollective.org/programs/speaking-crow/>
- UNESCO. (2012). *Measuring the economic contribution of cultural industries. A review and assessment of current methodological approaches*. Montreal, Canada : UNESCO. Retrieved from Retrieved from <http://www.uis.unesco.org/culture/Documents/FCS-handbook-1-economic-cont>
- United Nations. (2008). *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf: United Nations.
- Werna, D. E. (2009). *Heritage in a Time of Financial Crisis: The Norwegian Crisis Package and Cultural Heritage: the what, why and how? EHHF 4th meeting*. Vienna-Bratislava: Norwegian Directorate for Cultural Heritage.
- WFF. (2015). *2014/15 Annual Report*. Winnipeg: Winnipeg Folk Festival. Retrieved April 28, 2016
- Wikipedia. (2016). *Third place*. Retrieved from Wikipedia: https://en.wikipedia.org/wiki/Third_place
- Winnipeg Arts Council. (2016). *About Grant Programming*. Retrieved March 30, 2016, from Winnipeg Arts Council: <http://winnipegarts.ca/grants-about>
- WIPO. (2016). *Marrakesh Treaty to Facilitate Access to Published Works for Persons who are Blind, Visually Impaired or Otherwise Print Disabled*. Retrieved from World Intellectual Property Organization: <http://www.wipo.int/treaties/en/ip/marrakesh/>
- WSO. (2015). *2014-15 Annual Report*. Winnipeg: Winnipeg Symphony Orchestra.